

Université de Montréal

**L'étude des questions environnementales pour la
consolidation de la paix : une approche intégrative et
participative de la sécurité.**

par

Damien Marion

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès sciences
en criminologie

mars, 2014

© Damien Marion, 2014

Résumé

Comment concevoir la sécurité et le conflit violent d'aujourd'hui ? Cette étude traite de la pertinence de l'étude des questions environnementales au champ de la gouvernance de la sécurité dans le cadre de la consolidation de la paix. Ainsi, nous cherchons à décrire les liens entre les enjeux environnementaux, la sécurité et le conflit violent, à étudier le potentiel des projets environnementaux pour la gouvernance de la sécurité, de présenter les recommandations pour améliorer la durabilité de ces interventions, tout en considérant la question des écophilosophies. Nous avons opté pour des données de type qualitatif, soit sept entrevues semi-directives réalisées avec des professionnels du domaine des opérations de paix, quatre webémissions et neuf documents écrits. Toutes ont été traitées selon les directives de la théorie ancrée. Notre analyse démontre une interdépendance entre la détérioration environnementale, la sécurité et la dynamique des conflits armés. À l'instar de cette interaction, la « coopération environnementale » et la gestion des ressources naturelles serviraient à établir un dialogue entre les belligérants dans un objectif de bâtir la confiance, mais aussi à promouvoir le développement durable. La participation citoyenne constituerait un facteur incontournable pour développer la résilience des populations et des institutions face aux changements environnementaux et sociaux rapides et par conséquent favoriserait une sécurité humaine plus stable. Or, les réformes de gouvernance de la sécurité demandent une plus grande intégration de la population. Pour conclure, nous avons produit un modèle d'intégration des questions environnementales dans le but d'améliorer la gouvernance de la sécurité dans le cadre de consolidation de la paix en milieux postconflits. Sous forme de six énoncés pratiques, nous expliquons l'importance d'imbriquer les concepts de sécurité humaine et environnementale, d'exploiter les opportunités que présentent les situations d'interdépendances, de considérer davantage les interventions locales, d'adopter une approche participative, d'utiliser la coopération environnementale et de privilégier les approches stratégiques amenant à des solutions gagnantes pour tous.

Mots-clés : Consolidation de la paix, postconflit, sécurité humaine, sécurité environnementale, gouvernance environnementale, coopération environnementale, gestion environnementale et la paix, approche par le bas, théorie ancrée, criminologie verte.

Abstract

How to perceive security and violent conflict of today? This study analyses the relevance of environmental issues for security governance in a peacebuilding framework. We attempted to describe the link between environmental issues, security and violent conflict, to study the potential of environmental based projects for security governance purposes, to draw recommendations to improve the sustainability of those initiatives, and to analyse the eco-philosophies. Using Grounded Theory approach, our data collection comprised qualitative data; i.e. seven interviews conducted with professionals having experiences in environment and peacebuilding, as well as four webcasts and nine written documents. Our results indicate a reciprocal influence between environmental deterioration, security and armed conflict dynamics. Moreover, environmental cooperation and natural resource management are used primarily to establish dialogues between belligerents for confidence building, but also to improve sustainable development. Furthermore, building resilience for communities and institutions using public participation approach to deal with rapid environmental and social changes would help to improve sustainable human security. Therefore, security and governance reforms should engage in greater civic integration. In conclusion, we attempted to produce a model for integrating environmental issues in order to improve governance of security for postconflict peacebuilding purposes. In the form of six practical statements, we explain the importance of integrating the concepts of human and environmental security, to take advantage of the opportunities around interdependent situations, to consider more local interventions, to adopt participatory approaches and the usefulness of environmental cooperation and, finally, to favor strategic approaches in order to establish win-win solutions.

Keywords : Peacebuilding, post-conflict, human security, environmental security, environmental governance, environmental cooperation, environmental peacebuilding, Bottom-Up, grounded theory, green criminology.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des figures, modèles et tableaux	vi
Abréviations.....	vii
Remerciements.....	ix
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Recension des écrits	4
1.1. Criminologie verte	6
1.2. Environnement et sécurité.....	8
1.2.1. Injustice environnementale	8
1.2.2. Sécurité environnementale.....	9
1.2.3. L'eau : enjeux de sécurité et danger des guerres de l'eau.....	13
1.3. Conflits, situations postconflit et consolidation de la paix	15
1.3.1. Conflits violents	15
1.3.2. Contexte particulier des situations « postconflit ».....	16
1.3.3. Opérations de consolidation de la paix	17
1.4. Gouvernance de la sécurité et participation citoyenne	20
1.4.1. Approche « Top-Down » et « Bottom-Up »	20
1.4.2. Gouvernance nodale de la sécurité : Une perspective pluraliste.....	22
1.4.3. Coopération environnementale	27
1.5. Cadre théorique.....	29
1.5.1. Consolidation de la paix par la gestion de l'environnement.....	29
1.5.2. Construction sociale du préjudice environnemental	31
1.5.3. La criminologie verte : préjudice et justice environnementale	33
1.5.4. Potentiel de l'environnement pour la paix	35
1.6. Problématique	37
Chapitre 2 : Méthodologie	40
2.1. Choix méthodologiques	42

2.1.1. Approche qualitative.....	42
2.1.2. Théorisation ancrée « Grounded Theory »	43
2.2. Échantillonnage.....	44
2.3. Déroulement de la collecte de données.....	48
2.3.1. Entretien semi-directif	48
2.3.2. Webcasts et documents écrits	51
2.4. Stratégie d'analyse.....	54
2.4.1. Concepts et le développement de catégories	54
2.4.2. Codage des données avec la théorisation ancrée	55
2.5. Forces et limites de la méthode.....	56
Chapitre 3 : Analyse et discussion	58
3.1. Environnement et sécurité.....	59
3.1.1. Influence de l'environnement sur la sécurité et le conflit armé.....	59
3.1.2. Environnement, sécurité et conflit armé : Une discussion.....	65
3.2. Questions environnementales et gouvernance de la sécurité.....	68
3.2.1. L'intégration des questions environnementales.....	69
3.2.2. Coopération environnementale et consolidation de la paix	73
3.2.3. Gestion des ressources naturelles et consolidation de la paix.....	75
3.2.4. Principe de l'opportunité par la dépendance mutuelle.....	77
3.2.5. Étude des questions environnementales et gouvernance de la sécurité : Une discussion.....	82
3.3. Éléments d'une sécurité environnementale et sociale durable	88
3.3.1. La résilience aux changements environnementaux et sociaux	88
3.3.2. Participation citoyenne.....	89
3.3.3. Intervention localisée	93
3.3.4. Engagement à long terme.....	94
3.3.5. Acquisition et partage du savoir et des compétences.....	96
3.3.6. Projets environnementaux et paix durable : Une discussion	98
3.4. Écophilosophies	102
3.4.1. Valeurs environnementales.....	102
3.4.2. Recherche de solutions gagnantes pour tous	104
3.4.3. Développement durable	106

3.4.4. Privatisation	107
3.4.5. Les écophilosophies : Une discussion.....	110
Chapitre 4 : Théorisation de l'apport de l'environnement à la consolidation de la paix.	114
Conclusion et recherches futures	126
Bibliographie.....	131
Annexe 1 : Fiche signalétique.....	i
Annexe 2 : Sources de données	ii
Annexe 3 : Grille de questions : semi-structurée	vii

Liste des figures, modèles et tableaux

Figure 1 : Schéma conceptuel des approches politiques

Tableau 1 : Sources de données – Description détaillée des participants avec cotes

Tableau 2 : Sources de données - Description détaillée des Webcast avec cotes

Tableau 3 : Sources de données – Description détaillée des documents avec cotes

Tableau 4 : Critères de diversification externe et interne dans un échantillon homogénéisé

Modèle 1 : Fiche signalétique

Abréviations

ACDI : Agence canadienne de développement international
ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CIFOR : Center for International Forestry Research
DDR: Désarmement, démobilisation et réintégration
ECSP : Environmental Change and Security Program
GRN: Gestion des ressources naturelles
NRM: Natural Resource Management
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OIG : Organisation intergouvernementale
OMC : Organisation mondiale du commerce
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDC: République Démocratique du Congo
REDD : Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
RI : Relations internationales
UNEP : United Nations environmental Program
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
USAID : U.S. Agency for International Development
WWCIS : Woodrow Wilson Center for International Scholars
WWF : World Wildlife Fund

« Nous sommes les invités, et non des maîtres, de la nature. Nous devons développer un nouveau paradigme pour la résolution des conflits et des enjeux entourant les questions de développement. Ce paradigme doit prendre en compte les coûts et les bénéfices du développement pour chacun d'entre nous et être déterminé par la nature elle-même et non par des technologies et une consommation sans limites » (M. Gorbatchev, ex-président de l'Union soviétique et président de la Croix verte internationale).

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de recherche, M. Samuel Tanner, pour ses conseils et recommandations, et surtout aussi pour son soutien moral et sa patience dont il a fait preuve dans la réalisation de ce projet.

Je remercie également toutes personnes qui ont accepté de participer à cette étude, et d'avoir donné de leurs temps précieux. Je tiens aussi à souligner ma reconnaissance à tous ceux qui se sont donnés le temps de répondre à mes requêtes ayant permis d'aboutir à des interviews et faire avancer la recherche.

Sur le plan personnel, je tiens à remercier ma mère, Karin Marion, Mélisande Séguin, Youssef Benzouine, Nabi Youla Doumbia et Pascale Comtois-Cormier d'avoir pris le temps à relire ce mémoire, ce qu'ils ont fait avec bravoure face aux nombreuses pages.

Introduction

L'impact du développement des sociétés humaines sur la biosphère est indéniablement l'un des grands enjeux de notre temps. Les préoccupations environnementales en lien avec la sécurité prennent d'ailleurs de plus en plus d'ampleur en recherche. La communauté internationale est davantage sensibilisée à s'engager dans la protection des biomes à l'échelle mondiale. En effet, il est dans l'intérêt de chaque État de souligner l'importance des arrangements politiques en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, les politiques internationales des différents États sont vouées à l'échec en raison des désaccords concernant la prise de responsabilité de chacun face à cette problématique. Les pays du Nord parlent de conservation et de climat, tandis que ceux du Sud parlent de ressources naturelles et du droit au développement. C'est à dire, les pays en voie de développement craignent un « impérialisme vert » qui tente à entraver leur droit à la souveraineté et à l'exploitation de leurs ressources naturelles. Enfin, ils tiennent un discours en faveur de leur développement économique, tandis que les pays riches et industrialisés insistent sur des mesures de protection et préservation. Pris dans un jeu politique entre les pays riches et pauvres, dont chacun semble vouloir imposer ses visions relatives au problème environnemental mondial, les discours et pratiques en matière de développement durable ne reflèteront que les politiques des États-Nations et leurs revendications, ou intérêts propres, relatifs aux questions environnementales. Cependant, le principe du lien entre protection de l'environnement et développement, en vue de combattre la pauvreté, est désormais largement promu par la communauté internationale (Le Prestre, 2005, p. 230). Ceci se manifeste par la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU.

Enfin, un nombre important de publications démontrent des relations intrinsèques entre la gestion de l'environnement et le conflit violent. Par exemple, la rareté des ressources naturelles (Homer-Dixon, 1994), engendrées par des processus d'épuisement ou de dégradation environnementale dues à une demande croissante sinon à une distribution inégale au sein des communautés (Khagram & Saleem, 2006), est susceptible de causer des violences civiles à l'échelle régionale. Le cas du Darfour serait un bon exemple où la gouvernance environnementale défaillante contribuerait à la pauvreté et aux conflits persistants (Mohamed

& Egemi, 2012). L'incapacité ou le désintérêt des gouvernements à mettre en place des dispositifs efficaces de gestion des ressources conduit, comme dans le cas d'Haïti, à une exploitation abusive des forêts avec des conséquences problématiques à long terme pour le développement (GEO Haïti, 2010). La détérioration de l'environnement causée par la guerre, comme le cas de l'ex-Yougoslavie nous le montre, affecte également la sécurité des populations des pays voisins qui craignent des problèmes de pollution des eaux (PNUE & CNUEH, 1999). Cependant, les problèmes environnementaux les plus médiatisés sont le réchauffement de la planète et le changement climatique. Tandis que le premier est un phénomène ressenti à l'échelle globale, les effets du deuxième sont plus régionaux et l'exemple la région du Sahel, particulièrement touchée, en est une illustration (UNEP, 2011).

Suite à une reconnaissance de ces problèmes, la notion de sécurité internationale subit désormais des transformations. Les débats sur la sécurité internationale et les interventions nécessaires, qui traditionnellement se confinent à la sécurité militaire et de souveraineté, sont davantage disposés à considérer la « sécurité humaine » ainsi que le bien-être des populations (Sassòli, 2009, p. 8). La « sécurité humaine » signifie deux choses, soit la liberté de vivre à l'abri de la peur et la liberté de vivre à l'abri du besoin (PNUD, 1994). Ainsi, ce concept est centré sur la protection des individus et celle de la communauté, contrairement à la notion traditionnelle de sécurité, qui est axée exclusivement sur la protection du territoire de l'État. Ce changement de perspective devient évident quand on consulte les stratégies relatives à la sécurité promues par l'ONU (Assemblée générale, 2 Décembre 2004), l'Union européenne (European Security Strategy, 12 December 2003), la Grande-Bretagne (The National Security Strategy of the United Kingdom, March 2008), et les États-Unis (White House, March 2006). Axées sur les secteurs de réforme politique, économique et de reconstruction des infrastructures, les interventions internationales en matière de gouvernance de sécurité s'engagent à réformer les politiques de gestion des ressources naturelles et à rédiger des lois/traités nationaux et internationaux pour la protection de l'environnement et celle du marché des ressources naturelles. Le système de certificat du processus de Kimberly élaboré en 2002 en est un bon exemple¹. Par contre, en ce qui concerne les menaces

¹ Le système de certification du processus de Kimberley (SCPK) définit les conditions de contrôle de la production et du commerce de diamants bruts. Il impose à ses participants de nombreuses conditions avant de leur permettre de certifier la vente de ces pierres précieuses, dans le but d'éviter le financement des conflits armés et de restreindre leur infiltration sur le marché légal (voir Kimberley Process, n.d.).

environnementales, la plupart des États et le Conseil de sécurité de l'ONU manquent encore de volonté pour approuver la mise en place des dispositifs concrets au sein de leurs plans d'action en aides internationales (Stigen & Fauchald, 2009, p. 313).

Les négociations sur le plan développemental et sécuritaire se font principalement par les élites politiques et économiques qui, prétendent pouvoir régler les problèmes d'une société pluraliste ou globale dans un monde multidimensionnel. La réticence des autorités politiques et économiques à s'ouvrir à la décentralisation du pouvoir entrave la participation récurrente de la population (ex. Badie, 2008; Boniface, 2003). Or, comme il a été montré, dans un contexte postconflit, où le gouvernement éprouve de la difficulté à faire respecter la loi et à garantir la sécurité de ses citoyens, il semble justifié d'approcher le problème par les principes de l'autonomie et de l'indépendance des citoyens (Johnston & Shearing, 2003; Wood & Shearing, 2007). L'aide internationale au développement exploite déjà ce principe de délégation de la responsabilité aux citoyens et met en œuvre des projets d'autonomisation des communautés et des citoyens des pays en détresse (Johnston, 1992).

Étant un domaine fortement monopolisé par les relations internationales et la coopération internationale, la gestion des conflits est essentiellement approchée sous un angle politique et économique bien que l'ingénierie soit également utilisée pour les questions de technologies. En revanche, peu d'études proviennent du domaine de la criminologie. Pourtant, une perspective criminologique pourrait contribuer à développer de nouveaux mécanismes de gouvernance de la sécurité (ex. Johnston & Shearing, 2003) dans le cadre des opérations de consolidation de la paix. Puisque ce mémoire s'intéresse de plus près à la contribution que pourrait apporter l'étude des questions environnementales au champ de la gouvernance de la sécurité des pays en situation postconflit, nous tenons à introduire la « criminologie verte » au champ d'étude de la consolidation de la paix. Contrairement à la criminologie traditionnelle, la criminologie verte étudie de plus près les relations entre le préjudice environnemental et les problèmes sociaux, et cherche à identifier victimes et coupables, ainsi qu'à développer une justice environnementale (Potter, 2010).

Chapitre 1 : Recension des écrits

Après avoir donné un aperçu des enjeux environnementaux et de leur importance par rapport aux questions de la sécurité humaine et internationale, il importe de dresser un état des connaissances relatives à l'étude des questions environnementales dans le cadre des opérations de paix. Présenté en quatre parties, auxquelles s'ajoutera l'identification de notre cadre théorique, cette recension de la littérature nous permettra de construire notre problématique et dresser nos objectifs. La première partie de ce chapitre présentera la criminologie verte, une branche de la criminologie qui a comme objet l'étude des crimes environnementaux et leurs impacts sur la sphère sociale. La deuxième partie traitera de la relation entre l'environnement et la sécurité. Plus précisément, nous expliquerons les concepts d'injustice environnementale et de la sécurité environnementale, et consacrerons une section aux problèmes liés à l'eau et son lien avec le conflit armé. Ce dernier choix nous semble approprié étant donné son importance pour la survie humaine. De nombreuses études lui sont consacrées, ce qui aidera notre travail de recherche et nous permettra non seulement de fournir des exemples, mais aussi participera à notre stratégie de collecte de données. La troisième partie s'intéressera aux questions de conflit, de postconflit et de consolidation de la paix. Nous décrirons les différentes catégories de conflits contemporains, expliquerons la situation particulière de l'après-guerre, et présenterons brièvement le rôle des opérations de consolidation de la paix. La quatrième partie se penchera sur les études de sécurité et de gouvernance les plus récentes, qui nous serviront d'inspiration pour notre étude. Nous présenterons les deux stratégies de gestion les plus courantes, soit les approches « Top-Down » et « Bottom-Up »; ensuite, nous discuterons les théories de gouvernance de la sécurité et du policing mettant en valeur la contribution de la population pour les réformes dans le champ de la sécurité; et finalement, nous présenterons la notion de coopération environnementale. Notre dernière partie, le cadre théorique, exposera les concepts et théories sur lesquels s'appuiera notre étude. Ainsi, nous présenterons l'idée de la consolidation de la paix par la gestion environnementale, le paradigme de la construction sociale du préjudice environnemental, le cadre théorique de la criminologie verte, et les critères de l'« environmental peacebuilding ». Nous concluons la recension des écrits avec notre problématique et les objectifs visés par notre analyse.

1.1. Criminologie verte

Les crimes et préjudices contre l'environnement et les espèces non humaines ont suscité depuis quelques décennies l'intérêt de plusieurs disciplines (South & Beirne, 2006). La criminologie traite traditionnellement des problèmes écologiques ou « verts » comme d'éléments s'insérant au sein d'autres sujets, notamment le crime d'entreprise et le crime organisé. Par contre, Lynch (1990) déclare que les préjudices envers l'environnement et les espèces non humaines méritent d'être étudiés dans un champ de recherche qui leur soit propre, prétendant que la criminologie est en mesure d'examiner les enjeux environnementaux sous multiples angles. Les premiers travaux effectués par des criminologues visaient à exposer de nouveaux crimes « verts », par exemple les phénomènes tels que le trafic illégal de faune et flore, la pêche illicite, les délits de pollution, le transport international de déchets toxiques, et la biopiraterie. (Beirne, 2007; Bisschop, 2012; Lorenzo, 2010; Ngoc & Wyatt, 2013; South, 2007; South & Beirne, 2006; Walter, 2002). Aujourd'hui, en raison de preuves de plus en plus apparentes du changement climatique et des problèmes associés au réchauffement planétaire les chercheurs sont incités à explorer d'autres problématiques écologiques, par exemple la victimisation des femmes causée par le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles (Wachholz, 2007).

Fondée sur un corpus d'œuvres criminologiques, sociologiques et d'autres disciplines, son terrain de recherche est en quelque sorte un amalgame des questions criminologiques (crime, contrevenant, victime, etc.) et écologiques (espèces vivantes, ressources naturelles, climat, écosystèmes, etc.), tout en étant considéré comme un domaine vaste et abstrait (South & Beirne, 2006). Bref, il s'agit de l'étude des préjudices environnementaux, des lois sur l'environnement et des réglementations environnementales menée par des criminologues (White, 2008), et ce, généralement sous une optique de justice sociale plutôt que de justice criminelle (Stretesky (Stretesky & Lynch, 1999, p. 163).

La criminologie verte est également considérée comme une approche critique des questions de justice criminelle/pénale contemporaine (Meško, Bančič, Eman, & Fields, 2011; South & Beirne, 2006), qui cherche à s'intégrer au champ de la criminologie plutôt que de former une nouvelle perspective ou orientation (Lynch, 1990; White, 2005). Son mandat vise à trouver

des réponses et des solutions relatives aux activités et aux individus qui mettent en danger le fondement même de la vie sur terre, autant pour les humains que pour l'écosystème. Ceci constitue d'ailleurs un objectif fondamental pour tout projet criminologique prétendant travailler sur les questions de préjudice, de droits et de justice (Meško, South, & White, 2013). De plus, ce courant criminologique vise à connecter la politique avec la pratique afin de développer de nouvelles formes de prévention contre le crime et le préjudice à l'aide de réformes légales et institutionnelles (South & Beirne, 2006). C'est donc dans cette logique que certains tenants de la criminologie verte suggèrent de réévaluer la notion du crime et de développer de nouveaux paradigmes pour concevoir la justice, qui est jusqu'à présent déterminé par une conception légale et sociale (ex. Kangaspunta & Marshall, 2009; Lynch & Stretesky, 2003; South & Beirne, 2006; White, 2008). Le passage suivant résume bien l'essence du débat sur la position à adopter par rapport au préjudice :

[...] criminologist tend to frame their definitions of harm in two ways: a legal-procedural approach establishes the parameters of harm by referring to practices which are proscribed by the law; a socio-legal approach... conceives harm in terms of damaging practices which may or may not be encapsulated under existing criminal law (Halsey et White, 1998; p.195-196). [...] Adequate analysis of environmental harm demands that the criminological gaze extend well beyond mainstream conceptions and legal definitions. This is because there exists a considerable disjuncture between what is officially labelled environmentally harmful from the point of view of criminal and civil law, and what can be said to constitute the greatest sources of harm from an ecological perspective (ibid, p. 345-346).

De ce fait, White (2008) distingue trois autres perspectives de justice relative aux problématiques « vertes », à savoir la justice environnementale, écologique et des espèces².

L'importance d'appréhender les questions d'ordre écologique semble gagner de l'ampleur, notamment dans les régions pauvres et ravagées par la guerre (ex. Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Or, la criminologie verte, un champ relativement nouveau, constituerait un potentiel important de contribution à la gouvernance de la sécurité. Afin d'encourager son développement, il a été suggéré d'adopter une posture favorable à l'interdisciplinarité, et de s'intéresser davantage au savoir local, pour pouvoir étudier les questions de lieu, de responsabilité et de préjudice (Meško, et al., 2013). Enfin, ce mémoire a

² Une description détaillée des différentes perspectives de justice, ainsi que du paradigme de la construction sociale des problèmes environnementaux est discutée dans la section 1.4. « Cadre conceptuel »

pour objectif d'apporter une contribution à la criminologie verte en proposant des principes directeurs dans le cadre des opérations de paix et des pays en situation de postconflit. Nous allons maintenant discuter de la relation entre l'environnement et la sécurité.

1.2. Environnement et sécurité

La présente partie aborde les relations entre l'environnement et la sécurité, considérées essentielles pour la construction de notre problématique. Nous allons dans un premier temps exposer la problématique de l'inégalité en termes d'accès aux ressources naturelles et de vulnérabilité par rapport aux changements rapides et sans précédent de l'environnement (ex. changement climatique, épuisement des ressources naturelles, etc.). Ensuite, nous nous pencherons sur la sécurité environnementale, un concept intrinsèquement relié à la sécurité humaine et traditionnelle (souveraineté de l'État). Finalement, nous traiterons des problèmes liés à l'eau dans le contexte de guerre et de crise, étant donné que cette ressource naturelle est vraisemblablement la plus essentielle pour l'être humain et fait objet de nombreuses recherches.

1.2.1. Injustice environnementale

Le champ d'études sur l'exclusion sociale tend à prendre conscience des enjeux relatifs aux politiques environnementales liées à l'accès aux ressources, et aux questions de justice distributive. Pour donner un exemple de cette nouvelle réflexion, le rapport de la « World Commission on Environment and Development » (1987) explique que la pauvreté aggrave la pollution et accentue d'autres problèmes environnementaux³. Afin de survivre, et à défaut d'autres ressources, les populations pauvres et affamées vont détruire et exploiter de manière excessive leur environnement immédiat. Pour l'analyse de la situation environnementale, cela signifie d'adopter une approche holistique, c'est-à-dire de prendre en compte les facteurs contribuant à la pauvreté mondiale et aux inégalités internationales (South, 2010). Le terme de

³ Cette thèse responsabilise et stigmatise la pauvreté, occultant au passage la responsabilité des élites dirigeantes. On pourrait aussi affirmer l'inverse : l'enrichissement et la capitalisation aggravent la pollution.

justice environnementale (J.E.) a été adopté par plusieurs organismes, gouvernementaux et privés, pour traiter les inégalités face aux risques environnementaux. Principalement, ce seraient les plus pauvres qui souffriraient davantage de la dégradation environnementale (voir Environmental Justice Foundation, n.d.), que celle-ci soit le résultat de conflits ou d'autres causes. Ainsi, nous proposons la définition de la justice environnementale donnée par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) :

« Environmental justice is the fair treatment and meaningful involvement of all people regardless of race, color, national origin, or income with respect to the development, implementation, and enforcement of environmental laws, regulations, and policies. It will be achieved when everyone enjoys the same degree of protection from environmental and health hazards and equal access to the decision-making process to have a healthy environment in which to live, learn, and work » (Environmental Protection Agency, 2013).

Contrairement au rapport de la « World Commission on Environment and Development » (1987), la EPA stipule que l'accès inégal aux ressources, comme la terre et l'eau constituerait une cause potentielle de conflit, et contribuerait à la pauvreté ainsi qu'à la marginalisation de populations. Or, la justice environnementale serait inhérente à la justice sociale, aux droits de l'homme, et aux droits des femmes (Canadian Council for International Cooperation, 2009, p. 1). Nous poursuivons avec le concept de la sécurité environnementale, un élément important à considérer pour la gouvernance de la sécurité.

1.2.2. Sécurité environnementale

Une menace à la sécurité est identifiée quand il existe un danger direct et immédiat. Pourtant, elle peut également prendre la forme d'un danger indirect et à long terme (White, 2008). La communauté internationale ne s'intéresse que depuis récemment aux questions environnementales et commence petit à petit à faire un lien avec la sécurité humaine. Également, en criminologie, l'importance donnée aux enjeux environnementaux n'est présente que depuis les années 1990s (Lynch, 1990). Afin de mieux saisir toute l'étendue de la relation entre sécurité et écosystème, il est nécessaire d'aller au-delà de la conception classique de sécurité des personnes en criminologie (Beirne & South, 2007). La surpêche et la

contamination des eaux illustrent bien la relation entre la dégradation environnementale et la sécurité humaine au sens large. Les effets destructifs qu'entraînent les méthodes de la surpêche et de la contamination des eaux sur les bassins halieutiques, affectent également la santé humaine ainsi que le développement économique (ex. TEEB, 2010). Le rapport intitulé « Droits de l'homme et de l'environnement des Nations unies » de 1994 soutient que :

« les atteintes portées à l'environnement produisent des effets directs sur la jouissance d'une série de droits de l'homme comme le droit à la vie, à la santé, à un niveau de vie suffisant, à une alimentation suffisante, au logement, à l'éducation, au travail, à la culture, à la non-discrimination, à la dignité et au développement harmonieux de la personnalité, à la sécurité de la personne et de la famille, au développement, à la paix, etc. » (Commission des Droits de L'homme, 6 juillet 1994).

Par son approche anthropocentrique, c'est-à-dire l'attitude qui rapporte toute chose à l'homme faisant de son bien-être la finalité, ce paragraphe illustre le dommage social qui découle des préjudices à l'environnement. Il nous paraît important de faire la différence entre le dommage social et le crime social, occasionné par un acte causant des atteintes à l'environnement. Le dommage environnemental connaît, sous la perspective criminologique, deux principales visions : l'approche légale-procédurale et l'approche socio-légale. La première interprète et répond aux dommages en terme strictement légal. La deuxième dépasse la définition légale d'un État et intègre autant les crimes en col blanc que le non-respect des droits de l'homme. Il existe cependant un autre aspect, plus difficile à considérer par une vision légale traditionnelle, à savoir, les dommages environnementaux considérés comme des « pratiques sociales ordinaires » et donc légitimes (White, 2008). Elles sont soutenues par une polémique qui met en valeur les activités génératrices de revenus et d'emplois, malgré que les formes de productions humaines constituent des activités plus dangereuses que ceux jugés illégaux. En d'autres termes, la destruction de l'environnement pour des fins de subsistance est généralement perçue comme légitime et par conséquent légale (Jacoby, 2001). Bien que les problèmes environnementaux soient parfois à l'origine des plus graves préjudices, la réticence politique à aborder ces sujets reste élevée, ce qui pourrait être comparé à des violations des droits de l'homme (Cohen, 2001).

La « sécurité environnementale » établit un lien entre la sécurité humaine, l'environnement et les ressources naturelles. Autrement dit, la sécurité environnementale met en relation les

questions environnementales et la société (Schubert, et al., 2008; Wolf, Yoffe, & Giordano, 2003). Associer le concept de la *sécurité* avec la dimension *environnement* est un discours politique né aux États-Unis depuis les années 1980. La reconnaissance de l'environnement comme une nouvelle menace a mené à repenser la sécurité depuis les années 1990. Notamment, on remarque que plusieurs États (l'Europe, les États-Unis, le Canada, le Japon) et plusieurs organisations internationales utilisent dorénavant la notion de sécurité environnementale afin d'élargir le concept de sécurité (Brauch, 2007).

En partant d'une approche de victimisation humaine, certaines recherches étudient l'impact du changement global de l'environnement sur la sécurité humaine (O'Brien, Wolf, & Sygna, 2009). D'autres, par exemple, postulent que l'être humain est autant responsable que victime du changement climatique (Brauch, 2005). Dans cet esprit, des organisations, comme l'« Environmental Justice Foundation » (EJT) militent pour que la sécurité environnementale devienne un droit humain fondamental. La destruction de l'environnement met en péril la vie de beaucoup de personnes, surtout de celles qui en dépendent directement (Environmental Justice Foundation, n.d.). Cette dépendance étroite des populations à l'environnement, généralement pauvres et défavorisées, justifient notre intérêt pour les questions environnementales, ainsi que les modes de gestion de ressources naturelles sur les dynamiques pré- et postconflits.

Plusieurs théories tentent d'expliquer la relation entre ressources naturelles et conflits violents et essayent de déterminer la nature des risques. Selon les modèles économiques du conflit, celui-ci serait en partie provoqué par le désir de contrôler les ressources. D'un côté il y aurait le motif de cupidité de certains belligérants pour leur propre enrichissement (Collier & Hoeffler, 2001) et de l'autre côté, le sentiment de grief envers les plus nantis (Collier, et al., 2003). D'autres explorent la dégradation environnementale et la rareté des ressources premières comme une cause des conflits violents, ces derniers pouvant contribuer à l'augmentation du stress social ou collectif (Mathiews, 1989). Finalement, Le Billon (2001, 2003) souligne la vulnérabilité causée par une dépendance à l'égard des ressources naturelles et rejette les explications fondées sur leur abondance et leur pénurie. Les actes de pillages effectués par les groupes rebelles et criminels s'expliqueraient plutôt par la vulnérabilité des

structures politiques et économiques et par l'absence de défense de la société (Le Billon, 2001, 2003).

Buckles (1999), quant à lui, décrit quatre raisons pour lesquelles les ressources naturelles sont susceptibles d'engendrer des conflits violents. Premièrement, considérant que l'environnement est un espace interconnecté, son altération provoquée par un acteur peut avoir des répercussions sur d'autres personnes. Deuxièmement, les relations de pouvoir, qui généralement sont inégales, guident les décisions quant à l'utilisation des ressources. Ainsi, les acteurs les plus puissants vont s'imposer pour défendre leurs intérêts. La rareté des ressources causées par le changement climatique et l'exploitation accentuée par la demande, ainsi qu'une distribution inégale dans le monde, constituent sa troisième raison. Quatrièmement, la nature et les ressources ne sont pas uniquement des matières utiles pour la production, mais elles sont également utilisées de manière symbolique. Par exemple, elles peuvent représenter un rôle important dans un mode de vie particulier ou spirituel, ou même faire partie de l'identité ethnique (Buckles, 1999). Cela dit, le conflit connaît un potentiel de changement positif si sa résolution est bien planifiée. À l'aide de la communication, l'interaction et la collaboration des différents acteurs, un changement vers un redressement de l'injustice ou de l'extrême inégalité dans la distribution des richesses naturelles est faisable (Buckles, 1999). Pour Matthew et McDonald (2004), les études sur la sécurité environnementale apporteraient une meilleure compréhension des politiques de l'environnement ainsi que des solutions tangibles aux pays postconflits (Matthew & McDonald, 2004). Plusieurs organismes internationaux (l'OTAN, l'OCDE, le PNUD et le PNUE) s'inspirent de l'idée de la sécurité environnementale pour élaborer des plans d'action en matière de développement et de sécurité dans le cadre de la gestion des conflits et de la mise en place d'opérations de consolidation de la paix (Schubert, et al., 2008). L'ENVSEC (Environmental and Security Initiative) est peut-être le meilleur exemple d'un projet international, une collaboration établie entre l'OCDE, le PNUE et le PNUD en 2002, qui s'appuie sur l'échange d'informations et d'idées concernant les relations entre environnement et sécurité. Étudions maintenant les enjeux spécifiques à la ressource naturelle « eau », toujours dans la même idée de coopération environnementale, que nous venons de discuter. Plus précisément, nous nous intéressons à son lien avec la sécurité et le

conflit armé. Cette ressource a été choisie parce que la plus documentée. Cela s'explique aussi par son importance essentielle pour la survie de l'être humain.

1.2.3. L'eau : enjeux de sécurité et danger des guerres de l'eau

La rareté croissante de l'eau au niveau mondial est susceptible de nous amener à des crises potentiellement violentes. En 2050, environ 7 milliards de personnes subiront les effets des pénuries d'eau, selon les estimations de l'ONU (Postel & Wolf, 2001). Par conséquent, la gestion de l'eau représenterait un des plus grands défis de notre temps. Biswas (2007) s'oppose à cette vision de la pénurie mondiale de l'eau et explique que les problèmes sont principalement occasionnés par la mauvaise gestion de celle-ci. Selon l'auteur, les technologies permettant une gestion durable de l'eau seraient déjà existantes. Le manque d'eau potable dans le futur serait plutôt le résultat d'une mauvaise gestion généralisée. Gleick (2011), expert en matière d'eau, déclare que le problème principal réside dans l'augmentation du taux de maladies liées à l'eau contaminée (ex. les maladies diarrhéiques), résultant généralement des cas de sécheresses et d'inondations (Ali, 2003). Pour saisir les problèmes liés à l'eau, un cadre d'analyse plus large des problèmes et de gestion serait nécessaire. Étant donné que l'eau constitue une ressource non seulement essentielle à la survie, mais également irremplaçable (Kramer, 2004), elle fait office d'importants débats politiques (voir General Assembly, 2010; Human Rights Council, 2011). Dans cet esprit, l'ONU a déclaré en 2010 que cette ressource fasse partie des droits de l'homme (General Assembly, 2010; Human Rights Council, 2011). Dorénavant, tout organisme prenant au sérieux l'aide au développement et le respect des droits de l'homme, doit se soucier des questions de l'eau dans ses interventions.

Dans un autre sens, cette ressource est également liée aux problèmes de violences. Or, les conflits de l'eau n'ont rien de nouveau, les historiens ont pu trouver des documents datant de plus de 8000 ans, décrivant des luttes pour l'accès à une source d'eau. D'ailleurs, le mot « rivalité » trouve sa racine dans le mot latin « rivalis », *qui utilise la même rivière qu'un autre*; ce qui fait référence aux longues histoires de rivalités entre les riverains par rapport au partage de l'eau (Wolf, Kramer, Carius, & Dabelko, 2005). L'étendue des problèmes liés à l'eau devient plus claire quand on regarde les statistiques : les bassins internationaux, qui

comprennent les frontières politiques/territoriales de deux pays ou plus, couvrent 45,3 % de la surface terrestre, abritent environ 40 % de la population mondiale et représentent 60 % de l'écoulement des cours d'eau dans le monde. Il existe aujourd'hui 263 bassins internationaux où s'y retrouvent 145 nations (Wolf, Natharius, Danielson, Ward, & Pender, 1999). Ces statistiques montrent une relation intrinsèque entre les dynamiques de conflits violents et l'eau. D'ailleurs, à cause de la demande croissante mondiale en eau, l'exploitation se tourne dorénavant vers des sources exotiques (aquifères fossiles, etc.), ce qui laisse croire que l'eau jouera un rôle de plus en plus important dans la relation de cause à effet des violences. Ainsi, l'accès à cette ressource naturelle est une préoccupation dominante de politique étrangère et un facteur important dans maintes disputes interétatiques. Puisque l'environnement ne connaît pas de frontière, les affrontements entre États peuvent être déclenchés par le désir de contrôler des ressources. Les problèmes de répartition des ressources et le manque d'ententes diplomatiques sont d'autres raisons susceptibles de créer des conflits violents (Schrijver, 2010). Prenons l'exemple du conflit Israélo-Arabe, même s'il est considéré extrêmement complexe, les violences parmi d'autres raisons animées par le désir de contrôler certaines ressources naturelles, notamment les ressources en eau. La guerre de six jours a notamment et entre autre été déclenchée relativement aux enjeux liés à l'eau dans cette région. Israël a conquis une partie de la péninsule de Sinaï en Égypte, la Cisjordanie (jusqu'à présent sous contrôle de la Jordanie), le Golan Heights en Syrie, en plus d'autres régions. De ce fait, Israël a obtenu le contrôle de champs pétroliers et de deux rivières (Kliot, 1994). Selon le rapport de Kramer (2004), l'eau serait liée aux conflits violents de façon directe et indirecte. C'est-à-dire, les conflits directement liés à l'eau tournent autour des problèmes de quantité, de qualité et de gestion des réserves d'eau, tandis que les facteurs indirects, portent sur le problème de maintien des moyens de subsistance. En cas de manque d'eau, la migration de populations est fréquente et augmente le risque de tensions avec les populations locales (Kramer, 2004). Une étude visant à identifier les bassins à risque de conflits démontre que le problème réside dans l'incapacité des institutions de gestion des eaux à s'adapter rapidement aux changements politique (ex. l'internalisation d'un bassin hydrique) et physique (ex. la construction d'un grand barrage) (Wolf, et al., 2003).

Cela dit, les données historiques de « worldwater.org »⁴ et de Wolf et coll. (2003) s'opposent à l'idée de Starr (1991), soit que les guerres pour l'eau (accès et propriété) soient probables dans le futur. Jusqu'à présent, aucune guerre interétatique ne s'est produite, dont les questions d'accès ou de propriété de l'eau ont été un déterminant des violences. Il n'existe aussi aucun indice laissant entendre que cela changera dans le proche futur (Wolf, et al., 2003). Les données sur les violences liées à l'eau montrent qu'elles se déroulent plutôt à l'échelle régionale et locale, et sont de courte durée, et toujours rattachées à d'autres facteurs, notamment au changement climatique (Carius, Dabelko, & Wolf, 2004; Houdret, 2004). La section suivante demeurera centrée sur le contexte de guerre, où nous discuterons des différentes formes de conflits armés, des situations qui suivent la cessation des violences, ainsi que du rôle des opérations de consolidation de la paix.

1.3. Conflits, situations postconflit et consolidation de la paix

Étant donné que le mémoire s'inscrit dans le cadre des opérations de paix et d'après-guerre, il importe de donner un aperçu de ce qui est entendu par conflit, situation postconflit et opérations de consolidations de la paix. D'abord, nous dresserons une typologie de conflits armés, puis nous poursuivrons avec les particularités inhérentes aux situations postconflit, et terminerons finalement avec une description du rôle des opérations de consolidation de la paix.

1.3.1. Conflits violents

Les *conflits inter- et intraétatiques* sont les terminologies les plus couramment utilisés par la littérature. Le premier type fait référence à deux ou plusieurs pays en guerre et le deuxième, à des conflits violents à l'intérieur d'un même pays. Le plus souvent animé par des querelles entre des groupes ethniques ou religieux, les conflits intraétatiques contemporains sont aussi

⁴ Pour connaître la chronologie des conflits de l'eau, voir : <http://www.worldwater.org/conflict/index.html>

appelés *guerres ethniques ou d'identités* (Levy, 2007). En complément aux à ces deux formes, les travaux du « Uppsala University's conflict Data Pogram » et du « International Peace Research Institute, Oslo (PRIO) » décrivent quatre autres types de conflits. Le *conflit extraétatique* se réfère aux querelles d'un État avec un groupe non étatique situé hors du territoire (par ex. les guerres d'indépendances d'un colonisateur). Le *conflit intraétatique internationalisé* renvoie aux guerres intraétatiques, avec du soutien militaire d'un ou plusieurs états étrangers. Les *conflits entre acteurs non étatiques*, font référence aux violences entre les groupes ethniques et religieux, ce qui inclut les seigneurs de guerres. Finalement, les *conflits violents unilatéraux* font référence aux génocides et massacres de masse (Human security centre, 2005). En raison des patterns et dynamiques différents, cette distinction est nécessaire pour adapter les théories de guerre, l'analyse et les stratégies de gestions de conflit (Levy, 2007), ainsi que l'évaluation de la situation postconflit et la mise en œuvre de projets environnementaux.

Selon le rapport du Human Security Centre (2005) les guerres interétatiques diminuent, tandis que les conflits intraétatiques augmentent. En raison des changements observés, il importe de revoir les stratégies de gestion de sécurités employées jusqu'à présent. Le cadre de cette étude se restreint toutefois à la question de la résolution de conflit et en particulier au rôle de l'environnement en lien à cette question de la résolution. Nous avons vu ci-haut que les divers problèmes écologiques ainsi que les ressources naturelles influencent le théâtre du conflit. Nous avons également vu que des auteurs recommandent que les questions environnementales fassent parties intégrantes des processus de consolidation de la paix, et ce, dans un contexte de développement durable (ex. Ali, 2003; Bencala & Dabelko, 2008; Carius, 2006; Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009; White, 2008). Nous poursuivons avec une description du contexte de l'après-guerre ou postconflit.

1.3.2. Contexte particulier des situations « postconflit »

Le contexte après-guerre est caractérisé par une série d'enjeux cruciaux de sécurité pour la population civile (Ehrhart & Schnabel, 2005) et le personnel des ONG sur le terrain (EcoPeace / Friends of the Earth Middle East, 2008). Penser la sécurité dans un contexte

postconflit n'est guère comparable au pays stable. Par conséquent, les méthodes de gouvernance et de développement doivent répondre aux besoins et aux particularités propres à la région. Premièrement, la situation politique, sociale et économique peut changer rapidement, ce qui demande une grande flexibilité des projets de consolidation de la paix (Jeong, 2005). Le manque de ressources, de volonté et de services de base nuisent à l'avancement des objectifs, tout comme la corruption, étant une réalité omniprésente (Bencala & Dabelko, 2008; Commission on Human Security, 2003). De plus, la situation postconflit offre parfois un terrain favorable à l'émergence du crime organisé (Cockayne & Lupel, 2011; Taylor, Aaser, Huser, & Jennings, 2004).

Il semble logique qu'une population témoin de violence cherche à laisser derrière elle les vestiges des conflits passés; cependant, les problèmes peuvent aussi être instrumentalisés en vue de provoquer le changement (Commission on Human Security, 2003). Certains interprètes expliquent que dans la langue chinoise, le terme « crise » est composé de deux mots : *danger* et *opportunité*. À l'exemple de ce jeu de mots nous considérons que la situation postconflit peut offrir des opportunités pour retravailler les fondements du pouvoir social, politique et économique, et inclure les exclus, réduire les inégalités sociales et procédurales afin de (re)construire un État fort et démocratique (Commission on Human Security, 2003). Cela dit, la « guérison » des communautés et la restauration de la confiance dans le cadre d'une société ayant été ravagée par la guerre ne peuvent se faire sans la mobilisation de la communauté internationale ni des populations locales, ou encore sans l'adoption d'une vision à long-terme (Kaldor, 1999). La prochaine section portera sur les opérations de consolidations de la paix visant à développer les capacités locales et, dans cet objectif, provoquer des opportunités dans des régions ravagées par la violence.

1.3.3. Opérations de consolidation de la paix

Établir un environnement sécuritaire est une étape primordiale avant de s'engager dans la reconstruction des institutions politiques, de sécurité et des structures économiques (Tschirgi, 2004), ce qui relève de la responsabilité du maintien de la paix, c'est-à-dire de la nécessité de faire respecter un accord de cessez-le-feu préalablement signé entre deux ou plusieurs États

belligérants. Désormais, les opérations de maintien de la paix moderne (depuis 2009) visent à assurer une meilleure protection des civils (Létourneau, 2010). Tandis que les initiatives pour la sécurité sont affiliées à la paix dite négative⁵, la consolidation de la paix s’inscrit dans un effort de paix positive. Le « Secretary-General's Policy Committee » des Nations Unies définissent le terme de façon suivante :

“Peacebuilding involves a range of measures targeted to reduce the risk of lapsing or relapsing into conflict by strengthening national capacities at all levels for conflict management, and to lay the foundations for sustainable peace and development. Peacebuilding strategies must be coherent and tailored to the specific needs of the country concerned, based on national ownership, and should comprise a carefully prioritized, sequenced, and therefore relatively narrow set of activities aimed at achieving the above objectives.” (United Nations Peacebuilding Support Office, 2007).

En évolution depuis plus que 20 ans, la *consolidation de la paix* ou le renforcement des capacités, comme il est désormais coutume de l’appeler, sont des initiatives développées dans le but de prévenir le déclenchement ou la résurgence de conflits armés (Ramcharan, 2009). Initialement, le terme était employé en relation avec les situations postconflit, mais s'est élargi pour inclure un large éventail d'activités visant la stabilité et la fin de la violence directe (Canadian Council for International Cooperation, 2009, p. 8). Les stratégies de consolidation de la paix font avant tout la promotion de la réconciliation nationale et visent l’amélioration des structures sociales et institutionnelles. Mais aussi, elles s’efforcent de modifier les comportements et les perceptions visant la prévention de conflits futurs (Jeong, 2005). Cela dit, les statistiques montrent la haute prévalence de la résurgence des conflits armés dans les cinq ans suivant un accord de paix, soit environ 50 % (Carbonnier, 2009; Programme des Nations Unies pour l’environnement, 2009). La consolidation de la paix est un projet hautement politisé avec des dimensions politiques, sociales, économiques, sécuritaires et légales (Tschirgi, 2004).

Le succès des opérations de consolidation de paix nécessite avant tout une définition claire et convaincante des objectifs envisagés. Ces opérations mobilisent de multiples acteurs, travaillant plus ou moins ensemble. Les acteurs associés dans les projets de paix sont : les

⁵ Par « négatif », on entend une approche réactive visant à étouffer et sanctionner les comportements violents. En revanche, on utilise le terme « positif » quand la consolidation de la paix a pour vocation le développement.

gouvernements, les *organisations gouvernementales internationales* (OIG : ONU, OMC, OTAN, ASEAN, OCDE), les *organisations non gouvernementales* (ONG – nationales et internationales), les *entreprises transnationales*, les *individus*, et *la biosphère*, système à la base même de la vie sur terre (Clemens, 2004). Jeong (2005) explique qu'un problème récurrent consiste en l'incohérence des projets censés participer à la consolidation de la paix, du à la divergence des intérêts et objectifs des acteurs impliqués. Il poursuit en disant que la conceptualisation de projets doit adopter un cadre stratégique intégratif, vu la complexité de la situation, et rester flexible afin de s'adapter aux changements et conditions imprévues. Autrement dit, la réussite des interventions dépend des étapes suivantes : la définition des objectifs et des procédures, l'identification de son impact sur l'ensemble du processus de consolidation de la paix, la prise en compte des variables contextuelles dans la mise en œuvre des programmes, et enfin l'évaluation des stratégies de mise en application.

L'ONU et les autres institutions chargées des programmes de consolidation de la paix, déploient de grands efforts pour la construction de plateformes visant à faciliter l'échange et la coordination entre les différents acteurs⁶ (Commission de la consolidation de la paix, n.d.) dont le bénéfice attendu est le développement d'approches communes et l'adoption de décisions en concertation⁷ (Rugumamu, 2009). Le travail de consolidation de la paix nécessite cependant une approche compréhensive intégrant le caractère multidimensionnel d'un conflit, les particularités régionales et les intérêts et capacités des parties prenantes. Pour que les réformes du secteur de la sécurité soient durables, le soutien par l'aide internationale reste insuffisant; il est plutôt nécessaire d'exploiter l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de sécurisation, afin que tous contribuent au développement social économique et politique (Ehrhart, Schnabel, & Blagescu, 2002). Dans ce sens, il semble que les efforts employés par les Nations Unies et autres organismes internationaux qui font la promotion d'une approche descendante (Top-Down), mettent de côté le potentiel et la dynamique de la sphère locale, soit la population affectée. De plus, nous croyons qu'imposer des approches communes se heurte à la particularité de chaque situation. De fait, de nouveaux cadres théoriques sont nécessaires qui nous permettent de mieux penser et conceptualiser cette

⁶Voir les résolutions de l'assemblée générale 60/180 (2005) et du conseil de sécurité 1645 (2005), qui ont menées à la création de la commission de consolidation de la paix de l'ONU (CCP) (Devin, 2009)

⁷Voir les IPS (Integrated Peacebuilding Strategies)

articulation. C'est précisément l'objectif de la section suivante, présentant le concept de gouvernance nodale de la sécurité, qui priorise les initiatives mettant l'accent sur la participation des citoyens.

1.4. Gouvernance de la sécurité et participation citoyenne

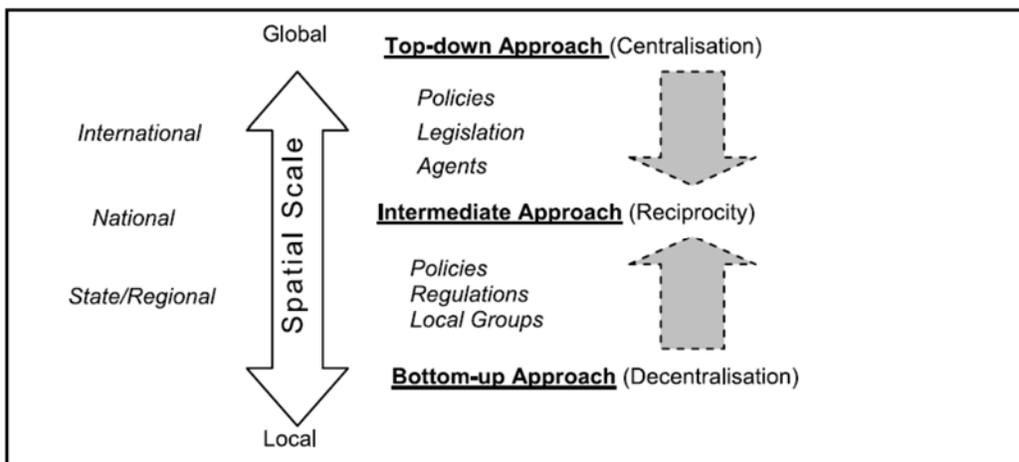
Passons maintenant aux théories et aux approches consacrées à la gouvernance de la sécurité. D'abord, nous procéderons à la description des approches « Top-Down » et « Bottom-Up »; ensuite, nous donnerons un aperçu des modèles de la gouvernance nodale qui mettent l'accent sur la pluralisation des participants; finalement, nous expliquerons le modèle de la coopération environnementale qui met en avant la coopération pour des projets environnementaux dans l'intention de protéger et restaurer l'environnement, et en même temps de rebâtir la confiance à l'aide d'un partenariat entre les belligérants.

1.4.1. Approche « Top-Down » et « Bottom-Up »

Développées à partir de l'analyse des politiques publiques aux États-Unis, deux approches se font concurrence, le « Top-Down » et le « Bottom-Up ». La démarche « Top-Down » consiste à prendre pour point de départ une décision (ex. une loi) émanant du centre (Gouvernement), afin d'étudier ses effets concrets sur le rapport entre les autorités chargées de la mise en œuvre et leur environnement social (ex. localités). Il ressort de cela que les acteurs politico-administratifs se trouvent confrontés à des réseaux complexes et des systèmes fluides qui suivent des évolutions imprévisibles. Les intentions initiales des décideurs correspondent peu à ce que l'on peut observer durant leur mise en œuvre, se voyant plus souvent modifiées et contournées par les dysfonctionnements propres à l'appareil politico-administratif (Pressman & Wildavsky, 1984). Autrement dit, ce sont des problèmes d'accords politiques, de manque de financement ou d'autres ententes non respectés qui rendent les résultats désirés d'un programme difficilement réalisable. Cela dit, les critiques envers le « Top-Down » sont nombreuses. On lui reproche de négliger la grande variété des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques (Hjern & Hull, 1982). En conséquence, tous les éléments

perturbateurs et déstabilisateurs sont considérés comme des anomalies qu'il faut stigmatiser et combattre. On lui reproche également de minimiser, a priori, ces phénomènes dits perturbateurs pour les découvrir seulement a posteriori. L'approche « Bottom-Up » a été proposée afin de répondre à ces nombreuses critiques. Au lieu de s'appuyer sur des décisions données par une institution, le « Bottom-Up » considère l'ensemble des acteurs publics et privés mobilisés au sujet d'un problème public, avec des actions concrètes. Un schéma conceptuel des deux approches politiques est présenté dans la figure 1. Au sens figuré, le « Bottom-Up » apparaît comme un système composé d'un ensemble d'entités plus ou moins autonomes et sans direction centrale effective, donnant l'impression de dissolution de l'État (Bergeron, Surel, & Valluy, 1998).

Figure 1 : Schéma conceptuel des approches politiques



Source : Howitt (2001)

Sortant du champ de l'analyse politique publique nationale pour diriger son attention sur le développement de programmes politiques dans le cadre de la gestion des conflits, l'approche « Top-Down » se caractérise par des initiatives prescrites, induites ou imposées de l'extérieur ou du haut (Jeong, 2005). L'approche « Bottom-Up » au contraire, s'applique surtout aux programmes sociaux et culturels (Harari, 2008). Cette deuxième est décrite comme une approche endogène qui utilise les groupes communautaires directement affectés par le

processus de transformation (Jeong, 2005). Le « Bottom-Up » a récemment gagné l'appui de la communauté scientifique et se voit davantage utilisé dans les projets de consolidations de la paix (Braithwaite, 2002; Braithwaite, 2006; Kaldor, 1999). Braithwaite (2002) explique, en faisant allusion à l'approche « Top-Down », que la négociation entre les élites néglige d'intégrer la société civile dans leurs efforts de cessez-le-feu. Par conséquent, les processus de paix n'adressent que de façon insuffisante les raisons inhérentes de la violence, ce qui augmente le risque de résurgence des conflits armés (Braithwaite, 2002, p. 198f). La négligence du savoir et des compétences locales dans la mise en œuvre de projets de promotion de paix contribuent au mécontentement des acteurs négligés et à de potentielles révoltes (Buckles, 1999). De ce fait, le mémoire souligne la position des auteurs comme Braithwaite (2002; 2006) et Kaldor (1999), soit l'importance de privilégier les formules du savoir et des compétences locales et de leur intégration dans le cadre de la sécurité globale. Toutefois, l'idée n'est pas de négliger la contribution des élites diplomates (voir Wood & Shearing, 2007, p. 74), leurs positions leur permettent en effet d'établir des dialogues et relations au plus haut niveau. Plutôt serait-il question d'équilibrer les stratégies Top-Down et Bottom-Up mobilisées par les relations internationales. D'ailleurs, vu que les opérations de paix se situent dans des contextes très complexes et difficiles, cela oblige à garder toutes les options ouvertes. Passons maintenant à la description de la gouvernance de la sécurité en s'inspirant des théories de la criminologie et de la science politique.

1.4.2. Gouvernance nodale de la sécurité : Une perspective pluraliste

Un intérêt particulier est porté dans cette section à la notion de gouvernance que Parker et Braithwaite (2003) définissent comme un procédé ou une technique de régulation, « *activities designed to shape the flow of events* » (Parker & Braithwaite, 2003). Depuis Weber (1946), l'État est considéré comme étant l'autorité légitime pour assurer la gouvernance de la sécurité. Récemment, plusieurs auteurs critiquent cette vision centrée sur l'État (state centred) qui démontrent des transformations importantes sur le plan social, politique et économique. À la recherche de nouveaux modèles, la criminologie propose de redéfinir la conception de la

gouvernance de la sécurité en s'appuyant sur les observations récentes de transformations au sein des structures de pouvoir et de gouvernance dans les pays occidentaux et anglo-saxons (ex. Garland, 2001). Ainsi, certains auteurs expliquent que les mécanismes de contrôles sociaux seraient mieux représentés par une gouvernance nodale, « nodal governance » (Johnston & Shearing, 2003; Wood & Shearing, 2007). Ce modèle stipule que l'État ne perd ni son pouvoir ni son autorité, mais gouverne à travers le savoir, les capacités et les ressources d'autres acteurs. Ces derniers sont représentés par des nœuds ou sites (nodes) qui fonctionnent comme auspices et fournisseurs de sécurité (Wood & Shearing, 2007). Par conséquent, la politique ne se négocierait plus uniquement par les élites et dans les salles de réunions, mais conjointement avec un ensemble d'autres pouvoirs sociaux (Bergeron, et al., 1998; Roberto, 2009). Autrement dit, l'exercice de gouvernance, qui a été considéré la responsabilité des gouvernements, est dorénavant influencée par une multitude d'acteurs, dont par exemple la société civile. D'ailleurs, une façon plus adéquate serait de mettre en place des mécanismes qui faciliteraient l'exploitation des capacités et des savoirs de la population. Donc, la participation et l'autonomisation de la population sont des composantes importantes pour assurer un nouveau modèle de gouvernance de sécurité et une gouvernance localisée (Wood & Shearing, 2007).

Il a été constaté que les gouvernements qui échouent dans leur responsabilité d'assurer la sécurité de leurs citoyens sont parfois les auteurs mêmes des violences les plus graves. Leurs objectifs seraient davantage axés sur la sécurité de l'État, au détriment de la population (Wood & Shearing, 2007). En partie pour éviter les violations faites par certains États, le paradigme de sécurité centré sur l'humain (human centred) a été proposé comme une alternative à celui centré sur l'État (state-centred). Cela dit, ils doivent se compléter plutôt que d'entrer en compétition. Il importe donc d'élargir les domaines d'interventions afin d'améliorer la sûreté du public, tout en gardant l'intégrité territoriale des États.

La mondialisation est un des facteurs qui remet en cause les politiques centrées sur la souveraineté des États puisqu'elle a comme propriété d'ouvrir les frontières (Badie, 2008; Boniface, 2003). D'ailleurs, elle conduirait à une société ouverte et interdépendante, qui, au plan sécuritaire, amène à considérer tous les acteurs qui profitent de la capacité d'agir de manière déterritorialisée. Cette internationalisation du social, qui rend dérisoire la délibération

strictement nationale, permet à certains acteurs d'agir avec efficacité et visibilité sur la scène internationale grâce à de nouveaux moyens, notamment techniques (ex. internet). L'internalisation des questions sociales permet une plus grande visibilité des actions et des problèmes sociaux, même les plus localisés gagnent une dimension internationale et met en jeu la responsabilité de tous. Bref, les questions les plus quotidiennes ainsi que les besoins de la société gagnent en ampleurs étant donné qu'ils mobilisent davantage l'intérêt de la société, désormais dotée d'un plus grand pouvoir de communication. C'est-à-dire que les méthodes de gouvernance de la sécurité doivent satisfaire les besoins et les revendications sociales afin d'éviter les conflits potentiels, ce qui renvoie à la notion même de la sécurité humaine (voir Badie, 2008, p. 79f). Pour revenir au contexte de consolidation de la paix, l'accessibilité à la nourriture, à l'emploi et aux médicaments est dorénavant prise en considération dans la conceptualisation de la paix et de la prévention des conflits (Commission on Human Security, 2003; Kaldor, 1999). Par exemple, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) se préoccupe davantage de faire respecter les droits humains les plus vitaux que de se consacrer aux menaces traditionnelles pesant sur l'État (Commission on Human Security, 2003). Ainsi, fondé sur l'idée que la sécurité ne se limite pas aux enjeux traditionnels de défense nationale, le PNUD (1994) a introduit le terme de « sécurité humaine ». Dans le but de prévenir l'insécurité, l'organisme a intégré les dimensions de sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, individuelle, communautaire et politique. Or, la définition de la *gouvernance de sécurité* donnée par Johnston et Shearing (2003) renvoie aux programmes de promotion de la paix pour prévenir et réagir face aux menaces escomptées et imprévisibles, résultant des interactions et activités humaines. Pour ce qui est de l'intervention internationale, les dangers et menaces politico-militaires ne sont plus l'unique préoccupation de gestion de sécurité.

Dans le cadre de la protection environnementale, Gunningham (2009) parle de « new governance », une nouvelle forme de gouvernance qui s'éloigne du modèle hiérarchique pour prioriser l'hétéarchie⁸. Il prétend qu'elle répond mieux aux besoins des populations et qu'elle amène une meilleure reconnaissance et conformité des parties prenantes. Or, il est essentiel d'écouter les revendications des populations locales, d'intégrer les expertises qu'ils possèdent

⁸ Hétéarchie : un système d'organisation qui favorise l'interrelation et la coopération entre les membres plutôt qu'une structure ascendante

et de leur donner le pouvoir et les moyens pour qu'ils puissent prendre en main leur avenir et celui de leur région et pays (Gunningham, 2009). Dans ce sens, nous nous inspirons des auteurs Dupont, Grabosky, & Shearing (2003) pour discuter la responsabilisation de la population en matière de sécurité (environnementale) des pays faibles et défaillants. Ces auteurs démontrent que la société civile peut assumer sa propre sécurité à l'aide d'un modèle hybride, ce qui renvoie dans le cadre de ce mémoire à la coopération entre des groupes civils concernés et des institutions internationales (ONG, ONU, secteur privé) pour favoriser une protection plus adaptée aux contraintes des États en situation postconflit (Dupont, Grabosky, & Shearing, 2003). De surcroît, en empruntant le modèle de la gouvernance nodale, qui selon les auteurs offre la possibilité de transformer des relations de manière à développer une démocratie, permettrait de travailler les arrangements organisationnels de production de sécurité. Concrètement, cela signifie étudier et améliorer le réseau d'acteurs publics, privés, religieux et hybrides qui produisent ou autorisent la sécurité (Bayley & Shearing, 2001; Johnston & Shearing, 2003). Pour Bessa, de Oliveira, Abers, & Salomão (2005), le fait d'octroyer aux populations le droit d'intervenir et de prendre en mains leur propre destin, améliore leur compréhension par rapport aux démarches et aux objectifs et favorise la réussite d'un projet (Bessa, et al., 2005).

S'interroger sur les nouvelles formes de gouvernance exige également de s'intéresser aux stratégies et aux applications du contrôle social ou du « policing ». Ce dernier connaîtrait essentiellement deux grands objectifs face à la délinquance et au crime, la réaction et la punition. Les autorités réagissent après la perpétration d'un acte indésirable suivi d'une condamnation du coupable à une peine. C'est en tenant compte des critiques et limites de l'esprit du policing punitif et réactif qu'a été développé le « problem-oriented policing » (Goldstein, 1990). Ce nouveau concept cherche à intégrer les idées et capacités provenant de la communauté dans le processus du policing public et de gouvernance (Wood & Shearing, 2007). Cherchant à adopter une approche de résolution de problème, il s'attaque à la source du problème social (De Lint, 1997). Contrairement au policing coercitif qui va interpréter un problème comme une menace à la sécurité et réagir par la force et par l'application des lois, l'approche axée sur la résolution des problèmes met en avant les informations par rapport aux

incidents afin de comprendre la relation avec le problème social sous-jacent. La citation de Bradley 1994 illustre bien le principe de ce style de policing :

« If there is one primary distinguishing characteristic of problem-oriented policing it is its focus on broadly defined social outcomes of policing activity, in contrast to a narrow concern with legally-defined process and criminal law enforcement as an end in itself (although this is not to say that it in any way abandons the notion of due process) » (Wood & Shearing, 2007).

Le policing orienté vers la résolution de problème considère comme essentielle l'implication de la sphère communautaire, qui doit se faire en collaboration avec les autorités et les autres parties prenantes pour identifier les problèmes et trouver des solutions (Goldstein, 1990; Wood & Shearing, 2007). En résumé, nous pouvons constater que le domaine du policing (Ayres & Braithwaite, 1992; Goldstein, 1990) et la gouvernance de la sécurité (Wood & Shearing, 2007) sont confrontés à une pluralisation des intervenants. Par conséquent, ces derniers ne doivent pas être négligés ou exclus des processus de décisions. D'ailleurs, intégrer le savoir et les compétences locales permettrait d'améliorer la compréhension des enjeux et des besoins de sécurité (Gunningham, 2009).

Enfin, nous avons choisi de nous baser sur une des approches les plus récentes de l'étude de la sécurité, soit l'idée de la multilatéralisation de la sécurité (Bayley & Shearing, 2001) et de la gouvernance nodale (Johnston et Shearing, 2003). Dans ce sens, nous avons voulu mettre en avant une image pluraliste en matière de gouvernance et de policing pour pouvoir la transposer aux opérations de consolidation de la paix dans le cadre postconflit. Notre prochaine section porte sur la coopération environnementale, une approche qui se sert de projets environnementaux pour établir la confiance entre belligérants et restaurer/protéger la nature et les ressources naturelles. Il s'agit d'un outil pour la gouvernance de la sécurité qui promeut le dialogue et l'intégration sociale dans le but de trouver un compromis plutôt que de contraindre par la loi.

1.4.3. Coopération environnementale

Les réformes sécuritaires des pays postconflits priorisent le plus souvent les interventions militaires et policières (ex. stratégies de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants, réforme du secteur de la sécurité), la démocratisation des gouvernements et la promotion de la « bonne gouvernance » (Ehrhart & Schnabel, 2005). Or, instaurer de manière durable une bonne gouvernance de sécurité demande également de s'intéresser aux questions environnementales, notamment la gestion des ressources naturelles, et même d'en faire un outil de consolidation de la paix. Hélas, celles-ci ne sont que rarement considérées. Toutefois, les rapports et expériences récents des opérations de consolidation de la paix reconnaissent graduellement l'importance de tenir compte des ressources naturelles dans les conflits violents pour développer des projets de développement (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Cela s'explique entre autres par le manque de résultats positifs malgré les multiples interventions internationales relatives à l'aide au développement, par la prévalence des « guerres pour l'appropriation des ressources », et par le risque élevé de retour des violences après 5 ans de paix négociée (Le Billon, 2001; Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Actuellement, encore peu d'efforts sont déployés pour utiliser l'environnement dans des projets de consolidation de la paix. Pourtant, certains organismes comme le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) travaillent durement pour faire reconnaître l'importance de celui-ci et en faire un instrument de consolidation de la paix. Dans ce sens, le rapport du PNUE de 2009 a popularisé l'idée de la « *coopération environnementale* » dans le but d'utiliser l'environnement comme tremplin pour la promotion du dialogue, la coopération et le renforcement de la confiance entre les parties concernées. Jusqu'à présent, les efforts se sont concentrés à mettre en place des projets de gestion des ressources naturelles afin d'en tirer parti et contribuer ainsi à la consolidation de la paix. D'ailleurs, la coopération environnementale constitue une méthode parmi d'autres. Dans une vision de durabilité, le partage des ressources naturelles met les parties belligérantes dans une situation d'interdépendance propice à la coopération (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Celles-ci ont le choix de développer une relation de coopération, sans pour autant perdre leurs structures organisationnelles et cultures distinctes. En bref, il n'est pas nécessaire de devenir meilleurs amis pour pouvoir bien travailler ensemble (Winslow, 2002,

dans Ben-Ari, 2008). Il serait également pertinent de tirer profit d'une coopération avec la communauté locale grâce à son savoir spécifique du terrain, sur l'environnement et sur sa culture, permettant une compréhension plus profonde du conflit. Par conséquent, la communauté locale constitue un acteur incontournable du processus de paix. Selon White, il est important d'élargir les sources d'informations pour une compréhension plus précise du rôle et des enjeux environnementaux face aux crises armées à travers les connaissances et savoirs des populations locales. Il s'agit d'un outil incontournable de réflexion en ce qui concerne l'intervention humaine et son impact sur la nature, et aussi des dimensions symboliques qu'ils portent à leur environnement immédiat (White, 2008). White poursuit en insistant sur la mise en place de projets environnementaux pour donner une voix aux communautés locales, qui manquent de pouvoir pour se faire entendre (White, 2008).

L'assise de la coopération environnementale repose sur la protection et le rétablissement d'un environnement sain. Les bénéficiaires principaux sont les communautés locales, et surtout les plus démunies, parce qu'ils dépendent le plus souvent des ressources naturelles (ex. O'Brien, et al., 2009). Par conséquent, la protection de l'environnement et la gestion adéquate des ressources naturelles contribueront à garantir leur subsistance. Le secteur privé en tire également un avantage, puisqu'il peut contribuer au développement durable et à sa bonne réputation (Yokoyama, 2007). La protection de la planète et de sa santé – *the greater good* - est après tout dans l'intérêt de l'humanité étant donné que nous en dépendons tous directement et indirectement (White, 2008). Dans une vision plus large et plus ambitieuse, la « coopération environnementale transfrontalière » serait susceptible de développer des communautés écoresponsables et indépendantes (Conca, Carius, & Dabelko, 2005).

L'utilisation de projets de coopération environnementale n'a rien de nouveau. Par contre, la communauté internationale y attache dorénavant une plus grande importance, comme nous pouvons le constater avec les discours prônant un développement durable. Depuis la conférence de Stockholm (juin 1972), de nombreux pays se préoccupent de la question environnementale, ce qui a mené à soulever diverses problématiques écologiques. Les événements comme la Charte mondiale de la nature de l'ONU (28 octobre 1982), la conférence de Rio (préparée depuis 1983), la déclaration de Rio ou le sommet de la terre (13 juin 1992) et le sommet de Johannesburg (26 août au 4 septembre 2002) en sont les exemples

les plus célèbres. Bien qu'il existe de nombreuses initiatives gouvernementales et internationales basées sur le lien entre la dégradation environnementale et la relation entre conflit et sécurité, un manque de volonté d'intégrer la question de l'environnement et des ressources dans leurs politiques de gouvernance de sécurité se perpétue à quelques exceptions (Carius, 2006). Autrement dit, les mesures de protection de l'environnement ainsi que de gestion des ressources naturelles ne sont pas systématiquement prises en compte dans les politiques de gestion de crises et de conflits violents.

1.5. Cadre théorique

Le cadre théorique nous servira de base théorique pour notre recherche. Notre objectif principal est d'analyser l'apport des questions environnementales pour la gouvernance de la sécurité des régions en situation postconflit, dans le but d'ouvrir la criminologie verte aux opérations de consolidation de la paix. En fonction des objectifs, nous nous appuyons sur les approches de la consolidation de la paix par la gestion de l'environnement (*environmental peacebuilding*), de la théorie du constructivisme social pour expliquer les problèmes environnementaux, et des modèles de préjudice et justice environnementale utilisés par les adeptes de la criminologie verte.

1.5.1. Consolidation de la paix par la gestion de l'environnement

Les conflits armés sont des événements complexes et sujets à de vifs débats qui, comme nous l'avons vu, nécessitent d'inclure les diverses questions écologiques (ex. Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Le développement durable est une nécessité globale pour assurer la sécurité, et inversement, la sécurité est fondamentale au développement (Annan, 2005; Worldwatch Institute, 2005). Partant de ces prémisses, une plus grande importance est octroyée aux problèmes environnementaux relatifs au conflit et à la sécurité. Comme exemple, le gouvernement allemand, les États-Unis, l'Union européenne et l'ONU ont chacun mis en place différents mécanismes intégrant les enjeux environnementaux aux dynamiques de conflit et de sécurité (Carius, 2006). Le champ de travail qui s'intéresse de plus

près aux relations entre l'environnement et le conflit, ainsi que son rôle par rapport à la médiation des conflits, est appelé « environmental peacebuilding ».

L'*environmental peacebuilding* n'est en aucun cas une approche universelle, standardisée et rigide mais s'adapte toujours au contexte (ex. Conca, et al., 2005; Dabelko, 2008). Nous pouvons distinguer à travers la littérature deux grands modèles d'application de l'*environmental peacebuilding* : « Environmental conflict resolution » et « Environmental peacebuilding » (Harari, 2008). Le premier modèle, *environmental conflict resolution*, s'applique dans les cas où les ressources naturelles sont à la base du conflit. La première étape consiste à procéder à l'identification des ressources naturelles et des problèmes environnementaux influençant d'une façon ou d'une autre les violences. Qu'ils soient liés à la résurgence, à la prolongation ou au renforcement du conflit, les résultats des analyses préliminaires seront pris en compte dans la planification des programmes de consolidation de la paix. En fait, il s'agit de centrer les efforts sur les problèmes environnementaux identifiés. Quant au deuxième modèle, *environmental peacebuilding*, l'environnement n'est pas forcément directement lié au conflit ou à la violence. Ce modèle se sert de l'environnement pour établir la coopération, ce qui permettrait de franchir la barrière de tension, de haine et de manque de confiance entre ennemis. Les projets environnementaux visent par exemple la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement pour n'en nommer que deux. L'exemple le plus connu illustrant ce modèle sont les « peace parks »⁹ (Ali, 2007). Le concept de l'« *environmental conflict resolution* » est toutefois davantage discuté dans la littérature de l'*environmental peacebuilding*. Dans le cadre de notre mémoire, l'expression « environmental peacebuilding » sera synonyme des deux modèles présentés par Harari (2008). Nous utiliserons la définition suivante :

Environmental peacebuilding integrates natural resource management in conflict prevention, mitigation, resolution, and recovery to build resilience in communities affected by conflict. (Environmental Peacebuilding, 2013)

Un nombre croissant d'érudits et de professionnels des opérations de paix soutiennent l'idée du potentiel de la gestion environnementale comme instrument pour la paix (Conca &

⁹ Les parcs pour la paix sont des zones protégées transfrontalières. L'objectif de ces projets vise la protection et la préservation de la faune et flore à l'aide d'un cadre de gestion commun entre les nations membres.

Wallace, 2009). Cependant, rares sont les études sur le lien entre la gestion de l'environnement et le conflit violent.

1.5.2. Construction sociale du préjudice environnemental

Le préjudice contre l'environnement ne fait que rarement objet de consensus et n'est d'ailleurs pas nécessairement reconnu comme un problème. Ainsi, le changement climatique et la perte de la biodiversité, deux grands thèmes environnementaux depuis les années 1992 (Hannigan, 2006), ont provoqué de multiples débats parmi les scientifiques, les politiciens et la population. Actuellement, on entend les mots « environnement », « biodiversité », « développement durable », « consommation et produits équitables » dans les discours, principalement dans les pays industrialisés et riches. Or, cela a déclenché un changement dans la manière de voir notre monde et de nous comporter en son sein. Mais pourquoi parle-t-on aujourd'hui davantage de l'environnement par rapport aux dernières décennies ? La perspective « constructiviste » (Berger & Luckmann, 1966) offre un cadre théorique adéquat pour répondre à cette question. Les premières études sont parties du principe que les objets sociaux ne sont pas donnés « dans le monde », mais construits, négociés, reformés, adaptés et organisés par les êtres humains dans leur effort pour faire sens de ce qui se produit dans le monde (Sardin & Kitsuse, 1994). Ainsi, un individu construit sa représentation du monde en interagissant avec le milieu qui l'entoure. Blumer (1969) propose la définition suivante de l'objet social:

“The nature of an object [...] consists of the meaning that it has for the person for whom it is an object. This meaning sets the way in which he sees the object, the way in which he is prepared to act toward it and the way in which he is ready to talk about it. An object may have a different meaning for different individuals: a tree will be a different object for a botanist, a lumberman, a poet and a home gardener” (Blumer, 1969, p. 11).

Les représentations qui nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours se forment et se transforment en continu (voir Jodelet, 2008). Ainsi, il n'existerait pas de consensus social sur les questions de justice,

c'est-à-dire que chaque individu tient sa propre conception, par exemple de l'injustice environnementale et du préjudice écologique (Halsey, 2004).

Revenons maintenant aux questions environnementales; tout changement sociétal à cet égard serait guidé par des philosophies, des valeurs et des intérêts (White, 2008) que les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement et de la sécurité développent avec le temps et en interaction avec l'environnement (Blumer, 1969). La sociologie s'intéresse depuis les années 1970 aux questions environnementales qui sont reliées aux changements sociaux, ce qui a donné forme à la sociologie environnementale. L'ouvrage *Handbook of Environmental Sociology*, montre qu'il existe au moins neuf paradigmes concurrents, dont un est la construction sociale (Dunlap & Michelson, 2002). Le paradigme de la construction sociale, probablement au cœur de la sociologie environnementale, sans pour autant être exclusif à cette problématique, stipule que tout est objet d'interprétation sociale, sans toutefois nier les faits objectifs d'un problème ou préjudice environnemental (Hannigan, 2006). Le problème environnemental et les solutions proposées sont le produit de procédures sociales de définition, négociation et légitimation tout en reconnaissant que nous faisons face à de vrais et inquiétants dangers écologiques globaux (Hannigan, 1995). Les problèmes environnementaux sont reliés à un aspect objectif (le problème est existant) et à l'interprétation des personnes (ce qu'ils perçoivent comme pertinent et signifiant). Toutefois, les données scientifiques sont très rarement complètes, ce qui donne plus de place à la subjectivité. Surtout dans les cas où les enjeux économiques sont élevés, l'incertitude des résultats scientifiques conduit à des affrontements de valeurs et de procédures à suivre (Humphrys & Williams, 2005). Alors que le savoir scientifique doit être la colonne vertébrale des procédures de décisions, elle est aussi par nature, sociale. Ainsi, l'utilisation des preuves et la manière dont elles sont utilisées constituent une question essentiellement politique et personnelle (White, 2008). Autre que la science, les médias influencent également les représentations sociales du problème environnemental (Hannigan, 2006; White, 2008), étant donné qu'ils sont structurés par ceux et celles qui détiennent le pouvoir (Lorenzo, 2010).

La sociologie du problème social, qui date des années 1970 avec les travaux de J. Gusfield sur la construction des problèmes publics (Gusfield, 2009), a été appliquée à la sociologie environnementale et ultimement à la construction du problème environnemental, c'est-à-dire

la procédure d'un problème écologique construit en un problème social. À ce sujet, Hannigan (2006) décrit six facteurs pour construire le problème environnemental : premièrement, la validation d'une affirmation doit être soutenue par des preuves scientifiques; deuxièmement, les preuves scientifiques doivent être soumises à la vulgarisation, ce qui demande un « vulgarisateur » ou un entrepreneur pour éveiller l'intérêt du public; troisièmement, le rôle des médias est indispensable pour divulguer l'affirmation de manière à ce qu'elle soit perçue comme vraie et importante; quatrièmement, le problème environnemental doit être dramatisé de façon symbolique et visuelle afin d'attirer l'attention; cinquièmement, les mesures en faveur de cette affirmation présente doivent montrer des gains économiques. Et enfin sixièmement, une fois le débat du problème environnemental intégré dans un programme politique, les garants s'assurent de sa légitimité et longévité, et que les mesures soient appliquées.

1.5.3. La criminologie verte : préjudice et justice environnementale

Ce mémoire s'inspire de la théorie du constructivisme social pour expliquer les problèmes écologiques et de justice environnementale. Conformément à ce cadre théorique, White (2008, 2010) mentionne que l'utilisation des preuves scientifiques employées serait assujettie à des processus d'interprétation sociale. Autrement dit, les représentations qui permettent aux individus de donner du sens au monde guideraient également la recherche scientifique (Sunderlin, 2003). Dans cette même perspective, Beirne (2004) a soulevé le phénomène des comportements paradoxaux et incohérents à l'égard des différents enjeux environnementaux. La base de la réflexion pour pouvoir répondre à ce paradoxe résiderait dans les rapports entre humain et nature. À cet égard, la criminologie verte se sert de trois concepts de justices dans le but d'étudier le rapport entre humain et nature, et d'identifier les préjudices environnementaux et ses victimes (Halsey & White, 1998; White, 2008). Nous n'allons pas présenter le troisième, puisqu'il ne rentre pas dans le cadre de notre étude.

Environmental rights and environmental justice : l'analyse est orientée sur le bien-être et la santé des êtres humains par rapport à leur mode de production et de consommation. L'humain est au centre de l'intérêt des analyses portant sur la dégradation environnementale. La notion de « differential victimisation » (ex. Stretesky & Lynch, 1999), un sujet qui est au cœur de ce

cadre d'analyse, renvoie aux inégalités de certaines populations quant aux dommages environnementaux. Les Autochtones, les minorités visibles, les démunis, pour ne nommer que quelques catégories de la population, se retrouvent plus souvent dans une situation de désavantage, dû à leur plus grande dépendance à la nature pour leur gagne-pain (Low & Gleeson, 1998; Williams, 1996). De plus, leurs conditions de vie plus difficiles génèrent des conflits directement liés à la survie et aux intérêts personnels.

Ecological citizenship and ecological justice : cette analyse met l'accent sur la santé de la biosphère, des espèces, des plantes et des animaux qui y habitent (Cullinan, 2003; Smith, 1998). Le centre d'intérêt est l'état de la planète et le respect des droits des autres espèces, c'est-à-dire qu'elles puissent vivre en sécurité, sans être l'objet de torture, d'abus et de destruction de leur habitat. Selon la justice écologique, l'humain doit s'assurer que son interaction avec l'environnement prévoit des évaluations rigoureuses de son impact sur celui-ci, en termes de dommage et de risque potentiel sur les espèces ainsi que sur l'environnement local et global. Dans certains cas, même la protection de la biosphère a préséance sur celle des individus. Une approche plutôt misanthrope voit dans l'humain le problème qui doit être contrôlé ou même éliminé (White, 2008). Les cadres d'analyses servent ultimement à trouver des solutions aux problèmes de préjudices et de crimes environnementaux. En ce sens, elle s'intéresse aux concepts fondamentaux et aux perspectives universelles liées à la relation entre homme et nature. Ces recherches permettront de comprendre et de discuter des réactions sociales relatives aux problèmes et crimes écologiques spécifiques.

À la base des différentes conceptions de justices se trouve les écophilosophies (Halsey & White, 1998). Selon White (2008), les criminologues interprètent les crimes écologiques ainsi que la victimisation de l'humain, des non-humains et de l'environnement local en vertu d'écophilosophies sous-jacentes. White distingue trois écophilosophies, chacune avec un centre d'intérêt différent. L'*anthropocentrique*, représente les intérêts de l'humain. Cette philosophie souligne la supériorité des humains sur la nature et les autres espèces non humaines. L'environnement est instrumentalisé pour le bien-être des humains. La *biocentrique* se centralise sur les droits des espèces vivant sur terre. Cette philosophie considère l'homme comme une espèce parmi les autres, ayant une valeur égale aux autres organismes sur terre. Elle priorise la préservation et le bien-être de l'environnement vis-à-vis des projets et

considérations de l'humain. Finalement, l'*écocentrique* se focalise sur l'aspect socioécologique. Cette philosophie refuse de placer l'humanité au-dessus ou en dessous de la nature par rapport à son importance. Toutefois, l'humain aurait l'unique responsabilité de s'assurer que ses méthodes de production ne dépassent pas les limites de l'écosphère de notre planète (White, 2008). Conforme à la théorie constructiviste, une meilleure compréhension des valeurs inhérentes et des processus d'interprétation par rapport aux préjugés environnementaux et problèmes sociaux permettrait de résoudre les problèmes de conflit d'intérêts et ultimement d'améliorer la coopération. Or, les études sur la relation entre l'humain et la nature constitueraient un outil à cet effet.

1.5.4. Potentiel de l'environnement pour la paix

À l'égard des enjeux d'insécurité, les problèmes écologiques font habituellement objet de mesure de contrôle ou de neutralisation, ce qui est par définition une approche négative. À l'inverse, l'*environmental peacebuilding* est une nouvelle perspective qui cherche à tirer parti du potentiel des questions environnementales pour la consolidation de la paix (Ali, 2003; Bencala & Dabelko, 2008; Dabelko, 2008; Wolf, et al., 2005). Selon Ali (2003) les questions environnementales utilisées dans les efforts pour conduire les parties opposées à la table des négociations, pourraient atténuer les conflits et amener à une paix plus stable. De plus, l'avantage des projets de coopération à l'aide de problématiques écologiques donnerait lieu à un environnement plus sain et à une collaboration à plus long terme entre les ennemis (Ali, 2003). À cet effet, l'*environmental peacebuilding* part du principe d'une interdépendance environnementale entre les parties afin d'en tirer avantage pour consolider la paix. Considéré comme une opportunité, il reste à transformer la situation par des actions concrètes pour encourager le dialogue et bâtir la confiance (Conca, 2002; Conca, et al., 2005; Conca & Dabelko, 2002). Les planificateurs et les médiateurs sont chargés de la mise en œuvre des opportunités présentées par les situations d'interdépendances, en particulier les enjeux de l'eau (ex. la pollution des rivières et lacs). Leur mandat serait donc de faciliter la collaboration et la négociation (Ali, 2003). Il faut se rappeler que la nature et ses ressources naturelles ne sont pas assujetties aux frontières politiques, ce qui favoriserait la coopération davantage régionale

pour la gestion et le maintien des ressources (Moira Feil, Diana Klein, & Westerkamp, 2009). Par ailleurs, le principe d'interdépendance ne se limite pas aux problèmes écologiques liés d'une façon ou d'une autre au conflit armé (c.-à-d. cause ou conséquence), mais s'étend également aux situations sans liens apparents avec la violence. Dans les deux cas, les enjeux environnementaux peuvent être utilisés pour convaincre les parties hostiles à la coopération (Dabelko, 2006). La plupart des initiatives du « *environmental peacebuilding* » se retrouvent dans une des trois catégories, et qui se recoupent mutuellement (Conca, et al., 2005):

1. *les efforts pour prévenir des conflits directement liés à l'environnement,*
2. *les tentatives pour instaurer ou pour améliorer le dialogue entre belligérants,*
3. *et les initiatives pour asseoir la paix sur une base solide*

La première catégorie fait référence aux travaux mettant en lien la dégradation environnementale avec la violence. Les efforts visent tout d'abord le soulagement des populations souffrant des pressions qui pèsent sur leurs ressources, ainsi que le renforcement des institutions chargées de la gestion de celles-ci. Avec la coopération environnementale, les rancœurs créées par l'injustice écologique pourraient être allégées. La deuxième catégorie de coopération environnementale contribue à établir un dialogue direct entre les belligérants, là où les autres tentatives diplomatiques ont échoué. Les questions d'ordre environnementales donneraient l'occasion au maintien d'un dialogue. Finalement, la troisième reconnaît que sans un ancrage dans le développement durable, une paix stable et durable ne peut se faire. Qu'il existe un élément déclencheur (problème écologique ou une ressource naturelle) de conflit ou pas est secondaire, mais il n'y aura pas de paix durable sans l'élaboration d'un plan à long terme de gestion dans une région en crise.

Ali (2003) explique que le champ d'interaction de *l'environmental peacebuilding* permet au planificateur de prendre différents chemins dans son travail de résolution de problèmes et de disputes. La présence d'analyses objectives et scientifiques des problèmes écologiques augmentent l'engagement des parties dans des projets de coopération environnementale. L'environnement peut également être perçu comme un problème neutre par rapport aux conflits. Un planificateur va donc tenter de lier les discours environnementaux aux discours contribuant au conflit. Faire participer les parties prenantes aux activités de conservation est

l'objectif. De cette façon, le développement de confiance sera encouragé, et ce, aux échelles gouvernementales et locales (Cremer, de Bruin, & Dupuis, 2001). Le planificateur doit s'assurer que toutes les parties prenantes montrent un engagement sincère afin d'intégrer les questions environnementales dans le processus de résolution de conflit de manière intégrale, en tant qu'outil de développement de confiance. Ce n'est que de cette manière que la planification de projet à long terme est faisable (Ali, 2003). Enfin, Conca et Wallace (2009) expliquent que, dans un contexte postconflit, la gestion des ressources naturelles et la gouvernance en matière d'environnement sont des enjeux d'interactions sociales importants, qui, selon leurs gestion, auraient le potentiel de bâtir de solide assises pour la paix, sinon de déstabiliser la paix déjà précaire.

1.6. Problématique

L'étude du crime et du préjudice environnemental et de ses effets sur l'individu et la société sont des sujets largement négligés par la criminologie conventionnelle (Lynch & Stretesky, 2003; White, 2008). Ces questions ont cependant attiré l'attention de certains chercheurs, formant le courant dit de la criminologie verte « green criminology ». Ils se sont donné le mandat de développer les concepts de justice environnementale et sociale, et de trouver des solutions aux problèmes du préjudice environnemental (ex. White, 2008). Or, peu d'études portent sur les enjeux de justice, de sécurité et de dommages environnementaux dans les régions saccagées par les conflits violents. Pourtant ces problèmes entraînent des obstacles importants pour le processus de paix.

En réponse au manque de résultats positifs de l'aide internationale et de la haute prévalence de résurgence de conflit (Le Billon, 2001; Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009), cette recherche aspire à trouver des approches alternatives en matière de consolidation de la paix. Par conséquent, le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rendu populaire le concept de la « coopération environnementale »; un outil pour rapprocher les belligérants, bâtir la confiance, restituer et protéger l'environnement des communautés affectées par la violence (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Cependant, peu de preuves empiriques existent pour prouver l'efficacité de la théorie de

l' « environmental peacebuilding », ou des guerres pour l'environnement (Carius, 2006). En outre, les négociations entre les élites (politiques et économiques) sur les procédures à adopter dans le cadre des opérations de consolidation de la paix aborderaient de façon insuffisante les raisons inhérentes de la violence, ce qui peut s'expliquer par le risque de résurgence des violences (Braithwaite, 2002). Il serait par conséquent préférable de tenir davantage compte des compétences locales dans le cadre de la sécurité globale (Braithwaite, 2002; Kaldor, 1999). La participation des communautés locales aux opérations de consolidation de paix et de développement aboutirait à une plus grande appréciation des interventions (Gunningham, 2009) et favoriserait leur autonomisation et leur résilience (Bessa, et al., 2005).

Objectif général

Notre objectif consiste à analyser sous la forme d'une théorisation la contribution de l'étude des questions environnementales pour la gouvernance de la sécurité dans le but d'ouvrir la criminologie verte aux opérations de consolidation de la paix. Plus précisément, nous cherchons à apporter une contribution pour l'amélioration de la sécurité humaine et environnementale des pays en situation de postconflits et postcatastrophes. Nous nous appuyons sur le principe de l' « environmental peacebuilding », qui, sur la base du potentiel de l'étude des questions environnementales, vise à remédier aux problèmes sociaux et de violence, et ultimement contribuer aux processus de stabilisation de la paix. Nous cherchons également à connaître les écophilosophies (ex. anthropo-, bio- et écocentrisme) des experts du domaine des opérations de paix, soit la relation intrinsèque entre l'individu et la nature, puisqu'elles exerceraient une influence sur leur travail (White, 2008). Ces informations favoriseraient la compréhension des attentes et des intérêts des acteurs, ce qui ultimement contribuerait à améliorer la coopération et la recherche de solutions tangibles. En ce qui concerne la collecte de données, nous priorisons les informations et les expériences relatives au travail sur le terrain, c'est-à-dire que nous nous intéressons aux acteurs qui connaissent le terrain, ce qui nous permet de rester proches aux réalités observées. Ce choix s'explique par notre intérêt pour les approches « Bottom-Up » pour les opérations de paix, ce qui est d'ailleurs conforme au processus de la théorie ancrée qui vise à produire une théorie à travers

les données de terrain (Glaser & Strauss, 2010). Enfin, le travail de théorisation s'appuiera sur les objectifs spécifiques suivants visés par notre analyse :

- I. Décrire la relation entre les enjeux environnementaux, la sécurité et le conflit violent dans un contexte de gouvernance de la sécurité défaillante.
- II. Étudier la contribution de l'étude des questions environnementales et de la coopération pour la gouvernance de la sécurité.
- III. Explorer les recommandations issues de nos données pour accroître la durabilité des interventions en matière de sécurité et de paix.
- IV. Étudier les écophilosophies de nos participants dans le but de développer une meilleure compréhension des attentes et des intérêts des experts pour favoriser la coopération et la recherche de solutions tangibles

Chapitre 2 : Méthodologie

Le présent chapitre explique nos choix méthodologiques, le déroulement de la collecte de données et notre stratégie d'analyse. Nous décrirons d'abord la méthode qualitative et la théorie ancrée et tenterons de justifier son choix. Ensuite, nous présenterons notre échantillon ainsi que le déroulement et la stratégie de collecte de nos données. Par la suite, nous présenterons notre stratégie d'analyse, c'est-à-dire le développement de catégories et le codage des données. Enfin, nous terminerons avec les forces et limites de notre étude.

L'objectif principal de ce mémoire est d'explorer la capacité et le potentiel des questions environnementales, en s'inspirant du modèle de l'« environmental peacebuilding », pour améliorer la gouvernance de sécurité dans les contextes postconflit. Plus précisément, l'étude s'intéresse à l'apport de la « coopération environnementale » à travers l'approche « Bottom-Up » dans une optique de réduire les rechutes de violence et ultimement de stabiliser la paix des pays ravagés par la guerre et le conflit. Étant donné que le lien entre les questions d'environnement et de sécurité est très peu étudié, notamment en criminologie, le but de ce travail est d'apporter une contribution scientifique dans le champ de la criminologie verte. Notre démarche consiste à défricher une thématique encore peu abordée dans le champ de la criminologie et ainsi permettre à d'autres chercheurs interpellés par cette question de marquer une première étape visant à contribuer à une meilleure compréhension des problèmes de sécurité et de gouvernance dans un cadre postconflit. Ainsi, nous adopterons une approche par théorisation ancrée, ce qui nous permettra de développer un outil théorique relatif à la contribution de l'étude des questions environnementales pour la gouvernance de la sécurité, afin d'élargir le champ de la criminologie verte. Nous adopterons une méthodologie de type qualitatif, sachant que nous nous intéressons aux expériences et aux opinions des professionnels œuvrant dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement. Afin de réaliser cette étude, nous aborderons trois thèmes principaux : premièrement, la relation entre environnement, violence et sécurité; deuxièmement, le potentiel de la coopération environnementale axée sur l'approche Bottom-Up pour réduire la récurrence des conflits violents; et finalement les écophilosophies de nos participants, dans un objectif de proposer des solutions pour améliorer la coopération environnementale.

2.1. Choix méthodologiques

2.1.1. Approche qualitative

L'approche qualitative est interprétative et naturaliste, c'est-à-dire que le chercheur essaie de produire du sens ou d'interpréter les phénomènes sociaux. Il cherche à exploiter les ressources provenant d'informations subjectives (ex. récits, témoignages), ce qui lui permet d'étudier le contexte naturel d'un phénomène social (Laperrière, 1997b). Qu'est-ce qui caractérise l'approche qualitative ? Premièrement, il s'agit de mettre de l'avant la subjectivité des acteurs et du chercheur (Weber, 1971); deuxièmement, de se concentrer sur la réflexivité et la prise de conscience entre l'interaction de l'objet d'étude et du chercheur; troisièmement, de mettre l'accent sur la compréhension inductive et non sur l'explication ou l'approche hypothético-déductive; quatrièmement, de tenir compte de la proximité de l'objet d'étude par rapport à son environnement naturel; cinquièmement, de privilégier une description approfondie des phénomènes étudiés; et finalement de promouvoir l'implication du chercheur de manière prolongée dans son étude, soit sur une durée jugée assez longue pour pouvoir incorporer dans ses analyses la variable du temps (Laperrière, 1997b). La présente étude a pour objectif d'analyser la perception des professionnels d'opérations de paix concernant les questions environnementales dans le cadre postconflit. Ainsi, cette recherche accorde une place importante aux acteurs sociaux, et vise à connaître leurs expériences, points de vue et opinions par rapport aux méthodes les plus propices pour contribuer au processus de paix (Dubet, 1994). Leurs recommandations nous permettront d'étudier la contribution de l'étude des questions environnementales afin de proposer des solutions efficaces de gouvernance de la sécurité des pays en situation postconflit. Par conséquent, l'approche qualitative nous semble la plus appropriée pour cette recherche. D'ailleurs, nous jugeons les méthodes statistiques peu efficaces pour saisir la complexité des problématiques du terrain. C'est donc pour cette raison que nous avons opté pour le récit, verbalisé ou écrit, qui nous permettra d'appréhender en profondeur les détails afin d'atteindre nos objectifs d'études. En privilégiant la profondeur plutôt que l'étendue des phénomènes sociaux, la méthodologie qualitative permet également de découvrir le sens des actions et les stratégies déployées par les acteurs (Deslauriers & Kérisit, 1997). Cette position est appuyée par la théorie ancrée qui vise la description profonde

d'une problématique. Enfin, le développement d'une théorie oblige de connaître toute la complexité de l'objet d'étude (Strauss & Corbin, 2003). Pour ce faire, nous avons privilégié la théorisation ancrée.

2.1.2. Théorisation ancrée « Grounded Theory »

La théorisation ancrée a été conçue dans les années 1960 aux États-Unis afin d'étudier le domaine de la santé et du soin infirmier. Ainsi, le célèbre livre de Glaser et Strauss en 1967, « The Discovery of Grounded Theory », explique en profondeur les stratégies de recherches que les auteurs ont utilisées pour leurs études des patients mourants dans les hôpitaux (Glaser & Strauss, 1967).

La méthodologie de la théorisation ancrée préconise la création de nouvelles théories au lieu de tester les théories existantes. Une étude par théorisation ancrée ne vise pas la représentativité en cherchant la généralisation statistique, mais plutôt veut expliquer les phénomènes basés sur des données empiriques (Charmaz, 2006). Utile pour les champs d'études peu ou pas explorés, cette méthodologie va au-delà de la description pour ultimement construire une nouvelle théorie qui dépasse l'objectif des études ethnographiques¹⁰. Elle cherche à implanter la théorie dans les faits, et ce, en restant sensible à la réalité étudiée (Laperrière, 1997a). Opérant par induction, toutes sortes de sources de données peuvent être saisies (ex. quantitatifs/qualitatifs; documents, interviews). Cela dit, elle insiste sur l'importance des perspectives des acteurs sociaux dans la définition de leur univers social, sans toutefois négliger le contexte micro et macrosocial dans lequel s'inscrivent leurs actions (Laperrière, 1997a). Le développement d'une théorie doit aller plus loin que de se restreindre aux conditions proches des phénomènes étudiés. La structure dépend de l'ensemble des conditions micro- et macroscopiques. Or, en partant des conditions les plus éloignées dans l'espace et dans le temps (macrosocial : les politiques internationales et nationales) pour se focaliser sur les conditions les plus proches (microsociale : gestion de l'eau entre communautés locales et les municipalités), on peut se rendre compte de toute l'étendue de

¹⁰ L'ethnographie est la méthode par excellence de la recherche interprétative visant la description, par rapport à la théorisation ancrée visant la théorie (Laperrière, 1997a).

l'objet d'étude (Strauss & Corbin, 2003). Procéder avec cette méthode nous paraît approprié, étant donné qu'elle nous permet, non seulement, d'adopter une vision holistique vis-à-vis du sujet d'étude, mais également de créer de nouvelles connaissances dans le champ de la criminologie verte, plutôt que de vérifier une hypothèse avec une approche hypothéticodéductive (ex. est-il avantageux pour la sécurité humaine de criminaliser tous les actes causant des dommages à l'environnement ?). De plus, la méthodologie de la théorisation ancrée nous offre la base pour notre objectif final, soit la production d'un outil théorique qui permettra d'introduire la criminologie verte aux questions des opérations de paix.

Contrairement aux autres approches méthodologiques, la théorisation ancrée explore le champ de recherche sans appui théorique ni cadre conceptuel et l'objet de recherche est en quelque sorte sans frontière (Laperrière, 1997a). Dans la pratique, il est toutefois recommandé de se familiariser avec la problématique que l'on cherche à explorer. De ce fait, nous avons procédé par une exploration documentaire pour connaître l'état des connaissances au sujet du rôle des questions environnementales pour la consolidation de la paix; une première exploration si l'on veut. Conformément à notre vision d'une recherche multidisciplinaire, nous nous sommes inspirés de quelques théories et paradigmes de la criminologie verte, des relations internationales et de la sociologie, décrites dans la section 1.4 « cadre théorique ». Ainsi, notre problématique se précise au fur et à mesure de l'avancement de l'étude pour aboutir à une contribution scientifique en criminologie.

2.2. Échantillonnage

Tout échantillon en recherche qualitative doit respecter trois critères clés : l'homogénéisation, la diversification et la saturation. Pirès (1997) explique que l'homogénéisation consiste à choisir un groupe relativement homogène, c'est-à-dire un milieu organisé que le chercheur veut étudier. Dépendamment des groupes sociaux, certains peuvent présenter une plus grande diversité que d'autres. Maintenant, pour assurer le critère de diversification (interne), il faut prendre à l'intérieur de l'échantillon les informateurs les plus divers possible afin de maximaliser l'étude extensive du groupe choisi. Les variables stratégiques qui ont été établies selon l'objet d'étude détermineront le nombre de cas nécessaires pour satisfaire le critère de la

saturation. Ce dernier sert à bien délimiter l'objet d'étude jusqu'à ce que la redondance d'information se manifeste (Pires, 1997). L'échantillonnage d'une étude par théorisation ancrée est progressif et intimement lié à celui du codage (Laperrière, 1997a) et de l'enquête en cours (Strauss & Corbin, 2003), et se termine quand il y a saturation, c'est-à-dire que la collecte de données n'apporte plus de nouvel élément. Autrement dit, l'analyse des catégories et concepts (codage et saturation) indique quel type de données il faut recueillir par la suite (Paillé, & Mucchielli, 2003). Le chercheur vise à récolter des données qui lui permettent de montrer la capacité descriptive ou explicative du construit théorique (Paillé & Mucchielli, 2003, 2005).

Initialement, notre étude visait uniquement les professionnels du domaine des opérations de consolidation de la paix, spécialisés dans les questions environnementales, notamment en matière d'eau. Nous avons rencontré des difficultés à trouver des personnes présentant ces critères et encore moins disposées à participer à notre étude, ce qui nous a conduits à modifier nos critères de sélection. Ainsi, notre population choisie est dorénavant plus large, qui comporte des professionnels du domaine des opérations de paix, soit des personnes travaillant ou ayant de l'expérience dans les secteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix. Bien entendu, tous devaient posséder une connaissance quant aux questions environnementales. Nous justifions ce choix par le fait qu'ils constituent une source d'information pertinente nous permettant de décrire les liens entre environnement et violence, et d'écouter les problèmes et les solutions proposées jugées proches de la réalité du terrain. D'ailleurs, opter pour un échantillonnage plus large nous permet une plus grande diversification interne, ainsi qu'un meilleur degré de généralisation de nos résultats. Bien que le mémoire s'inscrive dans le domaine de la criminologie, nous avons préféré ne pas approcher les individus directement impliqués dans le domaine traditionnel de la sécurité (ex. agents de sécurité privée et publique, soldats, etc.). Nous l'expliquons par notre désir d'adopter une approche interdisciplinaire, c'est-à-dire de fusionner la criminologie (verte) aux études des opérations de paix.

Pour satisfaire le critère de diversification de notre échantillon, nous distinguons trois types de sources de données, soit des interviews, des webcasts et des documents écrits, chacune avec des caractéristiques différentes. Ainsi, nos interviewés montrent tous des profils très différents

sur le plan professionnel, académique, d'âge, de la nationalité et de son affiliation professionnelle. Nos webcasts, c'est-à-dire des enregistrements audiovisuels, proviennent de colloques scientifiques, de présentations et d'interviews menées par d'autres personnes. Finalement, parmi nos documents comptent des articles scientifiques et des rapports de programmes et d'autres conférences. Le tableau 4 donne un aperçu des critères de diversification (voir annexe 2). Nous avons pu rencontrer un jeune écopédagogue (Bart), diplômé en environnement, il travaille présentement sur un projet documentaire, avec pour objectif de dresser le bilan de santé d'un fleuve au Québec, Canada. Ce long métrage cherche à exposer les problèmes d'aujourd'hui et de demain tout en proposant des solutions sur l'avenir du fleuve. Le vice-président d'une division d'une entreprise internationale privée (Abraham) nous a également accordé une interview. Il est spécialisé en ingénierie et possède de longues années d'expérience en consolidation de la paix. Il est également cofondateur d'une compagnie de conseil en eau et détient un diplôme en ingénierie. Ensuite, une chargée de programme pour un organisme intergouvernemental (Marge) a également été interviewée. Elle procède également de l'expérience en politique au niveau local, au sein d'un « parti vert ». De plus, nous avons recolté des témoignages de quatre personnes qui travaillent pour des ONG développementales soit deux membres de l'ONG 1, dont le vice-président (Herbert) et un freelance (Homer), et deux chargées de projets (Lisa et Maggie) de l'ONG 2. Cela nous a permis d'obtenir des expériences de modèles de réussites. L'ONG 1 œuvre pour soutenir son organisme sœur qui travaille de près avec les communautés rurales pour leur développement et leur autonomie. Ainsi, l'ONG 1 offre un soutien financier et technique pour permettre à son partenaire sur le terrain de réaliser des projets d'éducation, d'autonomisation des femmes et jeunes, de protection de l'environnement et de régénération des sources d'eau, et de promotion de l'agriculture durable. De plus, l'ONG 1 prétend s'appuyer sur le principe du développement communautaire fondé sur les acquis (asset-based)¹¹. L'ONG 2, spécialisée dans les questions et projets sur l'eau s'engage à faire de la sensibilisation et de l'éducation autant dans les pays d'interventions qu'ici au Canada. En outre, dans un objectif de développement durable l'ONG 2 s'efforce de mettre sur pied des projets techniques en matière d'eau. Le vice-

¹¹ Asset-based est une approche de planification sociale et de développement communautaire qui s'intéresse davantage à identifier et utiliser les actifs, forces et talents plutôt que de souligner les problèmes, besoins et déficits (Central Coast Community Congress Working Party, 2003).

président de l'ONG 1 (Herbert) détient de longues années d'expérience en tant que conseiller pour le gouvernement canadien. Il est ingénieur et économiste. Homer, en revanche, est membre indépendant de l'ONG 1 et ancien ambassadeur canadien stationné dans un pays d'Afrique. Il possède une éducation en science commerciale et presque 40 ans d'expérience en diplomatie et politique. Finalement, Marge et Maggie travaillent toutes les deux pour l'ONG 2. Lisa détient un diplôme en relations internationales, possède une expérience d'environ 6 ans comme conseillère au sein de l'ONG 2. Maggie en revanche, est chargée de programme, diplômée en étude anthropologique et sociologique, et possède 14 ans d'expérience de travail dans le domaine du développement.

Nous avons utilisé quatre (4) webcasts provenant de différentes sources, dont tous traitaient du lien entre sécurité, conflit armé et questions environnementales. Nous avons choisi deux présentations, une donnée par Geoffrey Dabelko, le directeur de l'« Environmental Change and Security Program » (ECSP) au Wilson Center, l'autre par Martin Palmer, le secrétaire général de l'alliance des religions pour la préservation. Ces présentations ont été données à l'occasion du colloque annuel (2011) organisé par « World Wildlife Fund » (WWF). La première présentation porte sur l'idée de l'« environmental peacebuilding », tandis que la deuxième discute des communautés religieuses pour l'environnement et leurs apports positifs pour la protection de l'environnement et de la population dans une situation postconflit. Ensuite, nous avons utilisé deux interviews mises en ligne de Michael Renner, chercheur pour WorldWatch Institute, qui discute du bénéfice de la participation sociale et de l'approche de l'« environmental peacebuilding ». Notre dernier webcast est un enregistrement vidéo d'une conférence organisé par l'« Environmental Change and Security Programme » (ECSP) du Wilson Center, dont a participé entre autres Dan Smith, secrétaire général de « International Alert » et Alexander Carius, directeur général d'Adelphi. Ces derniers parlent des problèmes contemporains de la gestion des conflits, du développement et des problèmes environnementaux, ainsi que de la pertinence d'une approche intégrative de celles-ci, c'est-à-dire d'unifier la coordination des activités. Enfin, les documents écrits (9) constituent notre troisième source de données. Nous avons choisi quatre (4) rapports, dont deux (2) sur des programmes de développements et deux comptes rendus de symposiums, ainsi que cinq (5) articles scientifiques. Certains apportent des exemples concrets de projets environnementaux pour la consolidation de la paix, d'autres traitent des dangers provenant de l'environnement

pour la sécurité et la gestion de conflit/postconflit, et d'autres encore se penchent en particulier sur les questions d'eau. Une description détaillée de chaque source de données utilisée est présentée dans les tableaux 1 à 3 (voir annexe 2). Afin de garder l'anonymat de certaines sources, nous avons attribué à chacune de nos sources des cotes (acronymes et noms fictifs).

2.3. Déroulement de la collecte de données

Les recherches menées qui adoptent l'approche de la théorisation ancrée peuvent avoir recours à tout type de données : des entrevues, des observations, des données quantitatives, des archives, des documents, des lois et traités, des reportages, des émissions radio et télé diffusées (podcast), etc. De procéder par des observations in situ, n'a pas été possible en vertu des moyens et du temps disponible. Par contre, la théorisation ancrée nous permet d'incorporer tout autre type de données empiriques pour des fins d'analyses, de comparaisons et mises en relation avec la situation. Ceci dit, nous avons choisi d'utiliser des données qualitatives, tout en restant attentifs à toutes autres sources considérées pertinentes (ex. données statistiques, séries chronologiques). Nous allons par la suite décrire le déroulement de nos entrevues.

2.3.1. Entretien semi-directif

L'entretien revêt des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. Derrière chaque personne interrogée se cache une position à laquelle sont liés des intérêts, des enjeux que l'individu lui-même ne conscientise pas forcément, mais que le chercheur ne doit pas perdre de vue (Sardin & Kitsuse, 1994). Les entretiens ont pour fonction de recueillir les données qui permettront de vérifier ou non les hypothèses, et même de les faire naître. De ce fait, l'entretien présente plusieurs avantages. Premièrement, il permet de procéder à l'analyse du sens que les acteurs donnent à leur pratique et aux événements auxquels ils sont confrontés, c'est-à-dire à leurs systèmes de valeurs, leurs interprétations de situations, etc.; deuxièmement, permet d'analyser un problème précis (Dubet, 1994; Sardin & Kitsuse, 1994). Tout en restant fiable à la libre expression de nos sujets, l'entretien semi-directif prévoit un minimum de relances préparées par le chercheur (Michelat, 1975). Le but est d'obtenir des données plus

sélectives pour combler les interstices conceptuelles et catégorielles, c'est-à-dire d'arriver à une structure de catégories plus ou moins stables. Se distinguant de l'entretien purement non directif, l'entretien semi-directif permet à l'intervieweur de relancer des questions qui l'intéressent plus particulièrement (Quivy & van Campenhoudt, 1995). Notre grille d'entrevues est divisée en trois sections qui se recoupent. La première section porte sur la contribution des communautés locales dans des projets de coopérations environnementales afin d'améliorer leur sécurité. Une seconde partie est centrée sur l'apport des questions environnementales au sens large, mais surtout axée sur l'eau, pour améliorer la sécurité humaine et environnementale. Finalement la troisième section vise à dégager les éco-idéologies des participants (voir annexe 3 pour la grille de question). L'ordre des questions a été laissé libre comme le suggère Calvo (2006). La grille de questions a été adaptée à chaque répondant à l'aide des informations que nous avons pu trouver sur internet relatives à leurs expertises, leurs domaines professionnels et leurs postes. Par exemple, sachant que Maggie et Lisa possèdent une expertise dans le domaine de l'eau, nos questions portaient davantage sur la relation entre l'eau et la sécurité, et sur le bénéfice de l'étude des questions d'eau relatif aux programmes de développement. Marge, au contraire travaille plus particulièrement sur la « coopération environnementale », ce qui nous a permis de poser des relances par rapport aux particularités de cette approche. Enfin, de manière générale nos questions visaient à recueillir des informations provenant d'expériences de terrain (pratique).

La communauté universitaire nous a offert un point de départ pour nous mettre en contact avec les premières personnes de référence. Nous nous sommes appuyés sur la stratégie appelée « boule de neige » à l'aide des contacts initiaux, afin d'élargir le réseau de contacts potentiels. Selon Pirès (1997), l'échantillonnage de type « boule-de-neige » convient lorsque l'accès aux données est difficile. Ainsi, nous avons pu interviewer sept (7) personnes, dont quatre (4) hommes et trois (3) femmes, qui correspondent à nos critères de sélection présentés ci-dessus, dans la section « 2.2. Échantillonnage ». Quatre (4) de nos répondants travaillent dans une ONG, un (1) pour organisation intergouvernementale, un (1) avec un organisme à but non lucratif et un (1) dans une entreprise privée. Les expériences professionnelles sont variées : trois (3) ont des expériences en politique ou diplomatie, deux (2) en ingénierie, deux (2) en science commerciale, un (1) en relations internationales, un (1) en science sociale et un (1) en environnement. Les contacts se sont faits par courriel et par téléphone. Le contact initial

servait premièrement à se présenter soi-même ainsi que les objectifs de notre étude, et deuxièmement à demander une interview avec la personne sollicitée. Dans le cas contraire, nous lui avons demandé de nous diriger vers d'autres personnes intéressées à réaliser un entretien et qui répondent au profil recherché. Cependant, un grand nombre de nos requêtes sont restés sans réponse, d'autres ont été éliminés par faute de qualification dans le domaine des questions environnementales et de sécurité, des critères sélection de notre collecte de donnée.

Cinq (5) de nos entretiens se sont déroulés en face à face, et deux (2) par Skype. Avant d'amorcer l'entretien, nous avons expliqué le sujet et le but de notre entrevue de la façon suivante :

*« Je cherche à connaître le potentiel de la coopération environnementale et son éventuel rôle dans la promotion de la paix, sécurité humaine et environnementale (environmental peacebuilding). Pour cela, ma recherche s'intéresse en particulier aux projets de gestion de l'eau dans la sphère communautaire, c'est-à-dire, par l'approche Bottom-Up. De plus, je m'intéresse aux philosophies et idéologies des spécialistes du « environmental peacebuilding » par rapport à la nature et comment ils mettent en pratiques l'aspect environnemental dans leur vie professionnelle ».*¹²

Dans plusieurs cas, l'interviewé a commencé à parler avant même que nous puissions poser la première question.

Deux formulaires ont été remis pendant la rencontre de l'entrevue : un formulaire de consentement et une fiche signalétique¹³. Le premier document, soit le formulaire de consentement, selon les normes de l'université, décrit les objectifs de la recherche, la confidentialité reliée aux réponses ainsi que le consentement volontaire des personnes sondées. Nous avons demandé à tous nos participants la permission d'enregistrer l'entrevue après qu'ils aient pris connaissance du document et de l'avoir dûment signé. Avec leur accord, toutes les entrevues ont été enregistrées à l'aide d'une enregistreuse audio pour des fins de retranscription. Pour donner suite à l'entretien, le participant a été incité à remplir le deuxième document, la fiche signalétique. Celle-ci regroupe deux types de variables : les

¹² Nous reconnaissons après-coup que la consigne de départ était trop complexe pour amorcer nos entretiens, qu'il fallait trouver une question plus simple et courte. De ce fait, nous proposons a posteriori la suivante: « Pourriez-vous me parler de vos expériences et vos opinions par rapport au rôle et au potentiel de la coopération environnementale quant aux questions de sécurité et de promotion de la paix? »

¹³ Voir annexe 1 pour le modèle de la fiche signalétique

variables sociologiques et stratégiques. Le premier fait référence à des questions personnelles de base, dont le sexe, l'âge, la nationalité, etc. Les variables stratégiques en revanche sont conçues en fonction de notre objet d'étude (Michelat, 1975). Afin de pouvoir étudier les meilleures pratiques par rapport à l'étude des questions environnementales pour améliorer la sécurité des pays en situation postconflits, il nous fallait connaître le poste, la profession, et les années d'expérience de travail de nos répondants. Celles-ci nous ont permis de comparer les discours de chaque participant par rapport à ces expériences de travail et son champ d'expertise. La pertinence de ces variables stratégiques se justifie par l'importance que notre étude accorde aux données provenant de la pratique, c'est-à-dire les activités et situations vécues par la personne. .

2.3.2. Webcasts et documents écrits

Il existe déjà un grand nombre d'informations disponibles et accessibles qui semblent à première vue pertinentes pour notre étude. Notre travail consistait premièrement à rechercher les sources et les données en lien avec l'étude pour ensuite sélectionner celles jugées pertinentes en fonction de nos objectifs de recherche. D'ailleurs, le nombre restreint d'entretiens que nous avons pu récolter nous a obligés d'élargir notre recherche à d'autres sources, ce qui nous a amenés à fouiller les podcasts et webcasts portant sur des sujets d'environnement et de sécurité. Ce choix s'explique par notre intérêt particulier pour les informations de type récit, plutôt que pour les données théoriques ou statistiques. Nous avons dans un premier temps créé une liste d'organisations qui œuvrent dans les secteurs des opérations de paix et de l'environnement. Nous avons procédé en nous inspirant des références de notre recension des écrits et avons également procédé par la recherche de mots-clefs (ex. « environmental peacebuilding », « coopération environnementale », consolidation de la paix, projets en eau). Notre liste de point de départ contenait les organisations suivantes : le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le World Wildlife Fund (WWF), Woodrow Wilson International Center for Scholars, Banque asiatique de développement, Croix rouge et verte, Croissant rouge, Le Secrétariat international de l'eau (SIE), WorldWatch Institute, Adelphi

Research, Environmental Law Institute, Banque mondiale, l'OCDE, Initiative for Peacebuilding. La liste n'est évidemment pas exhaustive.

Dans un deuxième temps, nous avons fixé les critères de sélection, qui consistaient à cibler tous documents et webcast abordant les questions environnementales dans un contexte postconflit, discutées par des spécialistes du champ des opérations de paix. Nous cherchions à rassembler les cas de réussites et d'échec de la coopération environnementale, avec une préférence pour les projets en eau, dans le but de comprendre et d'analyser les facteurs qui déterminent le succès d'un projet. Enfin, nos critères de sélections nous ont permis d'explorer une grande variété de sujets, de problèmes et de solutions.

Nous avons choisi quatre (4) webcasts et neuf (9) documents. Les webcasts consistaient en deux (2) interviews et deux (2) colloques, avec un total de 5 témoignages. En ce qui concerne les documents écrits, nous avons choisi deux (2) types, soit des rapports (4) et des articles scientifiques (5). Les titres et références des sources peuvent être consultés dans les tableaux 2 et 3 de l'annexe 2 : « Sources de données ». Les webcasts ont été trouvés grâce au site web <http://www.wilsoncenter.org>, et plus particulièrement dans la section « environmental change and security program » (ECSP), qui héberge divers hyperliens reliés au concept de l'« environmental peacebuilding », tandis que les documents écrits ont été sélectionnés à l'aide des bases de données des diverses institutions. Concrètement, nous avons sélectionné deux (2) webcasts issues du programme « Environmental Change and Security Program¹⁴ » de l'institut « Woodrow Wilson International Center for Scholars », et deux (2) du World Wildlife Fund¹⁵ (WWF).

En ce qui concerne les qualifications des auteurs pour nos webcasts, tous apportent une expérience professionnelle pertinente dans le champ d'étude des questions environnementales. Comme nous avons déjà expliqué ci-dessus, les questions abordées traitent notamment de l'approche de l'« environmental peacebuilding », soit l'apport des questions

¹⁴ L'« *Environmental Change and Security Program* » est un programme de recherche du « Wilson Centre » qui s'intéresse aux liens entre l'environnement, la santé et la dynamique des populations, ainsi que leurs liens avec les conflits, l'insécurité humaine et la politique étrangère. Sa mission consiste également à mettre en relation chercheurs, décideurs, médias et praticiens.

¹⁵ Le « *World Wildlife Fond* » s'est donné pour mission la conservation de la nature et la réduction des menaces les plus pressantes sur l'écosystème. Il s'agit d'un des plus grands organismes de conservation indépendants. S'appuyant sur des preuves scientifiques, WWF travaille avec les communautés, hommes politiques et entreprises pour trouver des solutions pour l'humain et la nature.

environnementales dans le cadre des opérations de consolidation de la paix. Monsieur G. Dabelko est le directeur de l'Environmental Change and Security Program (ECSP) au Wilson Center, et possède une expertise dans les domaines de la sécurité et de l'environnement. D. Smith est le secrétaire général d'International Alert¹⁶, une ONG internationale de consolidation de la paix. M Palmer est le secrétaire général de l'alliance des religions pour la préservation¹⁷, une organisation religieuse qui met en place des projets environnementaux. Enfin, A. Carius, directeur général d'Adelphi research¹⁸ et M. Renner, chercheur pour WorldWatch Institute¹⁹, travaillent tous les deux sur les relations entre l'environnement, la paix et le conflit.

En ce qui a trait aux auteurs des documents écrits, tous sont des chercheurs ou membres d'organisations spécialisées des questions de conflits et d'environnement. La banque asiatique du développement²⁰ (BAD) travaille à éradiquer la pauvreté dans les régions asiatiques, dont un sous-programme pour améliorer l'approvisionnement en eau. Le Secrétariat international de l'eau²¹ (SIE) est une ONG internationale qui s'est donnée comme mission de promouvoir l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement des populations démunies. B. Bromwich est coordinateur de programme au sein du PNUE au Soudan. P. Castro est chercheur anthropologue, spécialisé dans la gestion de conflit et de l'environnement. M. Leroy est chercheur dans le domaine du changement environnemental et climatique. D. Tarlock est

¹⁶ L' « *International Alert* » est une ONG qui travaille directement avec les personnes touchées par le conflit violent pour les aider à construire la paix. De plus, elle fournit des conseils aux gouvernements, institutions internationales et entreprises sur les politiques et les pratiques internationales en matière de paix.

¹⁷ La stratégie de « *l'alliance of religions and conservation (ARC)* » est double: aider les religions à réaliser leur potentiel à être proactif sur les questions environnementales, et le démontrer aux groupes laïques afin de les encourager à devenir des partenaires actifs.

¹⁸ « *Adelphi Research* » est une institution à but non lucratif et indépendante de recherche environnementale et d'analyse des politiques. Ses champs de recherche sont les politiques nationales et internationales de l'environnement, de l'énergie et du climat. Les projets de recherche portent sur les questions d'environnement, de développement et du social.

¹⁹ Le « *Worldwatch Institute* » est un organisme de recherche environnementale axé sur les enjeux globaux. Sa mission consiste à accélérer la transition vers le développement durable qui répond aux besoins humains. Ses objectifs visent entre autres à promouvoir l'accès à l'énergie renouvelable et aux aliments nutritifs, le développement des emplois respectueux à l'environnement, ainsi qu'une culture de consommation durable.

²⁰ La « *banque asiatique de développement* » (BAD) est une institution qui travaille à améliorer la vie des gens en Asie et dans le Pacifique. À l'aide du partenariat avec les pays membres et d'autres parties prenantes ainsi qu'une gestion judicieuse des fonds, la BAD cherche à réduire la pauvreté et à créer des bénéfices qui sont équitablement partagés dans un esprit de croissance durable et inclusive.

²¹ Le *Secrétariat international de l'Eau* (SIE) est une organisation internationale non gouvernementale ayant comme but de faciliter la mise en application des quatre principes énoncés dans la Charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement. Leur mission est de promouvoir l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement des populations démunies, de soutenir la capacité des populations et de leurs partenaires dans le choix des solutions appropriées, et de faire converger les approches de type « Bottom-Up » avec celles de type « Top-Down » afin d'appliquer et d'innover en matière de décentralisation de choix politiques et de mécanismes de financement décentralisés (Secrétariat international de l'eau, 2013).

professeur de droit et directeur du « Program in Environmental and Energy Law ». C. Bruch est spécialisé dans le droit environnemental et conflit armé. M. Nakayama est professeur et spécialiste dans la gestion environnementale et des ressources naturelles. Finalement, O. Boiral et G. Verna sont professeurs spécialisés en gestion environnementale et développement durable.

2.4. Stratégie d'analyse

2.4.1. Concepts et le développement de catégories

Toutes nos sources de données ont été analysées de la même manière et présentées de façon aléatoire. Notre stratégie d'analyse consistait à traiter de manière transversale nos informations, c'est-à-dire sans faire de distinction entre les trois types de données (entrevue, webcast et documents écrits). Cette approche s'est également reflétée sur notre façon de les présenter dans le chapitre 3 « l'analyse ». À savoir, nous avons mélangé les informations provenant des interviews, des webcasts et des documents pour la construction de notre fil conducteur, à l'exception du dernier sous-chapitre (3.4 Écophilosophies), qui utilise uniquement les données d'entretiens. Toutes les sources ont été retranscrites sous forme de verbatim. De ce fait, les textes ont été analysés à l'aide des procédures de l'analyse thématique. L'opération centrale de cette méthode est la thématisation, c'est-à-dire la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec la problématique de notre recherche (Paillé & Mucchielli, 2005). Nous avons procédé systématiquement au repérage et au regroupement des thèmes abordés en découpant les verbatims et le texte en unités de signification (Michelat, 1975) ou en unités de sens (Laperrière, 1997a). Cela a permis la création de « concepts » (Strauss & Corbin, 1998) qui ont été nommés par la suite. Au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, nous avons repéré et extrait les caractéristiques similaires pour pouvoir créer nos concepts, qui eux, renvoient aux phénomènes dégagés par nos données. Ainsi, à l'aide de mémos nous avons pu élaborer nos concepts et procéder à l'exercice de théorisation. Le travail consistait à réaliser une description détaillée des concepts, et de rendre intelligible les phénomènes

importants, Le processus de théorisation a abouti au développement d'un modèle décrit en six énoncés/théorèmes qui sera présenté dans le dernier chapitre.

L'analyse par théorisation ancrée doit faire constamment usage de comparaisons. C'est-à-dire que chaque nouveau concept favorisant potentiellement la compréhension d'un phénomène doit constamment être comparé avec les autres pour pouvoir le mettre à l'épreuve des faits. Le processus de comparaison permet aussi d'obtenir une plus haute précision et une plus grande consistance, donc, un degré plus fin de discrimination et de compréhension des données afin de mieux pouvoir les diviser, les regrouper, les comparer, etc. (Strauss & Corbin, 2003). Cet exercice de comparaisons nous a finalement permis de valider nos concepts et de construire notre modèle théorique sur les questions environnementales dans le cadre des opérations de consolidation de la paix.

2.4.2. Codage des données avec la théorisation ancrée

La méthode de comparaison continue est au cœur de l'analyse de la théorisation ancrée et vise à faire ressortir les similitudes et les contrastes entre les données dans le but de cerner leurs caractéristiques, leurs relations et les déterminants de leurs variations. Pour cela, il est nécessaire de codifier tous les phénomènes et unités de sens (Laperrière, 1997a). La théorisation ancrée préconise l'utilisation de plusieurs opérations de codage pour examiner les dires de nos sources de données (c.-à-d., interview, Webcast et document écrit) à différentes étapes dans l'avancement de la théorisation, soit le codage ouvert, axial et sélectif (Strauss & Corbin, 2003). Il ne s'agit pourtant pas d'un processus linéaire, mais d'un va-et-vient des trois étapes tout au long de la recherche (Laperrière, 1997a).

Le *codage ouvert* est un processus analytique à travers lequel des concepts sont identifiés et leurs propriétés et dimensions découvertes dans les données. Il sert à stimuler les questions génératives et comparatives afin de dégager le plus de concepts possible qui guideront le chercheur dans ses choix d'échantillonnage (Strauss & Corbin, 2003). Le *codage axial* est le fait de relier les catégories à leurs sous catégories selon leurs dimensions et propriétés. Le principe du codage axial commence par le regroupement des données fracturées par le codage ouvert. Nous avons cherché à comprendre comment les éléments se combinent les uns aux

autres ou se chevauchent (Strauss & Corbin, 2003). Le *codage sélectif* est le procédé permettant d'intégrer et d'affiner la théorie. Il s'agit d'unifier toutes les catégories autour de catégories centrales ou « cores ». Une synthèse en quelques lignes caractérise le cœur du phénomène à l'étude, correspondant à la phase finale de la recherche. Les catégories centrales devraient permettre d'intégrer toutes les données relatives à l'objet d'étude. Les catégories insuffisamment explorées et développées sont écartées ou passent par le codage ouvert et axial dans le but d'atteindre la saturation théorique (Strauss & Corbin, 2003).

Nous avons recouru à un programme informatisé (QDA Miner) qui a simplifié l'opération de codage des verbatims (entretiens et webémissions) et des documents écrits (rapports et articles scientifiques) et ultimement de conceptualisation. Étant donné que chaque individu est considéré comme unique, les retranscriptions, les rapports et les documents scientifiques ont été premièrement analysés de manière indépendante et deuxièmement soumis à une lecture transversale. Nous faisons référence aux analyses verticales et horizontales. La lecture horizontale, elle, a cherché à établir la relation avec les autres entretiens (Michelat, 1975).

2.5. Forces et limites de la méthode

Le champ de recherche de notre étude est peu développé, malgré le fait que la pertinence écologique et sociale est largement reconnue. Selon nous, cette étude semble pertinente et originale. La richesse et le degré de saturation des échantillons dépendent fortement de l'accès du chercheur aux données et aux participants. Le nombre limité d'entrevues avec des professionnels (7) constitue une faiblesse pour la généralisation de notre étude. Le vaste cadre de ce sujet nécessiterait un plus grand nombre de témoignages. Cela dit, nous avons cherché à compenser ce manque par des vidéos mises en ligne, c'est-à-dire des interviews et des présentations à l'occasion de symposium, ainsi que de documents écrits. Cependant, le fait que nous nous sommes principalement référés à des partisans de l'intégration environnementale et de l'approche Bottom-Up représente un biais dans nos sources de données. Par conséquent, les opinions relatives à l'importance octroyée aux méthodes communautaires et à l'environnement ne seraient pas représentatives pour les domaines de la consolidation de la paix et du développement, même si le critère de diversification a été respecté. Nous voulons toutefois

souligner que notre étude vise à explorer le rôle de l'environnement pour la consolidation après un conflit, ce qui justifie, selon nous, de cibler toute information qui traite précisément de ce sujet. Avec l'approche qualitative, la validité comme critère de scientificité est, selon certains, substituée par la rigueur, ou « trustworthiness », c'est-à-dire qu'on juge du bien-fondé d'une recherche quant à sa capacité à tenir compte d'un phénomène, à le décrire et le comprendre (Gohier, 2004). Une autre critique pourrait être soulevée relative aux expériences de terrain de certains de nos répondants (possiblement trois). Nous ne doutons pas de leur professionnalisme, mais de leurs expériences pratiques sur le terrain, considérant l'importance que nous accordons aux informations provenant d'activités concrètes et pratiques. Il nous semble que leurs connaissances acquises proviennent manifestement de rapports produits par leur organisme ou même de leurs études universitaires. Quant à nos autres sources de données (c.-à-d., Webcasts et documents écrits) il nous est difficile de nous prononcer sur leur crédibilité par rapport à nos objectifs d'étude. Cela dit, le fait que les documents écrits ont été publiés dans un cadre professionnel et que les webcasts sont des enregistrements de conférences scientifiques leur donne la crédibilité nécessaire à notre étude.

Chapitre 3 : Analyse et discussion

3.1. Environnement et sécurité

Le premier chapitre de l'analyse s'intéresse à l'influence de l'environnement et des ressources naturelles sur la sécurité, les conflits et la consolidation de la paix, ce qui correspond au premier objectif de ce mémoire. Nous montrerons à l'aide de différents facteurs de dangers dégagés, la relation intrinsèque entre les enjeux environnementaux et la sécurité. Ceux-ci sont, le changement climatique, la vulnérabilité et la dépendance aux ressources premières, la dégradation environnementale causée par une exploitation excessive des ressources naturelles, le déplacement massif des populations affectées par des problèmes environnementaux et une gouvernance environnementale défailante, et finalement, la manifestation à long terme des conséquences des dommages écologiques. Ensuite, nous montrerons que les enjeux environnementaux influencent de manière directe et indirecte les conflits et les violences. Nous terminerons avec une discussion des données présentées.

3.1.1. Influence de l'environnement sur la sécurité et le conflit armé

L'analyse du matériel révèle l'existence d'une relation intrinsèque entre la sécurité humaine et la sécurité environnementale.

Ben dans le fond pour moi, la sécurité humaine et environnementale, parce que c'est vraiment intéressant de se rendre compte de plus en plus que les deux sont intrinsèquement liés. [...] je pense ce qu'il faut comprendre, c'est que s'il y a des dommages importants qui sont apportés à l'environnement la répercussion est toujours sur l'humain. (Source: Interview_Bart)²²

Nous avons identifié plusieurs facteurs qui expliquent cet amalgame, et le changement climatique y figure comme un des principaux responsables. À l'occasion du colloque : "Climate Adaptation, Development, and Peacebuilding in Fragile States: Finding the Triple-Bottom Line", organisé par l' "Environmental Change and Security Programme, Wilson Center", A. Carius, cofondateur et directeur général d'Adelphi, explique que le changement

²² Les références sont formées de la façon suivante : pour les interviews (Source : Interview_Nom); pour les Webcasts (Sources : Webcast (interview, présentation ou colloque)_Nom); pour les documents écrits (Sources : Rapport ou article_Nom, Année). Voir l'annexe 2 « sources de données » pour une description détaillée.

climatique affecte autant la sécurité humaine que la sécurité traditionnelle, c'est-à-dire la souveraineté des États.

It [climate change] affects of course local livelihoods, so it is a question of human security, but in some cases, [...] it also affects in a very traditional sense question of security and states sovereignty. When climate change is resulting in sea level rise and affects the small island states, to an extent that the population has to move to the other parts of the world, that the sea borders are diminishing, so that is the core of international law and affects states sovereignty. (Source: Webcast (Colloque)_A. Carius)

Le directeur de l' « Environmental Change and Security Program » au Wilson Center, G. Dabelko, explique dans sa présentation : “An Uncommon Peace: Environment, Development, and the Global Security Agenda”, dans le cadre du colloque : “Finding Common Ground Among Conservation, Development, and Security”, organisé par le 2011 WWF FullerSymposium, ce qu'implique le changement climatique pour les opérations de paix.

Climate change to be very quick on it, the challenge is that it makes all these challenges more difficult to deal with. It works as a threat multiplier: Additional stressor on state capacities, communities, existing conflict dynamics. [...] Not a unique kind of conflict per se. So it will make the challenges harder, instead of having a whole new field of study itself. (Source: Webcast (Présentation)_G. Dabelko)

Les conséquences du changement climatique n'affectent pas tout le monde de la même manière. Les auteurs du rapport du Secrétariat International de l'Eau (SIE)²³ nous expliquent que les mesures de sécurités doivent prendre en compte l'évaluation de la vulnérabilité des groupes ou populations.

Dans un même pays et dans une même communauté, les effets des changements climatiques sont vécus, perçus et ressentis différemment²⁴. Ainsi, certains groupes sont plus vulnérables devant le phénomène que d'autres et de manière générale, ce sont les jeunes, les femmes, les groupes marginalisés et les plus pauvres qui sont le plus vulnérables. [...] Sur le terrain, la vulnérabilité aux changements climatiques, tout comme la vulnérabilité devant les phénomènes climatiques extrêmes, ne sont pas strictement synonyme de pauvreté²⁵, mais cette dernière en exacerbe leur

²³ En ce qui concerne les citations des passages de textes provenant de nos documents écrits, nous avons choisi d'enlever les références dans le texte pour mettre en note de bas de page la référence complète, qui de plus, a été laissée dans la forme originale utilisée par les auteurs. Cette pratique est utilisée tout au long du chapitre d'analyse.

²⁴ IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change), Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K. B. Averyt, M. Tignor and H. L. Miller, Eds., Cambridge University Press, Cambridge, 2007a, 996 pp.

²⁵ Lepage, L., P. Berestovoy, M-J. Fluet and A. Rochette. Working group III – Human vulnerability and adaptation to climate variability in the Sahel : communities, institutions and local dynamics, in Report on Canadian Contribution to CIDA-CILSS Project (#A030978-002); Climate Change Adaptation Capacity Support. Montreal : Environment Canada, Volume III. 2007, 154 p. ; Adger, W. Neil., Saleemul Huq,

*ampleur*²⁶. (Source: Rapport_SIE, 2009)

La dépendance et la vulnérabilité vis à vis de l'environnement est un autre facteur qui démontre la relation entre environnement et sécurité, surtout chez les plus pauvres. Cette dépendance peut se développer en violence ou même en suicide (ex. le suicide chez les fermiers), comme l'explique le vice-président de l'ONG 1.

[L]es pauvres sont par définition extrêmement dépendants de la nature. De là, ils ont leur nourriture et bien d'autres choses dont ils ont besoin. (Source: Interview_Herbert)

Le suicide des agriculteurs est une plaie là-bas (en Inde). Il suffit d'une mauvaise saison avec tout leur engrais et pesticide qu'ils ont, ils sont plus capables de se rattraper et finalement le suicide. Ce n'est pas un conflit violent comme au Soudan, mais il y a un tas de violence et de conditions et si les conditions sont meilleures les gens risquent moins le besoin de réagir de façon violente. (Source: Interview_Herbert)

L'exploitation croissante des ressources naturelles constitue un autre facteur qui peut mener à des tensions hostiles. Les régions affectées par l'instabilité politique et les changements climatiques voient le risque de violence augmenter mais, ces deux phénomènes ne mèneraient pas nécessairement au conflit, explique le rapport de Tarlock (2008). Les facteurs de dépendance et de vulnérabilité, ainsi que les problèmes qui en découlent, peuvent être palliés par des mesures de gouvernance environnementale adéquates et flexibles. Toutefois, comme Bromwich (2009a) explique dans son article, la violence et le conflit armé affaiblissent les structures de gestion environnementale.

The main message of modern environmentalism is that intensifying human use of the planet is causing unprecedented levels of change, much of which can legitimately be classified as environmental degradation.²⁷When change occurs in areas already stressed by climate and political instability, the risk of resource related violence can increase. This is not to say that violence is inevitable; it only says [...], that the warning signs are there and cannot be easily discounted. (Source: Rapport_Tarlock, 2008)

The loss of management and governance structures for the environment should be seen as the most significant environmental victim of the conflict. This loss of capacity for equitable and sustainable environmental governance undermines the means by which other forms of environmental degradation may be addressed. (Source: Article_Bromwich, 2009a)

Katrina Brown, Declan Conway et Mike Hulme. Adaptation to climate change in the developing world. Progress in Development Studies, Vol. 3, No. 3. 2003, p. 179-195. ; Schipper et Pelling, 2006 (Références incomplètes)

²⁶ Dixon, Smith, Klein et al. 2003 (Références incomplètes)

²⁷ J. Donald Hughes, An environmental History of the World: Humankind's Changing Role in the Community of Life, 199 (2001).

Le rapport de Leroy (2009, p. 364) et l'article de Bromwich (2009a, p. 115) démontrent à l'aide de l'exemple du conflit au Darfour (Soudan) que la dégradation environnementale, la demande croissante pour les ressources naturelles et une gouvernance environnementale défaillante, accentuent la vulnérabilité relative au problème de la sécheresse. Des dynamiques qui soutiennent la violence et le conflit armé, dans ce cas-ci, entre des groupes pastoraux.

Boiral et Verna (2005) discutent également du phénomène des écoréfugiés, un problème majeur pour la sécurité humaine et conventionnelle. Il s'agit d'un déplacement massif de personnes qui ne bénéficient pas du statut de réfugié à proprement parler, et dont la dégradation environnementale est autant la cause que la conséquence. La migration est une stratégie adaptative des populations qui font face à un environnement incapable de répondre à leurs besoins. L'article de Bromwich (2009b) offre l'exemple de la sécheresse au Darfour (Soudan) pour démontrer le problème des « écoréfugiés ».

Si la dégradation de l'environnement est généralement une des conséquences des déplacements massifs de population, elle en est également de plus en plus souvent la cause. Selon les chiffres du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il y aurait plus de 25 millions d'écoréfugiés dans le monde, soit davantage que les réfugiés politiques. La situation de ces réfugiés est d'autant plus précaire qu'ils n'ont pas de statut international reconnu et que leur nombre ne cesse d'augmenter. (Source: Article_Boiral & Verna, 2005)

Migration is an important coping strategy for drought in Darfur; however, the current context of conflict makes migration a more complex process and risks triggering further conflict. Whilst the impact of drought on food security is mitigated by the presence of an existing food aid operation, the impacts of water shortages are likely to have a direct impact on the populations in Darfur. (Source: Article_Bromwich, 2009b)

Enfin, un des facteurs majeurs pour la sécurité et la paix sont les problèmes environnementaux qui se manifestent seulement à long terme et qui sont par conséquent difficilement prévisibles. Ainsi, Boiral et Verna (2005) suggèrent de pondérer les effets négatifs pour la sécurité humaine en procédant à des mesures de restauration et de prévention.

[...] certains dommages environnementaux, dont l'impact est moins immédiat, moins visible ou spectaculaire, mais dont les conséquences à long terme sont quelquefois tout aussi graves. [...] À la fois conséquence et cause éventuelle de conflit, la dégradation de l'environnement est au cœur du cercle vicieux « environnement / guerre » [...] Elle doit donc être l'objet de mesures palliatives et préventives dans les opérations de consolidation de la paix. (Source: Article_Boiral & Verna, 2005)

Ainsi, le vice-président de l'ONG 1 nous explique que les effets de la détérioration environnementale à long terme peuvent produire des problèmes collatéraux, par exemple, affecter la santé de l'humain.

Et comme dommage collatéral, il y avait déjà dans les eaux et les nappes phréatiques une concentration élevée de fluorure, et avec l'amenuisement de ces nappes la concentration de fluorure a augmenté et ça déforme le squelette. Oui et les dents. Alors c'est un problème. (Source: Interview_Herbert)

Il importe, en conséquence, de prendre en compte les questions environnementales dans l'analyse de conflit et l'évaluation de la situation postconflit. Boiral et Verna (2005) nous expliquent que dans toutes les phases d'un conflit (la période de préparation, le conflit et la situation postconflit) l'environnement joue un rôle important, et ne doit pas être négligé dans l'analyse des questions de sécurité. En amont, les dommages collatéraux causés par la préparation au combat et par les frappes militaires ont généralement des conséquences indirectes désastreuses sur l'environnement. Par exemple, de nombreuses institutions arrêtent de fonctionner ou sont entravées dans leurs travaux, conduisant au dérèglement de la gestion et de la protection de l'environnement. Ensuite, durant le conflit, la destruction de l'environnement (terres brûlées, contamination des eaux potables, etc.) représente une arme de guerre puissante, employée encore de nos jours. Les frappes militaires provoquent, en général, la destruction environnementale, créant des problèmes à long terme pour la sécurité humaine et environnementale. En aval, la désorganisation sociale et institutionnelle entraînée par les guerres et les conflits violents causent également un préjudice à l'environnement. De plus, Boiral et Verna (2005) soulignent que les questions environnementales sont rarement à l'origine d'un conflit, elles auraient plutôt un impact indirect sur les violences et, ultimement, sur le conflit.

Les questions environnementales sont rarement la cause directe et unique des conflits. Elles tendent plutôt à exacerber des tensions qui s'enracinent de façon plus ou moins profonde dans des différends religieux, ethniques, politiques ou économiques. (Source: Article_Boiral & Verna, 2005)

L'eau est une ressource avec un statut particulier par rapport à la violence et au conflit. On retrouve beaucoup de débats sur le danger de la guerre pour l'eau (ex. Starr, 1991). Selon le

rapport de Tarlock (2008), les cas où le contrôle des réserves d'eau aboutit à la violence seraient rares. Les disputes se limiteraient plutôt à des conflits verbaux et politiques. Ainsi, selon ce rapport, les violences seraient d'avantage localisées et de courtes durées. Par contre, le stress hydrique, la compétition accentuée pour l'accès à l'eau et la peur de ne plus avoir accès à l'eau sont trois facteurs de danger susceptibles de menacer la sécurité nationale et internationale. Ainsi que le changement climatique qui accentuerait les problèmes liés à eau..

How serious is the future risk of large-scale water-driven violence? To date, the lesson of history is not much, but this is not a definitive answer. There are documented instances of violence connected to water disputes, but most violence, especially which related to water shortage,²⁸ is localized and short-lived.²⁹[...] To assess more accurately the threats to domestic and international security, it is necessary to distinguish among three potentially intertwined concepts of water conflicts. Conflicts can arise from water stress, "serious" water use competition, and the fear of permanently denied access to water.³⁰The three form a continuum of shortage risks as well as the likely response of a country. Water stress refers to the possibility (or fear) that available future supplies, especially in areas vulnerable to global warming, will not be available to satisfy all future demands, especially for irrigated agriculture. Serious water stress refers to the possibility that supplies will exceed demand in the foreseeable future because the available supply cannot satisfy all uses. This problem arises frequently when different uses demand different water levels and flows at different times of the year. The fear of permanent denial arises when one party seeks to control the source to the detriment of other users. This problem can occur between nations or within a nation.³¹ [...] Climate change is the gorilla in the water room because it increases anxiety by raising the possibility that many stressed areas, which continue to function on available supplies, may be bumped into the second and third categories.³² (Source: Rapport_Tarlock, 2008)

Enfin, comme l'explique le rapport de Bruch & Nakayama (2011), il serait important de comprendre l'influence des ressources naturelles (et des problèmes environnementaux) sur la population locale ainsi que la dynamique des conflits dans le cadre des opérations de consolidation de la paix.

Natural resources may also act as constraints on peacebuilding that must be factored into planning and programming. Conflict resources-such as timber in Liberia and opium poppy in

²⁸ Water management problems arise from either a lack or an excess of water. This article focuses on problems of inadequate supply but it recognizes that widespread flooding can be a serious social problem and a source of insecurity.

²⁹ Don Phelps, *Water and Conflict: Historical Perspective*, 133 J. Water Resources Plan. & MGMT. 382 (2007) (arguing that countries rarely go to battle over water and fights over water have generally "been initiated between individuals or small enclaves of individuals and not between sovereign bodies").

³⁰ L. Ohlsson, *Water Conflicts and Social Resources Scarcity*, 25 PHYSICS & CHEMISTRY EARTH 213 (2000) (classifying scarcity as demand-driven, supply driven or the result of structural inequities among different groups of water users).

³¹ Irna van der Molen & Antionette Hildering, *Water: Cause for Conflict or Cooperation?*, 1 ISYP J. ON SCI. & WORLD AFF. 133, 134-35 (2005), available at <http://www.scienceandworldaffairs.org/PDFs/IVanDerMolenHildering-Vol 1.pdf>

³² Ibid. Irna van der Molen & Antionette Hildering (2005)

*Afghanistan-can be used to finance conflict and may need to be controlled in order to establish security*³³. (Source: *Rapport_Bruch & Nakayama, 2008*)

Il est important de connaître et de comprendre les conséquences que peuvent créer des conflits armés sur l'environnement. Inversement, l'environnement a aussi une incidence sur les conflits armés. Sachant qu'il faut distinguer les effets directs et indirects de l'environnement sur les dynamiques de conflit, il importe de procéder systématiquement à des évaluations environnementales approfondies. D'autant que les effets indirects semblent plus fréquents et ne se manifestent pas toujours immédiatement, ils causent aussi des problèmes de déplacement massifs de populations et de perte de moyens de subsistance, pour ne mentionner que deux exemples. Cela renvoie au besoin d'intégrer systématiquement les questions environnementales dans les processus de consolidation de la paix. La prochaine partie est consacrée à la discussion sur la relation entre l'environnement et la sécurité, basée sur les données présentées pour cette partie.

3.1.2. Environnement, sécurité et conflit armé : Une discussion

Il existe une relation complexe et réciproque entre la sécurité et la dynamique des conflits violents influencée par l'environnement au sens large, qui à l'inverse subit des préjudices causés par des comportements humains. Nous pouvons donc déduire une interrelation complexe que l'on peut décrire comme un cercle vicieux. Une problématique déjà soulevée par le programme des Nations unies pour l'environnement (2009), soit le besoin d'inclure ou du moins de considérer les questions environnementales dans les opérations de paix. En effet, nous avons pu dégager plusieurs facteurs de risques liés aux problèmes écologiques, à savoir le changement climatique, la dépendance aux ressources naturelles et son exploitation excessive, les écoréfugiés, la gouvernance environnementale défailante et la manifestation à long terme de problèmes de santé. Ces problèmes écologiques ne sont pas traités indépendamment, mais s'enchevêtrent et se renforcent mutuellement. D'ailleurs, le

³³ Nichols, S. S., and L. Goldman. 2011. U.S. bilateral assistance to Liberia: Forestry as the cornerstone to peacebuilding. In *Harnessing natural resources for peacebuilding: Lessons from U.S. and Japanese assistance*, ed. C. Bruch, M. Nakayama, and I. Coyle. Washington, D.C.: Environmental Law Institute. ; Catariou, D. M. Jr., and A. Russell. 2011. Counternarcotics efforts and Afghan poppy farmers: Finding the right approach. In *Harnessing natural resources for peacebuilding: Lessons from U.S. and Japanese assistance*, ed. C. Bruch, M. Nakayama, and I. Coyle. Washington, D.C.: Environmental Law Institute.

changement climatique a été, parmi les facteurs de risques recensés, le plus important puisqu'il agit comme un amplificateur de problèmes et de menaces pour les populations et les opérations de consolidation de la paix. De plus, si l'on considère qu'un grand nombre de gens, notamment les plus pauvres, dépendent des ressources premières comme moyen de subsistance, l'environnement peut être pensé en terme de vulnérabilité. Cela est d'autant plus pertinent pour les populations des régions ravagées par la guerre vu l'instabilité sécuritaire et sociale. Le problème de vulnérabilité aux changements environnementaux rappelle la notion du « differential victimisation » qui se rapporte aux inégalités de certaines populations quant aux dommages environnementaux (ex. Stretesky & Lynch, 1999), et dans ce sens un élément important pour comprendre la justice environnementale, un concept crucial de la criminologie verte (Halsey & White, 1998; White, 2008). Le Billon (2001) a déjà soulevé le besoin d'axer l'évaluation sur la vulnérabilité des populations aux pillages des ressources naturelles, soit les ressources qui attisent et alimentent le conflit et la violence. À contrario, nos résultats mettent en avant l'intérêt de l'analyse de la vulnérabilité aux changements environnementaux et sociaux.

L'insécurité découle des changements environnementaux qui sont imprévisibles et pour lesquels les États et leurs populations ne sont pas préparés. Ainsi, le changement climatique et la mondialisation ont été nommés comme les deux principales causes des changements sans précédent de la nature, qui, dans les régions postconflits, contribuent de manière significative à l'insécurité des personnes et des États. À cet effet, l'insécurité environnementale contribuerait au phénomène des « écoréfugiés », c'est-à-dire du déplacement massif de population. Selon les Nations unies le nombre s'élève à plus de 25 millions de gens (Boiral & Verna, 2005). Autrement dit, la dégradation environnementale et le climat, conjugué avec une dépendance aux ressources, forcent des millions de personnes dans le monde à migrer. Cela dit, la gouvernance environnementale est généralement absente ou défailante comme d'ailleurs toute autre institution d'un État durant les phases de conflit et d'après-conflit, ce qui porte à croire que le manque d'une gouvernance environnementale rend les facteurs environnementaux cités ci-dessus particulièrement menaçants pour la sécurité humaine et étatique des pays ravagés par la violence. Il a également été rapporté que son absence porte atteinte au processus de développement, étant donné que certains effets négatifs de la destruction environnementale ne se manifestent qu'à long terme. Par conséquent, ces constats mettent en évidence la relation

intrinsèque entre la sécurité environnementale et la sécurité humaine, ce qui rejoint l'argument de Beirne et South (2007) qui demandent de dépasser les bornes de la conception classique de sécurité des personnes.

Mis à part le lien intrinsèque entre la sécurité et l'environnement, ce dernier a également été mis en rapport avec le conflit violent. Plus précisément, la dynamique des violences et le processus de consolidation de la paix sont influencés par des effets environnementaux. En effet, notre analyse révèle des relations directes et indirectes entre l'émergence de conflit violent, la gestion des ressources naturelles et la dégradation environnementale. Plus précisément, la relation directe fait référence aux problèmes d'exploitation forcée des ressources naturelles dans le but de financer la rébellion³⁴, tandis que le lien indirect renvoie aux problèmes environnementaux qui agissent en tant que facteur exacerbant de la violence. Il a été rapporté que les ressources de conflits (ex. diamant, bois, graines de pavot) sont directement associées à l'emploi de la violence, et susceptible de nuire aux efforts de consolidation de la paix. Dans ce sens, nos résultats renvoient à la première catégorie de l'« environmental peacebuilding », soit les efforts pour prévenir des conflits directement liés à l'environnement (Conca, et al., 2005)³⁵ afin de transformer un problème en solution. Cela dit, un travail d'identification des ressources de conflit doit faire office des procédures d'évaluation dans le cadre des opérations de paix.

L'analyse a rapporté que l'eau est un enjeu important, mais rarement la cause de conflit violent. Cependant, les lacunes dans la gestion de l'eau entraîneraient des conséquences à long terme sur la santé des gens. S'alignant aux études de Wolf et coll. (2003) et Gleick (2011), nos résultats précisent que ces questions ont tendance à être résolues par des mesures diplomatiques et de coopération. La peur de ne pas avoir accès à l'eau potable, ou du moins inéquitable constituerait néanmoins une problématique réelle qui provoque de temps à autre des violences locales et de courtes durées. Toutefois, nos données révèlent que l'environnement aurait davantage une influence indirecte sur la dynamique du conflit armé que de manière directe, c'est-à-dire une tendance à produire des effets catalyseurs de violences. Nos facteurs de risques environnementaux recensés permettent d'interpréter ce constat. Ainsi, les effets exacerbant la violence s'expliqueraient par le risque de perdre sa

³⁴ Pour des recherches plus poussées à ce sujet voir Serfati & Le Billon (2007) et Collier & Hoeffler (2001).

³⁵ Voir page 35

source de revenus. De plus, l'incapacité à subvenir à ses besoins inciterait à s'orienter vers des moyens alternatifs, soit de se joindre aux groupes armés/rebelles, soit de faire de la culture commerciale illégale pour réussir à boucler son budget. Toujours dans le même contexte, le suicide serait une autre réaction récurrente dans certaines régions. Quel que soit la raison des violences, l'interprétation des problèmes n'empêche pas l'existence réelle des problèmes écologiques (Hannigan, 2006)

Nous pouvons conclure que les résultats de notre analyse se rapprochent du concept de gouvernance de la sécurité suggérée par Wood et Shearing (2007), qui met en avant le besoin d'intégrer de nouvelles sources de danger pour l'humain et les moyens pour y faire face. Leur modèle semble toutefois avoir négligé de tenir compte des facteurs environnementaux susceptibles de porter atteinte à la sécurité humaine. Il est donc permis de croire que l'argument d'intégrer la sécurité environnementale à la gouvernance de la sécurité est justifié, considérant les interrelations entre environnement, sécurité et conflit démonté par notre analyse. De plus, le fait que l'environnement ne se limite pas au territoire d'un État exige le développement d'un cadre conceptuel alternatif pour penser la sécurité environnementale, incluant les mesures de sécurité pour l'humain et pour la souveraineté des États. Penser uniquement en termes de menace à la souveraineté des gouvernements serait une entreprise vouée à l'échec compte tenu des nouvelles formes de conflits (David, 2006; Human security centre, 2005). Bref, les divers dangers environnementaux recensés dans notre analyse mettent en évidence le besoin d'élargir le concept de la sécurité humaine et de prendre en compte la sécurité environnementale dans l'exercice de la gouvernance de la sécurité dans le but de contrôler et prévenir les facteurs de risques environnementaux.

3.2. Questions environnementales et gouvernance de la sécurité

Nous avons présenté et discuté le lien intrinsèque entre l'environnement, la sécurité et le conflit (violent). Nous voulons maintenant étudier de quelle manière les questions environnementales, donc la gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes, peuvent potentiellement contribuer à développer ou améliorer les mécanismes de gouvernance

de la sécurité dans les pays ravagés par la guerre et la violence. En regard aux multiples problèmes complexes et entremêlés produits par le conflit et la situation postconflit, le secrétaire général de « International Alert », D. Smith, souligne le besoin de solutions hétérogènes et interreliées.

There are about 1.5 billion people that face the multiple problems, in form of extreme violence, political or criminal nature. And they are generated in one way or another by the complex of challenges, of governance, poverty, climate, traumatic memory of war, regional conflicts, and so on. They are facing interlinked problems and interlinked problems require by definition interlinked solutions. (Source: Webcast (colloque)_D. Smith)

Ainsi, notre analyse met en évidence, non seulement la relation entre environnement et sécurité, mais renvoie également au potentiel de ce premier pour la gouvernance de la sécurité. Formant ainsi un terrain fertile pour la coopération entre groupes belligérants, citoyens, gouvernement, etc., les projets environnementaux faciliteraient le rétablissement de confiance, la protection de l'environnement et permettrait de tenir compte des intérêts des populations.

Nous allons, dans un premier temps, traiter la thématique de l'intégration des questions environnementales aux opérations de paix, suivie par la coopération environnementale et la gestion des ressources naturelles pour la consolidation de la paix, et enfin, du principe de l'interdépendance pour les problèmes écologiques. Nous terminerons avec une discussion des données présentées.

3.2.1. L'intégration des questions environnementales

L'environnement (et les ressources naturelles) est fréquemment cité comme étant soit une cause, un catalyseur ou une victime des conflits violents et des guerres, mais rarement comme facteur de solution aux problèmes de violences nous enseigne Boiral & Verna (2005) et Bruch & Nakayama (2011). Cela dit, il y aurait un changement de discours à cet égard.

[...] l'élément nouveau qui apparaît est que l'environnement est fréquemment cité comme l'une des victimes de la guerre, mais beaucoup moins comme un facteur de paix, tant préventif que curatif. (Source: Article_Boiral & Verna, 2005)

In the past few years, the question has turned from whether natural resources are important to post-conflict peacebuilding to how best to manage natural resources to support peacebuilding. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

G. Dabelko, le directeur de l'« Environmental Change and Security Program » (ECSP) et Marge, la conseillère en communication d'une organisation internationale gouvernementale nous apprennent que la communauté internationale ferait preuve d'une plus grande ouverture en regard aux problèmes environnementaux pour la sécurité. D'ailleurs, les facteurs de changement climatique et de rareté des ressources naturelles ne nous donneraient pas le choix, ajoute la conseillère Marge.

Couple words on where we are: I do think there are ongoing dialogues on natural resources on conservation, environment, climate, community development, and as well as peace and security. There is a recognition that we need to do this (Source: Webcast (Présentation)_G. Dabelko)

[C]'est une approche, un projet important qui va grandir en importance d'ailleurs, à mesure que les ressources naturelles se dégradent, sont surutilisées par une population qui ne cesse de croître, donc on a un scénario d'une rareté toujours plus grande des ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non. Il y a des facteurs de changement climatique, qui entrent en jeu. On ne va pas pouvoir s'en passer. Donc je pense qu'il y a une reconnaissance maintenant au sein de la communauté internationale qui est représentée au sein des Nations Unies, un certain nombre d'approches qui prennent ça en compte. (Source: Interview_Marge)

Toutefois, l'écopédagogue (Bart) et l'ancien ambassadeur (Homer) expliquent que les problèmes environnementaux sont rarement pris en compte, sinon traités de manière séparée (en silo) des autres enjeux de sécurité et de développement par les instances gouvernementales et supranationales.

[F]aut bien comprendre que dans le milieu d'où je viens on considère que toutes les sphères de la société qui sont souvent traitées en silo dans les milieux gouvernementaux, et en fait ces silos-là, c'est très dommage de prendre l'environnement et de le mettre dans un silo comme tous les autres, parce que l'environnement dicte et est la base de tout. (Source: Interview_Bart)

[O]n regarde les conflits de façon très étroite, très en silo [...] Et il faut comprendre que nos cultures bureaucratiques modernes ne se prêtent pas à ces esprits larges et les disqualifient même. (Source: Interview_Homer)

Enfin, nos sources soulignent l'importance d'adopter une approche intégrative des questions environnementales pour les procédures d'évaluation et de consolidation de la paix après un

conflit dans le but d'obtenir une image plus complète des dynamiques de violence (émergence et résurgence). Les questions environnementales doivent en conséquence figurer au premier plan des négociations. « *The resources have to be at the table as a top-tier issue and not as a secondary-tier issue. (Source: Webcast (Présentation)_G. Dabelko)* ».

D. Smith, secrétaire général de « International Alert », va même plus loin, expliquant que l'exclusion des questions environnementales compromet l'efficacité des autres secteurs, du développement et consolidation de la paix.

If you don't think about climate change, if you don't think about nature while thinking about peace and development, then you kind of thinking nothing in those places, because it is part of the reality within which people are living. (Source: Webcast (colloque)_D. Smith)

L'intérêt réside donc dans un effort d'intégration. Il est d'ailleurs déconseillé que l'approche environnementale soit utilisée de manière exclusive et indépendante par rapport aux autres enjeux. L'analyse des problèmes et des solutions basées exclusivement sur les problématiques écologiques ne rendent pas compte de la complexité de la situation postconflictuelle. Selon Marge, l'intégration signifie que l'approche environnementale, soit s'intègre aux autres secteurs de la consolidation de la paix, soit les incorpore. L'article de Bromwich (2009a) et de Leroy (2009) démontre que le réductionnisme environnemental n'est pas approprié pour comprendre et gérer le conflit au Darfour, d'ailleurs considéré une référence, où l'environnement jouerait un rôle prédominant (United Nations Environment Programme, 2007, p. 83).

Maintenant je crois qu'on ne rend pas service si on en fait une approche exclusive, de traiter cette question, sans avoir en tête toutes les implications sociales, économiques, etc. autour des ressources naturelles, de leurs exploitations, utilisation, etc., enfin ça ne sert à rien. De toute façon, c'est une approche qui doit soit intégrer toutes les autres, soit s'intégrer aux autres, mais ce n'est pas une approche exclusive. Ce qui est important, c'est que ces questions-là soient systématiquement prises en compte dans l'analyse qu'on peut faire maintenant et dans les stratégies qu'on peut mettre en place ensuite pour la consolidation de la paix, postconflit. (Source: Interview_Marge)

[I]n our own research, as well as in our dealings with Darfur-based academics and discussions with international scholars who have spent many years doing field work on the ground in western Sudan, there is a consensus that viewing the Darfur conflict as resulting only from

climate change and environmental factors does not do justice to the complexity of the issue. (Source: Rapport_M. Leroy, 2009)

By avoiding a reductionist environmental narrative to the conflict in Darfur, due weight may be given to the environment without drawing attention away from the need for resolution of the overarching political levels of the Darfur conflict. (Source: Article_Bromwich, 2009a)

D'ailleurs, en République Démocratique du Congo, l'analyse réductionniste environnementale aurait créé des problèmes pour les mineurs artisans. Suite aux analyses de conflits, des initiatives légales ont été mises en place (systèmes de certifications des minerais), mais n'ont fait que déplacer les problèmes de violences, dénonce le vice-président de l'ONG 1.

[S]i tu regardes au Congo, les conflits sur les minéraux, il n'y a pas de conflit minéral, il y a un conflit ethnique. Les minéraux sont là parce qu'il y a un peu d'argent à faire, mais les milices ne font pas que ça. [...] [S]i tu mets en place un système de certification des minerais qui peuvent provenir du Congo, on n'aura absolument rien réglé. Alors, il y a déjà eu différentes interventions [...], et il y a eu beaucoup de mineurs artisans qui ont dû arrêter de miner. Les rapports que j'entends du Congo, c'est que les exactions par plusieurs groupes rebelles ont tout simplement augmenté. N'ayant plus de revenus des minéraux, ils font du pillage des villages encore plus; ils prennent les récoltes, les bétails; ils sèment la terreur pour faciliter leurs vies par le viol des femmes, etc. Alors on n'a rien réglé, on a tout simplement déplacé. C'est que ces groupes-là ont besoin de ressources, alors ils vont utiliser tout ce qui est là. Dans ce sens-là, ce n'est pas un conflit sur les ressources. (Source: Interview_Herbert)

La pertinence d'intégrer de manière systématique les enjeux environnementaux et les questions de gestion des ressources naturelles aux interventions de paix a été démontrée à travers nos données présentées ci-haut. Ainsi, nous avons vu que ces questions servent aux analyses et aux évaluations des risques de résurgence de conflit violent et au dépistage des dangers pour l'humain et la nature. Or, celles-ci serviraient également à activement promouvoir la stabilité de la sécurité et la paix. Dans ce sens, nous analyserons les données sur la coopération environnementale et la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la consolidation de la paix.

3.2.2. Coopération environnementale et consolidation de la paix

Le vice-président d'une entreprise d'ingénierie et la conseillère en communication pour une organisation intergouvernementale expliquent que l'intérêt social et politique porté à l'environnement peut servir de point d'ancrage pour engager le dialogue entre les parties belligérantes, et pour trouver des solutions qui conviennent à tous. Le texte de Boiral & Verna (2005) précise que la « diplomatie environnementale » est un outil qui permet un rapprochement des parties belligérantes. Ainsi, les questions environnementales ne sont plus considérées comme source de problèmes, mais plutôt comme instrument pour la promotion de la paix.

It is not really the role of environment, it is really the environmental issue that can be sort of introduced or and discussed amongst hostile parties or parties of conflicts in which they both or three or four parties sometimes would sit together and find solutions to this issue. That sort of brings the people to the working level, bring it to the table to sit down together, you know discuss these problems and then come up with some common solutions to such problems. (Source: Interview_Abraham)

En général, l'argument qui est donné pour la coopération environnementale, c'est que même si ce sont souvent des questions sensibles, ces questions de gestion de ressources communes, sont exactement des points où des populations peuvent se retrouver. Parce que malgré toutes leurs différences politiques, etc., elles ont quand même besoin des mêmes ressources. Elles ont tout intérêt, une situation win-win comme on dit, à trouver un arrangement une collaboration de manière à ce que tout le monde gagne, au lieu de se disputer où tout le monde perd. L'idée c'est de construire sur le besoin de collaborer à propos de ces ressources qui sont à partager. (Source: Interview_Marge)

Cette démarche de concertation peut déboucher sur un véritable dialogue entre les belligérants. Les questions environnementales deviennent alors un outil de rapprochement et de promotion de la paix et non une source de conflit. Certaines organisations, comme l'UNESCO ou encore la Croix-Verte, se sont attachées, au cours des dernières années, à mettre de l'avant cette vision optimiste de la « diplomatie environnementale » à travers notamment les débats sur le partage de l'eau. (Source: Article_Boiral & Verna, 2005)

La coopération environnementale est d'autant plus nécessaire dans le contexte de gestion des bassins transfrontaliers (ex. fleuves et lacs), puisqu'elle permet de récolter et de partager les données en eau dans le but de circonscrire les droits de chacun : « *data is important to define what rights each party has* » (Source: Interview_Abraham). Une pratique qui d'ailleurs amène de plus en plus de pays à former des commissions fluviales permanentes (Conca, Wu, &

Neukirchen, 2003). À l'inverse, les projets de coopération environnementale offrent certes des opportunités pour la consolidation de la paix, mais ne sont en aucun cas une garantie de réussite. M. Renner, dans son entrevue, présente deux contextes qui démontrent que, selon la situation, ce genre de projet peut fonctionner ou non : « *So what the subject is that there are opportunities, but that the opportunities aren't necessarily been taken advantage of or even when they are, they may not always work out in a very positive ways.* » (Source: *Webcast (Interview)_M. Renner*). Dans la Province d'Aceh, 5 ans après le tsunami, la coopération entre les différents acteurs est un succès, alors que le contraire s'est produit au Sri Lanka. Pour sa part, Marge, évoque le rapprochement entre l'Afghanistan et l'Iran autour d'« *un processus scientifique commun pour déterminer la dégradation environnementale qui affectait le bassin d'eau commun qui était fortement dégradé* ». L'idée du rapprochement des parties était de « *développer des plans de gestion commune qu'ensuite ça serait un bon point de départ pour étendre cette collaboration.* ». Or, la collaboration s'est très bien déroulé et a été un succès, mais « *[ç]a n'a rien résolu sur le conflit plus large. Alors voilà il n'y a pas de grands désavantages à essayer, mais pas de garantie que ça aille plus loin* » (Source: *Interview_Marge*). Elle ajoute toutefois que l'utilisation de la coopération environnementale, notamment pour des questions de gestion et de partage des ressources naturelles pourrait mener à des problèmes. Surtout, dans une phase précoce où la méfiance et la haine sont encore très présentes, ces questions sont parfois trop sensibles pour les mettre au premier plan des négociations.

[L]es questions environnementales, prises au sens large, les questions de gestion de ressources naturelles finalement, sont très souvent des questions sensibles, parce qu'elles soutiennent la vie, soit l'eau, les terres dont dépendent les paysans pour faire pousser leurs produits. Donc ce sont des questions sensibles qui sont chargées d'émotion, surtout quand elles sont exploitées par le pouvoir politique en place. Alors oui, il y a des cas où elles sont sensibles, et peut-être on peut commencer par autre chose que des questions de ressources naturelles là. (Source: Interview_Marge)

Quand nos sources parlent des questions environnementales dans le cadre des opérations de consolidation de la paix, elles font le plus souvent référence aux ressources naturelles. La conservation et la gestion de celles-ci aideraient ainsi à récolter les bénéfices de la paix.

Nous aborderons maintenant les projets de gestions des ressources naturelles (GRN) dans le cadre des opérations de consolidation de la paix.

3.2.3. Gestion des ressources naturelles et consolidation de la paix

Intégrer la gestion des ressources naturelles aux opérations de paix appuierait les efforts déployés pour stabiliser la sécurité des régions en situation postconflit, explique la conseillère en communication de l'OIG.

[I]l y a tout un ensemble d'éléments qui font qu'une meilleure gestion des ressources naturelles soutiendrait effectivement une meilleure stabilité de la sécurité des populations, parce que la sécurité découle de la stabilité. (Source: Interview_Marge)

D'ailleurs, comme le soulignent Bruch & Nakayama (2011), les ressources naturelles joueraient un rôle important dans toutes les priorités stratégiques des activités de consolidation de la paix.

Natural resources are important to almost all peacebuilding priorities, including reintegrating excombatants, supporting basic services, restoring livelihoods and the economy, and reforming governance. Natural resources are assets and inputs to these activities, providing both opportunities and constraints. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Pour systématiquement prendre en compte les ressources naturelles dans la planification des stratégies de consolidation de la paix, il importe premièrement d'identifier toutes les ressources, et deuxièmement, les mettre en rapport avec les différents objectifs. Plus précisément, selon Bruch & Nakayama (2011) l'accent doit être mis sur le travail d'analyse approfondie de la situation postconflit et des ressources naturelles, incluant l'identification des ressources en lien avec le conflit (Le Billon, 2003; Serfati & Le Billon, 2007) et ceux sans relation apparente au conflit. Il n'existerait pas de formule générale d'opérationnalisation, mais un travail d'ajustement aux spécificités postconflit des régions.

To mainstream natural resources into national or regional-level strategic planning for peacebuilding, one must use information collected about the natural resource context to:

- 1. Identify conflict-linked natural resources; and*
- 2. Relate specific natural resources to the various peacebuilding priorities.*

Conflict-linked resources are high-value or scarce resources that have been a factor contributing to the cause of conflict, an asset traded to finance conflict, or both³⁶. Peacebuilding priorities should be identified for both conflict-linked resources and for resources that are not conflict-linked. Natural resources may be related to one, two, or many peacebuilding priorities,

³⁶ UNEP (United Nations Environment Programme). 2009. *From conflict to peacebuilding: The role of natural resources and the environment*. Nairobi. http://postconflict.unep.ch/publications/pcdmb_policy_01.pdf

depending on the particular natural resource and the particular post-conflict situation. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Introduire les projets de gestions des ressources naturelles (GRN) et de conservation dans une région ravagée par la guerre et la violence est considéré essentiel, mais difficile. Le rapport de Bruch & Nakayama (2011) suggère que les interventions de GRN répondent aux besoins des populations et aux intérêts des acteurs impliqués. En effet, ces interventions se doivent d'ajuster leurs activités aux objectifs stratégiques des opérations de la consolidation de la paix. Considérant que les besoins humains sont généralement jugés prioritaires, un projet environnemental, avec un agenda essentiellement porté sur la conservation, manquerait de support social et financier. Le rapport précise qu'une alliance entre les interventions environnementales et de consolidation de la paix permettrait de recruter des acteurs et d'encourager la participation.

Natural resource interventions in post-conflict situations must be framed, designed, and implemented to address both peacebuilding objectives and NRM³⁷ objectives. Both donors and communities will be more supportive of programs that respond to needs assessments and conflict assessments. This means that a forestry program that rebuilds governance, livelihoods, and cooperation is more likely to be funded than a simple forest conservation program. Moreover, it may be necessary to frame the project based on its relevance to peacebuilding, rather than its conservation values. [...] By explicitly supporting peacebuilding priorities, natural resource interventions can engage communities, governments, and donors who might not otherwise be interested in natural resource issues. Understanding the post-conflict context is also essential to empowering communities. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Enfin, détenir une compréhension précise de la situation postconflit et des questions des ressources naturelles permet également d'éviter des problèmes postérieurs provoqués par des interventions de consolidation de la paix. Toute action, qu'elle soit en rapport avec les ressources naturelles ou non, qui dispose d'une compréhension insuffisante de la région et de ses particularités serait susceptible d'engendrer des effets involontaires, notamment en raison de l'instabilité des dynamiques du postconflit.

Because post-conflict contexts are so different from developing countries that have not experienced conflict, practitioners leading NRM interventions need a comprehensive understanding of and sensitivity to conflict and post-conflict dynamics. This sensitivity is necessary to appropriately adapt standard NRM practices and tools to the post-conflict context. [...] Understanding natural resources to avoid unintended consequences even when

³⁷ NRM: Natural Resource Management

interventions do not initially appear to relate to natural resources, development and security professionals need to understand the relationship between communities and their natural resources to avoid unintended consequences. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Après avoir présenté les propos de la coopération environnementale et de la gestion des ressources naturelles comme outil de consolidation de la paix, la prochaine partie présente l'idée d'élargir la coopération en identifiant des partenaires potentiels, ce qui mènerait à de nouvelles opportunités pour développer des stratégies de gouvernance de la sécurité et des programmes pour la paix.

3.2.4. Principe de l'opportunité par la dépendance mutuelle

La représentation que nous avons des conflits d'aujourd'hui est-elle encore valide? Cette une des questions que D. Smith, le secrétaire général de « International Alert », pose dans son discours, à l'occasion d'un colloque portant sur la relation entre l'environnement, la consolidation de la paix et le développement³⁸. En effet, des études statistiques portant sur les conflits armés dans le monde dépeignent un portrait bien différent des enjeux de guerre et de sécurité internationale depuis la fin de la guerre froide. En effet, nous pouvons constater une baisse des guerres interétatiques au détriment d'une hausse de conflits intraétatiques (Human security centre, 2005), ainsi que l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques, transcendant les frontières comme jamais auparavant (David, 2006). Selon D. Smith, la question se pose de savoir s'il n'y avait pas intérêt de considérer davantage les dynamiques sociales pour expliquer les conflits contemporains. D'ailleurs, les violences observées ne rentreraient plus dans un concept politique, mais criminel, poursuit-il.

Maybe the kind of violence and the kind of conflict we are going to be seeing is maybe much more about social conflicts, which while organized fits more our definition or concept of criminal rather than concept of political. (Source: Webcast (colloque)_D. Smith)

De plus, avec l'urbanisation du monde et l'émergence des mégapoles, les autorités étatiques perdent en puissance et en légitimité. Cela impose de nouvelles réflexions en termes de gestion

³⁸ Titre du colloque : "Climate Adaptation, Development, and Peacebuilding in Fragile States: Finding the Triple-Bottom Line", le 28 mars 2011., voir tableau 2 de l'annexe 2

des conflits violents. À cet égard, la participation des acteurs criminels aux négociations devrait être envisagée, selon D. Smith.

[T]he rise of informal authorities and powers who are controlling areas, making them no-go to state authorities, for the police, etc. All these issues need to be broad to the forefront of our thinking of violent conflict. And I think they provide practical issues, questions like: whose consents do you need in order to implement projects, building resilience, adaptation to climate and others? If the criminals are not on board the adaptation and resilience building is not going to happen. Is it legitimate to approach such groups? (Source: Webcast (colloque)_D. Smith)

Le problème de la surcriminalisation exprimé par le Secrétaire général de l'alliance des religions pour la préservation, va dans le même sens que la citation plus haut. La tendance à vouloir mettre en place des lois et législations contrecarrerait les efforts de rapprochement entre acteurs et partenaires potentiels.

One of the great dangers is that we over criminalize. We bring in so many legislations and laws that we actually alienate those that might well be partners with us and that is why I would go back to the need to an ethos³⁹. If you have an ethos that would make it inconceivable for the vast majority that this could be done, that would be infinitively more effective than an externally exposed regime, which very often [...] tends to mean that legislation hits those who are least able to legal out from underneath it, and therefore we alienate local communities. So I believe we need to be very careful about criminalizing because that often means we lose potential partners in local communities, in local businesses, local culture. (Source: Webcast (Présentation)_M. Palmer)

Ainsi, les conflits contemporains démontreraient une dynamique de violence différente de ce que l'on connaît avec les grandes guerres, faisant émerger de nouveaux acteurs potentiellement puissants. Notre analyse, sur la base de ces constats, fait apparaître le besoin d'une coordination intelligente de tous les champs d'expertise et d'interventions (c.-à-d. consolidation de la paix, développement, conservation, changement climatique, sécurité, etc.) pour trouver des solutions durables et justes aux problèmes environnementaux et sécuritaires. Sur cette base, l'idée apparaît à vouloir agrandir la coopération en cherchant de nouveaux partenaires pour pouvoir mettre en place des structures de préventions. Le point de départ consiste à trouver l'objet d'interdépendance entre les différentes parties, c'est-à-dire, soit un problème environnemental soit un sujet d'intérêt commun. Ainsi, le Directeur du ECSP et le

³⁹ M. Palmer explique dans son exposé la notion de l'éthos : "What faith creates is an ethos; an ethos within which it is inconceivable that you would act in particular way. So please forget ethnic, that is about telling people of and making people do what you want. Think more about creating an ethos." (Source: Webcast (Présentation)_M. Palmer)

chercheur en chef du Global Security Project, Worldwatch Institute décrivent le principe de la recherche systématique des situations d'interdépendance pour les ressources naturelles afin d'établir la coopération entre les parties belligérantes. Notamment, les vulnérabilités et les besoins communs offrirait une base fructueuse pour, à la fois, prévenir la dégradation environnementale, et, surmonter les blocages politiques dans un objectif de consolidation de la paix.

I hesitate to call it a field, because it's small and we have a lot of work to do, under an umbrella we are calling "environmental peacebuilding" we have systematic efforts to systematic try to find ways to take advantages to these very interdependencies around resources to brake those links with conflicts and find additional rationales for long term cooperation. (Source: Webcast (Présentation)_G. Dabelko)

When we look at environmental degradation, one important aspect is certainly that: cutting down a forest and ecosystem that provided a buffer that worked against disasters, really brings up the whole question of how we deal with disasters. Are these terrible events that we deal with and move on, or do we again see them as potential opportunity to break through the political lockjaw that exists in so many parts of the greater Himalayan region, but it's true in some other parts of the world as well. So that the notion of shared needs and shared vulnerabilities may actually give rise to attempts involving to: lets address this challenge together, and in a forward looking way in terms of preventing further environmental degradation, attempting to do some environmental restoration. (Source: Webcast (Interview)_M. Renner)

Le principe d'interdépendance s'appliquerait également aux différentes communautés d'experts et d'intervenants dans le but de trouver de nouveaux outils pour la gouvernance de la sécurité. Autrement dit, la recherche d'opportunités réside dans la formation de partenariat inédit (p. ex. les experts en sécurité et en conservation), explique le directeur de l'ECSP. Obtenir des résultats bénéfiques pour l'ensemble des acteurs demande d'abord de les identifier et ensuite de trouver leurs intérêts communs. G. Dableko ajoute qu'il serait toutefois requis de briser les préjugés existants entre les communautés pour qu'une coopération de cette envergure soit fructueuse.

[I]ntegrating the various parties, we could come up by dialogue and negotiation to an outcome that benefits all. It means identifying the actors in the different areas, like security or conservation actors; so to identify them and find common cause and challenges. [...] It is important to check the stereotype that different communities or groups held to each other's. We have some very different objectives, obviously some very different tools, some of them have been more effective, some of them have been quite a bit less effective. (Source: Webcast (Présentation)_G. Dabelko)

Ainsi, la coopération entre les différents acteurs permet de tirer parti des expériences et

expertises de chacun pour parvenir à des solutions plus durables et qui conviennent à tout le monde. Par exemple, M. Dabelko propose de s'inspirer des procédures d'analyse des risques utilisées par les planificateurs en sécurité pour la gouvernance environnementale. De plus, il rapporte que la coopération permet de pondérer les problèmes d'inégalités financières et d'instruments des différents groupes.

Clearly there are big imbalances in terms of resources these different communities have. And it would be fair to say we probably all would have a different calculus that we would prefer, but unfortunate to this realm to me this is too often the end of the presentation. "Well, they have the money, we don't, we want it, give it to us" and then you don't go any further. [...]so I have some few more slides to suggest how we can have interesting challenging conversations for us trying to find ways to minimise threats and maximize opportunities. So let's continue these conversations to try to act across these boundaries. [...] We talk about different tools and objectives in these communities, but I would pose that there are similarities that we don't often pay attention to it and certainly don't take enough advantages of it, how parallel they are. If you are a security planner and you are trying to figure out where the next conflict is going to be and how you are going to train and procure and deploy, you are going to take a precaution or risk-analysis approach to that. You are not certain; you have to make important allocations of resources and decision in the face of uncertain information and you are using a risk analysis frame. On climate change anyway we are often told, no action until we have certainty in science. I would suggest that whole precautionary principle that we have so intrical to environmental regulation and response is analogous in ways that have some tools of scenarios and gaming and such that allow for dialogue, that allows for some similarity of tools that we can really learn from one another and find ways to mutually advance some of the interests. "On the battlefield, if you wait around for some decision bad things happen. In climate change, civilians! Why wouldn't that be the same?" You can't sit around until you have absolutely certainty. (Source: Webcast (Présentation)_G. Dabelko)

Enfin, les communautés religieuses et croyantes (incluant le spirituel) seraient également des partenaires attractifs. Selon le Secrétaire général de « l'alliance des religions pour la préservation », une collaboration avec celles-ci amènerait des bénéfices pour tout le monde, puisque, d'un côté, la communauté scientifique possède les outils pour produire des résultats empiriques, alors que les communautés religieuses détiennent les contacts et la confiance des populations. Cette alliance permettrait dans un premier temps, l'accès à des données longitudinales et précises du terrain, et dans un deuxième temps, de transmettre le savoir scientifique aux communautés dans un langage qui leur est familier.

[T]he UN two years ago described the religious environmental movement to be just the largest civil society movement on the environment. So it is working. What we need are partnerships, because while we are trying to stop you [les écologistes] to become a new religion, we are also trying to stop the religion from inventing ecology. You've got the science and the data, but sadly, to the best of my knowledge nobody has ever been converted by a pie chart. They are converted

by stories. They are converted by something that touches their hearts and minds. And data in which you are the experts are only as much use as the context into which it goes. Data per se has no persuasive power at all. The only persuasive power it has is when it goes into a context where it is interpreted. [...] Now the role of the scientific community in that is to work with them and making sure that the species that are chosen and the habitats were they are planted significantly ecologically as well as economically, in other words that they are actually both a return for the community and return for the environment. (Source: Webcast (Présentation)_M. Palmer)

Enfin, nous présentons un exemple du discours de M. Palmer, soit le projet de « convertir des arbres en moines ». L'influence spirituelle des moines au Cambodge a pu être utilisée pour protéger les forêts cambodgiennes, et ce, avec de meilleurs résultats que les Résolutions REDD des Nations unies⁴⁰.

The monks may not own the forest but their spiritual influence over them is huge. And where the monks organize educational programs and the patrols to patrol against illegal or unofficial logging have a huge impact. That's a program that is going now for about 20 years. That includes something that is enormously powerful and that is ordaining trees as monks. That may sound slightly odd to you but it works. Essentially there is a teaching within Cambodian and Thai Buddhism that out of compassion the Buddha is able to manifest himself in any form to help people to be compassionate. He can manifest himself as a man or a woman, as an animal or as a fish or as a bird, or as a tree. So working with the Buddhist theologians, we said, therefore trees could be followers of Buddha. And they said yes that would make sense. So now we have ceremonies where trees are actually made monks. So what does that mean, it means that no Buddha fearing Cambodian is ever going to cut that tree down. And believe it or not, that is actually more effective than the UN resolution on REDD, strange isn't it. (Source: Webcast (Présentation)_M. Palmer)

L'idée principale de la coopération vise, d'une part, le rapprochement des différentes parties prenantes pour trouver des solutions qui leur conviennent, et d'autre part, permet de trouver de nouvelles opportunités pour la consolidation de la paix et la gouvernance de la sécurité. Afin de susciter l'intérêt pour la coopération, ce que révèle notre analyse, consiste à chercher systématiquement les situations d'interdépendance environnementale ou pour les secteurs professionnels, des causes et objectifs communs. La prochaine partie est dédiée à la discussion de l'étude des questions environnementales pour la gouvernance de la sécurité, basée sur les données présentées pour cette partie.

⁴⁰ REDD : Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

3.2.5. Étude des questions environnementales et gouvernance de la sécurité :

Une discussion

Le contexte conflictuel et postconflit regroupe une variété d'acteurs influents sur les scènes politiques, économiques et sociales (Bruch & Nakayama, 2011). De plus, il faut se rappeler que la situation postconflit est caractérisée par une forte instabilité et par des dynamiques dissemblables à celles d'un État stable et dépourvu de violence généralisée (Ehrhart & Schnabel, 2005; Jeong, 2005). La promotion de la paix est en toute évidence une entreprise hautement complexe qui exige des solutions interdépendantes. Les problèmes de résurgence des violences (ex. PNUE, 2009) seraient causés en partie par un manque de résultats durables des opérations de paix, résultant d'une vision étroite des problèmes et des solutions. En fait, plusieurs de nos participants critiquent le traitement en silo des questions environnementales. Pourtant, déclarent-ils que les secteurs de la consolidation de la paix, du développement, et de l'environnement ne peuvent aboutir à des résultats durables sans que les questions environnementales et des ressources naturelles soient systématiquement introduites aux objectifs de sécurité. La complexité des problèmes demande par conséquent des solutions interdépendantes dans toutes les phases, à savoir de l'évaluation du conflit au processus de développement, en passant par la consolidation de la paix. De ce point de vue, nous observons un consensus général de la part de tous les répondants de nos trois échantillons (interview, Webcast et document) sur l'utilité d'intégrer systématiquement les questions environnementales aux efforts de promotion de paix et de développement. Bref, nous avons discuté des effets néfastes parfois imprévisibles et à long terme qui découlent de la détérioration environnementale, dont les conséquences ne pèsent pas uniquement sur la sécurité, mais présentent aussi un obstacle pour les interventions de paix. L'étude des questions environnementales permettrait donc de repenser les stratégies de sécurité qui considèrent généralement les menaces directes et immédiates (White, 2008). En guise d'exemple : La contamination d'une source d'eau due à un déversement de produits chimiques nocifs menace directement la santé de la population locale, et entraîne des effets de danger immédiats et observables.

Maintenant, l'idée d'une intégration environnementale met en évidence un rôle passif de l'environnement, à savoir le contrôle des facteurs de dangers environnementaux, et permettrait

d'être actif dans les efforts de promotion de la paix durable (ex. Ali, 2003; Bencala & Dabelko, 2008; Carius, 2006; Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009; White, 2008). En effet, l'analyse a démontré l'utilité d'identifier et contrôler les ressources de conflits pour éviter le financement des rebelles (Le billon, 2003). Cette approche peut être caractérisée de « réactive » visant à étouffer et sanctionner les comportements violents (United Nations Peacebuilding Support Office, 2007), ainsi que les facteurs de dangers environnementaux. Ces résultats font référence au modèle de l'« Environmental conflict resolution », décrit par Harari (2008), octroyant à l'environnement un rôle *passif* pour la consolidation de la paix. Dans ce contexte, s'intègre le principe de l'analyse centrée sur la vulnérabilité aux changements environnementaux dans l'intention d'améliorer l'évaluation de la situation postconflit. En revanche, le rôle *actif* ou l'approche « positive » (Conca, 2002; Conca, et al., 2005; Conca & Dabelko, 2002) se définit par une vocation de développement, c'est-à-dire de chercher le problème à la source et d'instaurer des mesures de prévention. Ceci correspondrait au modèle de l'« Environmental peacebuilding » (Harari, 2008), dont les questions relatives à l'environnement servent à établir la coopération dans l'objectif de franchir la barrière de tension, de haine et de non-confiance entre ennemis (Ali, 2007). En effet, notre analyse démontre que la coopération environnementale sert en premier lieu à établir un dialogue entre les belligérants dans un objectif de bâtir la confiance, confirmant les affirmations du rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (2009). Elle peut également être vue comme un instrument de développement durable. Ce qui débute comme un projet visant le rapprochement et la reconstruction de confiance, initié par un organisme indépendant (ex. ONG, IOG), pourrait amener à développer le partenariat des parties prenantes. Cela dit, nos résultats précisent qu'il n'existe aucune garantie que la coopération ou la confiance à long terme se développent au-delà du projet, même si le projet a été accepté et exécuté avec succès. Dans un autre ordre d'idée, nous avons pu constater un effet indirect des projets de coopération environnementale, à savoir la résolution de problèmes écologiques. Dans la mesure où plusieurs parties s'engagent dans un projet environnemental, signifie généralement que les enjeux sont de haute importance. La protection ou la restauration environnementale contribuerait potentiellement à la stabilité ou la pacification d'une région, même si l'objectif primaire de la coopération environnementale n'a été atteint, c'est-à-dire le rapprochement des ennemis. Enfin, ces constats renvoient à la deuxième catégorie du

« environmental peacebuilding » de Conca et coll. (2005) qui affirme que les questions relatives à la nature et aux ressources naturelles seraient propices à établir un dialogue⁴¹ entre groupes belligérants. Outre, la coopération environnementale dans le cadre de la gestion des bassins hydrographiques internationaux a déjà suscité l'intérêt d'un grand nombre de pays à former des alliances de travaux, soit des commissions fluviales (Conca, et al., 2003). Ces institutions permettent en conséquence le partage de données scientifiques dans le but d'obtenir une image plus précise de la constitution d'un bassin hydrographique, essentiel pour développer des plans de gestion et pour définir les droits de chaque nation. Enfin, étant donné qu'il existe 263 bassins internationaux qui abritent 40 % de la population mondiale (Wolf, et al., 1999), nos résultats mettent en évidence l'utilité de faire de la coopération pour les données scientifiques un instrument contre les inégalités, notamment chez les populations vivant en aval d'un bassin hydrographique.

La stabilité est un prérequis pour la sécurité. Or, sachant que de nombreuses communautés font face à des infrastructures de gestion des ressources naturelles détruites et désuètes (Houdret, 2004; Margat, 2007; Wolf, et al., 2003), une des leçons que l'on puisse retenir de nos résultats serait de prioriser la restitution des installations de gestion et de la gouvernance environnementale. Ainsi, la gestion des ressources naturelles (GRN) est considérée comme un instrument important pour la consolidation de la paix. Dans ce sens, le rapport de Bruch & Nakayama (2011) explique que les ressources naturelles jouent un rôle déterminant dans tous les objectifs de consolidation de la paix (ex. le processus de DDR⁴²), puisqu'ils font office de contraintes et d'opportunités. Dans un premier temps, une compréhension profonde de la situation postconflit ainsi que des relations entre les ressources naturelles et les communautés qui en dépendent permettrait d'éviter des conséquences indésirables et involontaires des interventions de consolidation de la paix. Nous voyons apparaître de nouveau la pertinence de l'approche intégrative des questions environnementales pour l'évaluation de la situation postconflit, étant donné la nature instable et différente par rapport aux dynamiques des pays stables. Dans un deuxième temps, jumeler les projets de gestion des ressources naturelles (GRN) aux opérations de consolidation de la paix ouvrirait la voie à de nouvelles opportunités potentielles. En revanche, les projets de conservation de la nature devraient ajuster leurs

⁴¹ Voir pages 35

⁴² DDR: Désarmement, démobilisation et réintégration

objectifs à ceux des opérations de consolidation de la paix. Ainsi, en mettant la priorité sur les besoins de ces derniers, les projets de GRN seront susceptibles d'attirer le support et l'engagement d'acteurs locaux, nationaux et internationaux, qui ne s'intéressent normalement pas aux questions écologiques. Nous nous appuyons sur nos résultats pour avancer l'idée que la GRN servirait à améliorer les conditions de vie des populations et à niveler les injustices environnementales qui découlent des facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques et à l'épuisement des ressources naturelles. Enfin, jumelé aux opérations de consolidation de la paix l'amalgame entre les projets de paix et de la GRN ouvrirait la voie vers un meilleur contrôle des interventions ainsi qu'une compréhension intégrale des besoins et des possibilités. De plus, dans la mesure où plusieurs parties sont susceptibles de vouloir s'impliquer dans ces projets, un travail de coordination visant à promouvoir l'égalité entre les parties intéressées est requis. Dans ce sens, la criminologie verte aurait avantage à s'inspirer des projets de GRN puisqu'ils permettent d'améliorer la gouvernance de la sécurité en passant par la gouvernance environnementale. Un outil de promotion de la paix qui par ailleurs constituerait une alternative aux approches légales et coercitives.

Outre, le changement observé depuis la guerre froide, les statistiques dépeignent une baisse des guerres interétatiques au détriment d'une hausse des conflits intraétatiques (Human Security Centre, 2005). Les conflits armés contemporains font selon D. Smith davantage référence à des conflits sociaux, dont les formes de violences se rapprocheraient de logiques criminelles plutôt que politiques, avec une société civile qui fait davantage objet de victimisation (voir Kaldor, 1999 pour sa description de « New Wars »). Ce changement de la donne nous pousse donc à repenser nos approches relatives à la gouvernance de la sécurité des pays ravagés par la violence, et justifierait a fortiori une contribution de la criminologie. En effet, elle existe pour rendre intelligible les comportements criminels et les institutions de gouvernances de la sécurité, c'est-à-dire qu'elle répond aux besoins d'analyses pour comprendre les dynamiques de violences et de crimes ainsi que les solutions à y apporter. De plus, considérant les problèmes de la gouvernance environnementale des régions en situation postconflit, la criminologie verte proposerait une approche alternative à la justice, aux problèmes et aux crimes. Outre le fait que les approches « Bottom-Up » et « Top-Down » ne

semblent être capables de régler le problème de la résurgence de la violence armée (Carbonnier, 2009; Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009). Donc, le changement des causes de violences et des acteurs dans la scène conflictuelle (David, 2006) affirme l'importance de privilégier la participation civile au développement et mise en pratique de la gouvernance de la sécurité. La contribution des élites diplomates (Wood & Shearing, 2007) ne doit toutefois pas être négligée, étant donné que leurs positions leur permettent d'instaurer un dialogue et une relation avec les diverses parties. Maintenant, et en l'état, notre analyse ne nous permet pas de proposer des solutions spécifiques à proprement parler, mais souligne par contre les avantages d'adopter une posture de coopération dans la lutte contre la violence et sa résurgence. En effet, le modèle du « problem-oriented policing », Goldstein (1990) suggèrent de favoriser la collecte et l'échange des informations qui permettraient de comprendre les problèmes sociaux sous-jacents qui ont mené aux incidents et aux violences. Cette approche permettrait donc de proposer des solutions pour la protection de l'environnement en fonction des problèmes sociaux identifiés et de développer des programmes de soutien aux victimes. Cela dit, suite à la montée au pouvoir des autorités informelles et traditionnelles dans les régions postconflits, plusieurs de nos sources les considèrent comme des partenaires potentiels dans la lutte contre l'insécurité. Notamment dans les grandes métropoles, certains acteurs informels auraient accès à l'information et disposeraient d'une influence que les autorités officielles n'ont pas. Autrement dit, l'argument a été avancé de chercher à établir un dialogue avec des acteurs informels influents puisqu'ils constituent des sources importantes de renseignements et de conseils, et apporteraient des suggestions pratiques de gestion de sécurité. De plus, une de nos sources, le secrétaire général de l'alliance des religions pour la préservation, critique par ailleurs la surutilisation des mesures coercitives et pénales qui selon lui nuirait à la recherche de partenaires potentiels et donc au dialogue. Dans ce sens, nous voyons un avantage à travailler en étroite collaboration avec les autorités informelles pour mettre au point des arrangements organisationnels de production de sécurité. Il est donc possible de faire un rapprochement avec la gouvernance nodale, un modèle qui parle de gouverner par le biais du savoir, des capacités et des ressources d'autres acteurs (Johnston & Shearing, 2003; Wood & Shearing, 2007).

Outre, notre analyse indique le besoin d'une coordination intelligente des différents champs d'acteurs (sécurité, développement et conservation) et l'avantage de chercher à établir des partenariats et des alliances à l'aide du principe de l'interdépendance. Un principe expliqué par plusieurs de nos répondants veut que la recherche transcende les partenaires habituels pour pouvoir exploiter de manière mutuelle les savoirs, les expériences, les outils et les ressources disponibles et ultimement parvenir à des solutions inédites. Nous avons pu tirer de nos résultats deux types de partenariat basé sur le principe de l'interdépendance. Le premier cas se réfère à la recherche des situations d'interdépendances aux enjeux environnementaux. Selon Ali (2003) la dépendance mutuelle aux problèmes de ressources naturelles constituerait une opportunité pour les planificateurs et médiateurs d'introduire des projets de gestions collaboratifs qui serviraient non seulement à trouver des solutions aux problèmes environnementaux, mais aussi à initier le processus pour atténuer la méfiance et les hostilités. Une problématique qui a déjà été discutée ci-haut. Dans le cadre du deuxième type, l'interdépendance entre la sécurité humaine, la sécurité environnementale et le développement durable créerait des objectifs similaires entre les différents groupes d'experts. Sachant que les ressources sont distribuées de manière inégale entre les organismes, les spécialistes de la conservation se retrouvent généralement avec moins de ressources que ceux chargés de la sécurité. Il importerait de dépasser ces limites et d'enrichir les conversations au lieu d'opérer de manière individuelle. De ce fait, nous avons présenté en guise d'exemple la capacité des groupes religieux à faire véhiculer des messages et changer les pensées et les comportements des gens. Cela dit, les projets environnementaux permettent aux diverses communautés d'experts qui ne travailleraient normalement pas ensemble de trouver un terrain d'entente et de profiter de manière réciproque des outils et ressources des autres. Certains efforts ont déjà été initiés par des spécialistes en sécurité environnementale pour élargir le champ de sécurité traditionnel par la promotion de la recherche interdisciplinaire dans le but de comprendre les répercussions sécuritaires des interventions militaires et de consolidation de la paix par rapport aux situations d'abondance et de rareté des ressources (Matthew & McDonald, 2004). Cela dit, bien que les contributions aient été importantes à cet égard les efforts sont encore à leurs débuts.

3.3. Éléments d'une sécurité environnementale et sociale durable

Selon nos sources d'informations, l'amélioration de la sécurité des populations affectées par la violence et une gouvernance défaillante passe par le développement d'une résilience face aux changements environnementaux. Notamment l'aspect imprévisible de ces changements serait susceptible de créer des problèmes immédiats et à long terme, et par conséquent, nuire aux processus de consolidation de la paix et du développement socioéconomique. L'objectif de cette section vise à explorer les recommandations qui ont pour but d'améliorer l'apport de durabilité des interventions de consolidation de la paix en termes de sécurité et de paix. Ainsi, nous expliquerons les facteurs qui contribueront positivement à la durabilité/pérennité des interventions de gestion environnementale et sociale, à savoir la conceptualisation à long terme des projets, la participation citoyenne, l'intervention localisée, le principe de l'acquisition et le partage du savoir et des compétences.

3.3.1. La résilience aux changements environnementaux et sociaux

Avant tout, nos données mettent en évidence l'approche par la résilience qui consiste en une capacité d'adaptation aux changements environnementaux prévisibles ainsi qu'aux problèmes imprévisibles qui en découlent. Les communautés affectées par la violence qui font preuve de résilience se verront moins à risque relativement à l'instabilité d'une situation postconflit. Développer la résilience des institutions et des populations vulnérables constituerait une base importante pour garantir sécurité et paix. Selon l'écopédagogue Bart, la résilience importe une conscientisation des problèmes environnementaux chez la population. Cette importation doit être soutenue par des recherches scientifiques.

Moi je vais tout ramener au mot résilience. Pour moi tout va vers la résilience. [...] Donc de là, nous ce qu'on veut rechercher ici dans les solutions, c'est toujours de la résilience. La résilience pour la définir, c'est que la population va avoir fait une prise de conscience à l'avance liée à des connaissances scientifiques et va avoir mis en marche des processus pour faire en sorte d'atténuer tous ces moments forts la que la nature va nous présenter, les grands changements dans les prochaines années. (Source: Interview_Bart)

En revanche, D. Smith explique que la résilience serait possible seulement en mobilisant la société, soit par une approche participative. Cela dit, la gestion du risque demande des institutions et législations flexibles et capables de répondre rapidement aux menaces visibles et invisibles.

What we need are institutions and policies and actions which guard us not only against the threats that we can see becoming, they are the easy ones, but against the ones that we can't see coming. If we can't see them, how can we guard against them? By developing resilience; by developing the capacity to absorb information, for example in the form of warnings, digested, disseminated, act on it, responds to it. That means for example that there need to be trust within a society. [...] With better information you can get better risk management, with better risk management you can get priorities and allocations. With the context which make it possible for better information you can have and need more social and citizen participation, both in deciding what actions need to be taken and in carrying them out. And participation will turn out to be the key in an awful lot of countries which at the moment and maybe for the next decades or two don't have the institutional strength. (Source: Webcast (Colloque)_D. Smith)

3.3.2. Participation citoyenne

Selon nos sources d'information, la sécurité environnementale et humaine se traduit par la résilience. Or, celle-ci signifie d'un côté, sensibiliser et promouvoir l'éducation de la population quant aux enjeux environnementaux et de l'autre côté, encourager la participation sociale. Ces deux processus visent à développer l'autonomie et la responsabilisation des populations vulnérables affectées par les changements environnementaux, leur permettant d'adopter des mécanismes propres à leur situation pour la gestion et le développement durable. Par ailleurs, nos sources mettent en avant la responsabilité des citoyens dans le processus de changement et de développement du pays. « *[L]e changement commence avec l'individu, fait que j'ai une confiance très forte en ça. (Source: Interview_Bart)* ». Selon le Secrétariat international de l'Eau (SIE), les citoyens sont les acteurs, usagers et le moteur du changement. D'ailleurs, inclure l'individu provoquerait un changement de mentalité et de comportement plus stable, puisque la population se sera approprié le changement et le développement du pays au lieu de se l'être fait imposé par un organe externe (p. ex. un gouvernement).

Le SIE utilise donc une définition où le citoyen est acteur, usager et moteur de changement avec des intérêts personnels et communs, catalysés et véhiculés à travers des mécanismes sociaux et culturels et/ou des modes de gouvernances adaptés aux contextes locaux. (Source: Rapport_SIE, 2009)

Quand on parle de processus de paix et de développement il faut le ramener à un moment où l'autre à la personne. Parce que c'est là l'ancrage de tout et si tu cherches des solutions qui soient durables, cela ne peut pas être quelque chose qu'on va appliquer par le dessus à un milieu. Il faut qu'on enrichisse un milieu de sorte que toutes les actions soient perçues comme émergeant même du milieu. Il faut que ce soit approprié. [...]Le développement passe par les personnes, et c'est de la que vie la durabilité et non de choses mécaniques. (Source: Interview_Herbert)

En guise d'exemple, Herbert nous parle des compagnies minières en République Démocratique du Congo qui ont voulu mettre en place des coopératives pour protéger leurs employés, mais contrairement aux résultats escomptés, celles-ci ont produit des structures de pouvoir criminelles. Le problème selon Herbert était que les entreprises ont imposé des modèles occidentaux incompatibles avec la culture et mentalité locale.

Donc les compagnies essayent de mettre en place des coopératives, mais tout simplement de parler de coopératives et de rassembler des gens qui se rencontrent une fois ou deux par an, mais ce sont quelques personnes qui vont prendre le contrôle et sont les nouveaux exploiters. Ce mouvement de coopérative ou tout le monde est impliqué ça n'a pas fonctionné. On a essayé de mettre sur pied une structure avant qu'elle fasse partie de la culture. Alors elle est devenue avec le temps simplement une autre forme d'exploitation. (Herbert)

Se basant sur ses expériences de projets d'irrigations, la Banque asiatique de développement (BAD) définit la « participation citoyenne » par une plus grande influence et contrôle octroyée aux personnes concernées.

Participation is defined as a process through which stakeholders influence and share control of development initiatives and of decisions and resources that affect them. Thus, participation requires more than just disseminating information and giving farmers government-specified roles in projects. Participation in irrigation management involves a larger role for farmers, water groups, and other stakeholders. It may range from offering information and opinions during consultations, to fully enabling farmers to act as principal decision makers in all or most project activities. (Source: Rapport_BAD, 2012)

Plusieurs raisons ont été évoquées pour justifier une plus large implication de la communauté civile, soit l'accès à de l'information précise sur les paramètres locaux, l'augmentation d'un sentiment d'appartenance, qui se traduit ultimement par une pérennité de projets, et à des interventions ajustées aux spécificités et besoins locaux. Le vice-président d'une entreprise d'ingénierie et la chargée de projet expliquent que le savoir et les compétences des

communautés locales s'avèrent fort utiles pour l'analyse du terrain (structure de gouvernance, infrastructure, problèmes, etc.) ainsi que pour la collecte de données scientifiques, etc.

Well, the local communities are sometimes good sources of information, especially about floods. (Source: Interview_Abraham)

[N]ous on récupère les informations qui nous sont présentées par ces gens, à travers des jeux et toutes sortes d'activités. Et à partir de ça on arrive à avoir une idée plus claire des problèmes qu'on va adresser qui concerne l'eau [...] On récupère l'information qui vient de la base. (Source: Interview_Maggie)

Les rapports du SIE, du BAD et de Bruch & Nakayama (2011) précisent que l'implication citoyenne augmente la durabilité d'un projet ainsi que les probabilités de son succès. Toutefois, les acteurs doivent être impliqués dans toutes les étapes du processus.

L'importance d'inclure les acteurs locaux dans toutes les étapes vient du fait qu'ils connaissent leur milieu, les changements de leur territoire, leur communauté et leurs besoins. Ce sont aussi ces derniers qui garantissent la pérennité des projets, l'intégration dans les pratiques et l'assimilation dans la communauté elle-même. (Source: Rapport_SIE, 2009)

Stakeholders have to be involved as early as possible, rather than in a residual activity after physical facilities are completed. The expected outputs of each stakeholder should be clearly identified and linked to the outputs of other stakeholders, which will facilitate participatory monitoring and meeting project targets. (Source: Rapport_BAD, 2012)

The most successful and sustainable programs engage local communities and the public every step of the way⁴³. Community engagement is particularly important for natural resource interventions because many communities in post-conflict contexts depend substantially on farming, forests, fisheries for livelihoods and food security. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Pour maintenir l'engagement des citoyens le BAD explique, en s'appuyant sur ses expériences de projets d'irrigations au Népal, que les acteurs développent un sentiment d'appropriation du projet quand ce dernier est constitué en réponse à leurs besoins.

Successful irrigation and drainage projects require participation by all stakeholders in planning, implementation, and O&M⁴⁴ to create a sense of ownership of and consequent commitment to the project. [...] The Rajapur Irrigation Rehabilitation Project in Nepal

⁴³ Ibid. JICA 2006 ; Davitt, C. 2003. Operating in conflict: Current practices in the development community. Washington, D.C.: U.S. Agency for International Development. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACX191.pdf.

⁴⁴ O&M : Operation and Maintenance

successfully demonstrated that farmers' participation can be easily solicited and augmented if the project and its components are planned and designed in response to farmers' needs. (Source: Rapport_BAD, 2012)

On peut s'imaginer qu'une population témoin d'une importante violence manifeste un sentiment de méfiance vis-à-vis autrui. Une attitude qui peut miner le processus de paix. Dans cet esprit, selon le rapport de Bruch & Nakayama (2011), les projets communautaires s'avèreraient utiles pour instaurer la confiance, notamment pour les programmes de gestion des ressources naturelles. Par contre, afin d'éviter un sentiment de favoritisme, le rapport recommande de traiter tous les acteurs concernés de façon la plus égale possible.

Populations traumatized by conflict do not trust each other, the government, or development agencies. Community-based development programs can help rebuild trust⁴⁵. [...] Conversely, NRM programs that do not address the lack of trust may experience significant difficulties obtaining community support for their programs, as was experienced with the initial phase a reforestation program in Timor-Leste⁴⁶. [...] Programs and projects should be implemented across groups as equally as possible to avoid creating a perception of favoritism toward one group⁴⁷. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Dans ce sens, les groupes violents (rebelles du Sahel) devraient être également convoqués. D'ailleurs, le rapport de Leroy (2009) explique que la participation de groupes belligérants aide au processus de confiance et les sensibilise aux enjeux environnementaux.

Many participants agreed that rebel groups did not have a full grasp of environmental changes, nor of the environmental impact of the conflict. Organizing workshops on environmental issues could therefore have a confidence building effect, while also allowing a broader consensus to emerge on issues affecting resource use and livelihoods. (Source: Rapport_M. Leroy, 2009)

Enfin, un travail d'identification et d'évaluation des personnes intéressées est fondamental pour connaître les intérêts et besoins de chacun afin d'assurer les objectifs fixés, nous enseigne le rapport de BAD.

Stakeholder identification and assessment are a key foundation for participation. Stakeholder analysis is fundamental to participation work at any level and provides an understanding of the

⁴⁵ USAID (U.S. Agency for International Development). 2007. *Community-based development in conflict-affected areas: An introductory guide for programming*. Washington, D.C. www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/conflict/publications/docs/CMM_CBD_Guide_May_2007.pdf; Ibid. *USIP and U.S. Army PKSOI 2009*; JICA (Japan International Cooperation Agency). 2011. *Thematic guidelines on peacebuilding*. Tokyo. www.jica.go.jp/english/operations/thematic_issues/peace/pdf/guideline.pdf.

⁴⁶ Miyazawa, N. 2011. Post-conflict assistance to Timor-Leste for reforestation and community recovery. In *Harnessing natural resources for peacebuilding: Lessons from U.S. and Japanese assistance*, ed. C. Bruch, M. Nakayama, and I. Coyle. Washington, D.C.: Environmental Law Institute.

⁴⁷ Ibid. USAID 2007

interests of individuals, groups, and institutions that have something to win or lose from a project. When stakeholder interests are not addressed before making a commitment to a development project, problematic issues can surface during implementation, compromising implementation and operation. (Source: Rapport_BAD, 2012)

3.3.3. Intervention localisée

Notre analyse met également en valeur le besoin d'axer les interventions selon le contexte. Les actions locales permettent, premièrement, de décentraliser les responsabilités et deuxièmement, de mettre en place des instruments pratiques et adaptés aux particularités et aux besoins de la localité, sachant que les problèmes et besoins se distinguent d'un endroit à l'autre. Il importe donc, dans un premier temps, d'établir une relation étroite avec la population locale; ce qui permet d'obtenir les informations spécifiques au terrain. Et, dans un deuxième temps, de développer la responsabilisation et l'autonomie des populations locales. Ainsi, la décentralisation permet de soulager la charge de travail et la responsabilité des gouvernements, mais aussi et surtout, de la compléter. Quant aux projets de gestion des ressources naturelles, le rapport de Bruch & Nakayama (2011) explique l'importance qu'ils soient ajustés aux spécificités locales permettant une flexibilité face aux changements politiques et sociaux.

A program's understandings of community priorities may change as new information is collected or as the needs of formerly marginalized populations are assessed. In order to cope with this constant change, it is important to manage change adaptively. [...] This means that natural resource programs should be tailored to the individual communities in which they are working because the levels of security and the political dynamics vary significantly even from locality to locality. Program managers must also stay abreast of changes within the community, so they can identify both opportunities for progress and emerging risks or challenges. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

Par ailleurs, les interventions à l'échelle locale contourneraient le problème posé par le manque de capacité des gouvernements à répondre aux besoins des communautés.

Problem again is that you have to face reality. Many countries do not have the means. So this is why you have sometimes to rely on the local beneficiaries that you train. And then they get together and becomes smaller and smaller. But if you put all the burden on the government, don't expect much. So decentralize and go to the lowest level of responsibilities. (Source: Interview_Abraham)

[I]nstitutions have only limited capacities for coordination and they also have limited capacities in order to develop and implement programs. (Source: Webcast (Colloque)_A. Carius)

Cela dit, le support national et international pour les actions locales demeure, selon D. Smith.

What we are looking for, I think, is action that is real at the level of villages, [...] which is supported by a national framework, [...], that make it possible for people to get engaged in the action that build greater resilience, supported as necessary from regional and international organisations, with knowledge, with training, with money to mobilise activities. (Source: Webcast (Colloque)_D. Smith)

Ayant une grande connaissance des Relations internationales, A. Carius, Directeur général d'Adelphi Research, nous fait parvenir ses expériences de collaboration avec les experts de terrain qui revendiquent le recours à des outils spécifiques et pratiques au lieu de programmes macroorientés.

[I]t is interesting that they [praticiens] are asking for tools. Some of the institutions are asking for very practical tools, and one of the experiences that we made, [...] that most of the institutions are not really, the closer they are to local programs, interests to the large-scale sophisticated programs, but they would like to have us and other to translate that into very practical terms. (Source: Webcast (Colloque)_A. Carius)

3.3.4. Engagement à long terme

L'analyse a également fait ressortir le critère incontournable pour encourager le développement stable et durable, soit le long terme. Adopter une perspective de longue haleine s'avèrerait nécessaire pour changer les mentalités et habitudes destructives des populations qui ont été victimes de violences. La consolidation de la paix après le conflit est une entreprise qui prend plusieurs années. Or, Bruch & Nakayama (2011) rapportent que les programmes environnementaux doivent concilier les actions portant sur les besoins immédiats avec une perspective à long terme.

Post-conflict peacebuilding is a multi-year process, and long-term commitments are essential. In the first ten years following the end of violent conflict, the political, economic, and social discourses focus substantially on the legacy of the conflict⁴⁸. As a practical matter, it is necessary to design programs to meet immediate needs and objectives; however, the objectives

⁴⁸ Bruch, C., D. Jensen, M. Nakayama, and J. Unruh. 2012. Post-conflict peacebuilding and natural resources: The promise and the peril. New York: Cambridge University Press.

must also link to long-term development goals⁴⁹. Short-term projects often have limited impact and their impacts are harder to measure⁵⁰. (Source: Rapport_Bruch & Nakayama, 2011)

La collaboration entre un organisme d'aide et une communauté locale ne se fait pas du jour au lendemain. Établir un lien de confiance prend beaucoup de temps, appelant à une relation de confiance à long terme.

Alors ça prenait tellement de temps pour établir un lien de confiance pour devenir ce que nous appelons dans notre jargon un « agent de changement ». Tant qu'on est perçu comme des étrangers et avec beaucoup de suspicion, on ne peut être très efficace. (Source: Interview_Herbert)

Au Soudan cela fait depuis 2005 qu'on y est et il faut longtemps pour mettre en place la relation et la confiance et avoir des résultats sur lesquels on peut construire. Parce qu'arrivée au froid ou parachuter du Nord, ça marche assez moyens. (Source: Interview_Marge)

De plus, le vice-président de l'ONG 1 explique que le changement de mentalité demande beaucoup de temps et de patience et ne doit pas être imposé. Dans le cas contraire, on observerait un comportement de résistance. Il poursuit en expliquant qu'une présence continue sur un même terrain permet aux intervenants de développer une connaissance profonde de la région.

Quand tu veux changer une mentalité trop vite, tu auras un push-back. Ils sentent que tu vas trop loin. Tu amènes ta chose et tu attends, tu la laisses infuser. Ce n'est pas immédiat, et en Inde on fait face à un défi particulier, je te parle de karma. Tu vois, si je suis pauvre maintenant en Inde, c'est parce que je le mérite et je l'accepte. Alors si les gens sont fatalistes et acceptent leurs conditions alors as-tu vraiment des bases pour faire du développement? Pas exactement. Et c'est là qu'on a compris l'importance d'aller chez les personnes. Avant d'essayer de faire quoi que ce soit, tu dois commencer à changer l'image qu'ils ont d'eux même. On leur dit que vous êtes capable de faire changer des choses. Et il y a une série de méthodologies qu'on utilise pour ça. Et quand on voit que ça commence à créer un certain mijotement au sein de la communauté et de la façon comment ils se voient c'est à ce moment qu'on va arriver avec un ou deux projets qu'on va aider à financer, mais qu'ils vont devoir se charger eux-mêmes déjà, « et ce qu'on vous a dit, on va le voir pour vrais ». (Source: Interview_Herbert)

⁴⁹ USIP (U.S. Institute of Peace) and U.S. Army PKSOI (U.S. Army Peacekeeping and Stability Operations Institute). 2009. Guiding principles for stabilization and reconstruction. Washington, D.C.: Endowment of the United States Institute of Peace. www.usip.org/publications/guiding-principles-stabilization-and-reconstruction; JICA (Japan International Cooperation Agency). 2011. Thematic guidelines on peacebuilding. Tokyo. www.jica.go.jp/english/operations/thematic_issues/peace/pdf/guideline.pdf.

⁵⁰ Davitt, C. 2003. Operating in conflict: Current practices in the development community. Washington, D.C.: U.S. Agency for International Development. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACX191.pdf; Hammill, A., A. Crawford, R. Craig, R. Malpas, and R. Matthew. 2009. Conflict-sensitive conservation: Practitioners' manual. Winnipeg, Canada: IISD. www.iisd.org/pdf/2009/csc_manual.pdf.

Quand on est là à long terme, il y a un élément de sagesse et on commence à comprendre un peu plus, l'image se complète de plus en plus. Dans le monde des ONG, on fait ce qu'on peut et non ce qu'on veut. Et c'est OK, parce qu'une des règles du développement s'est d'être itératif, des petits pas. (Source: Interview_Herbert)

3.3.5. Acquisition et partage du savoir et des compétences

Enfin, *l'acquisition et le partage du savoir et des compétences* est le dernier facteur qui ressort de nos données. Le partage des connaissances permet, d'un côté, d'éviter les conflits générés par un manque de compréhension sur un enjeu (ex. partage d'une source d'eau). De l'autre côté, ce partage est nécessaire afin que la population locale puisse poursuivre le projet et garantir sa pérennité. Ainsi, selon l'ancien ambassadeur Homer, l'aide internationale devrait entreprendre un changement fondamental dans son approche, c'est-à-dire qu'elle devrait plutôt développer des mécanismes de transfert des connaissances et des compétences de toutes sortes, au lieu d'une aide basée sur le partage de ressources.

L'aide internationale devrait être axée non pas sur le transfert de ressources, mais de connaissances. Autant les bonnes que les mauvaises leçons, expériences. [...] les trois familles : les agents économiques, les gouvernements et les communautés affectées ou impactées [...] ont tous le devoir de respecter la valeur qui est la suivante : l'acquisition permanente de connaissance et son partage. Et cette valeur contribue à niveler les opportunités pour tout le monde, évidemment dans le temps, donc pas par générations spontanées, mais par des efforts dans le temps et multiformes, répétés et réguliers et structurés surtout. [...] J'espère qu'on va comprendre que l'élément essentiel de la durabilité c'est le partage de la connaissance. (Source: Interview_Homer)

Le vice-président d'une entreprise d'ingénierie et l'ancien ambassadeur nous enseignent que les conflits sont généralement produits quand il y a un manque de compréhension ou d'information. Il appert donc que le partage d'information est crucial pour la résolution.

[H]ow are disputes created; dispute is created with a lack of understanding of something. So sometimes, one is saying: you are taking all my water, but let's sit down and see what am I taking? Is it really true or not. All these speculations on injustice or in inequality or inequity in their resources. (Source: Interview_Abraham)

[V]enant moi-même d'une expérience de gestion de conflit, je suis conscient que l'ignorance est soit une cause ou un catalyseur de conflit [...] alors, l'antidote de l'ignorance c'est quoi, ben c'est la connaissance. Donc la connaissance devient un mécanisme non seulement de résolution, mais de prévention de conflit. (Source: Interview_Homer)

Le vice-président de la firme d'ingénierie, la Chargée de projet et la conseillère en eau et en éducation pour une ONG spécialisée dans le domaine de l'eau expliquent que la durabilité d'un projet repose sur l'impératif de la formation des personnes locales, tant pour le savoir-faire technique que le savoir institutionnel. Enfin, le jargon professionnel parle de la formation de leaders ou promoteurs locaux, c'est-à-dire des gens locaux capables de transmettre à leur tour l'information et les compétences nécessaires pour continuer et même accroître le nombre de projets et leurs bénéfices.

If you do let's say in a country and have another project there and there everything is fine, having water, drinking and everything, and then you leave it but don't leave behind you the knowledge, the basic knowhow of what happens if this brakes down, how we do it. Maintenance, preventive maintenance for instance, what if it is not institutionalized, then after one year your project is gone, it's finished. It is important that the user of that output or outcome, of that project, becomes an owner of that project while you are there. That he or she is involved, whether it is an institution or a community or a small village, that is what means sustainable. [...] [Y]ou have to make sure after you leave, that you have left behind not only the technical knowhow but also the institutional knowhow. (Source: Interview_Abraham)

Parce que l'objectif c'est vraiment d'assurer la durabilité et même plus la pérennité des interventions. Nos projets se déroulent sur une durée de 6 ans en général, dont 3 ans de mise en œuvre et 3 ans de consolidation des bénéfices et des interventions, mais au-delà on veut que les bénéfices continuent, que les familles continuent à améliorer leurs conditions de vie, donc de travailler avec des partenaires locaux, des communautés toujours dans une logique de renforcement constante des capacités, ce qui rend possible la durabilité et la pérennité des interventions. (Source: Interview_Lisa)

On appelle ça le renforcement du partenariat, et des partenaires locaux. On leur transmet le plus de savoir possible. Alors eux vont le transmettre eux même aux autres gens sur le terrain, aux familles qui sont bénéficiaires et qui participent au projet. Alors ces familles-là, à long terme après avoir appris à bien maîtriser ces techniques-là, et quand nous on quitte et le partenaire (d'exécution)⁵¹ se retire de cette zone d'intervention, alors il y a des gens qui sont formés, qui sont capables de poursuivre le travail. On appelle ça des leaders, des promoteurs ruraux. [...] Les gens qui sont des promoteurs ruraux ont la reconnaissance de leur voisin et leurs communautés, ne sont pas des experts à proprement parler, mais ça devient des gens à force d'accumuler de l'expérience qui développent leurs propres expertises. (Source: Interview_Maggie)

⁵¹ Partenaire d'exécution sont des organismes qui opère sur le terrain. Généralement, ils connaissent bien le contexte et les problèmes locaux et ont déjà travaillé un lien de confiance avec la communauté locale.

L'analyse nous a permis d'extraire les facteurs/formules propices à promouvoir la durabilité et la continuité des objectifs escomptés, soit : une sécurité environnementale et humaine stables passant par le développement des capacités de résilience des populations et des institutions étatiques au regard des changements de l'environnement et de la société. La partie suivante s'appuiera sur les données présentées ci-dessus pour discuter de la question de durabilité et la contribution des projets environnementaux.

3.3.6. Projets environnementaux et paix durable : Une discussion

La littérature nous apprend qu'un développement durable ne peut se faire sans une sécurité stable. Sur ce plan, les données ont principalement révélé l'importance de développer la capacité de résilience des communautés affectées par la violence et l'instabilité sociale ainsi que des institutions étatiques affaiblies par le conflit armé. La participation citoyenne a été retenue comme le facteur principal pour un développement durable, dans la mesure où les efforts sont orientés vers le partage d'information et vers un renforcement des capacités de résilience face aux menaces environnementales et sociales imprévisibles. Ainsi, nous pouvons interpréter ces résultats comme une réponse au problème de l'insécurité permanente et en constante évolution, qui est dorénavant marquée par de nouvelles menaces (ex. la mondialisation), et par de nouveaux acteurs influents dans la scène politique, sociale et économique. De ce fait, une meilleure compréhension des problèmes de sécurité est exigée pour pouvoir mettre en œuvre une stratégie cohérente des objectifs et des moyens (David, 2006).

En ce qui concerne l'argument avancé à l'appui du développement de la résilience, il est fondé sur les problèmes interdépendants auxquels sont confrontées les populations des zones en situations postconflit. D'un côté, les risques visibles et invisibles provoqués par une scène politique, sociale, économique et environnementale constamment en changement, et de l'autre, l'incapacité institutionnelle et étatique à faire prévaloir les règlements et lois et à assurer les services de base. À cela s'ajoute le faible degré de confiance vis-à-vis des autorités politiques et légales. Le développement des capacités de résilience demande en conséquence un travail de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux environnementaux auprès des communautés, et

des interventions qui mettent en avant l'intégration citoyenne et sociale. L'échange d'information aide les intervenants à développer des mécanismes de sécurité flexibles et adaptés aux besoins rencontrés. Dans un contexte postconflit, les arguments avancés à l'appui pour appréhender les questions de sécurité, soit le développement des capacités de résiliences face aux menaces environnementales et sociales qui découle des changements imprévisibles, permettent de repenser nos stratégies de gouvernance de la sécurité et d'élargir notre vision de la sécurité humaine. En effet, conforme au modèle de gestion de gouvernance de sécurité, tel que décrit par Wood & Shearing (2007), nous constatons que les communautés apportent des informations et ressources spécifiques, et contribuent à définir le problème environnemental. Leurs connaissances sur l'évolution des changements d'une zone écologique permettraient d'obtenir des données longitudinales. De plus, une évaluation efficace des besoins et de l'attache de la population locale par rapport à leur environnement n'est faisable sans leur participation. Rappelons qu'un problème écologique réel n'est pas nécessairement vu comme tel, mais peut être interprété et ressenti comme une injustice économique ou sociale. Or, cela renvoie à la théorie de la construction sociale du problème et de l'injustice environnementale (Hannigan, 1995), qui par ailleurs ne connaîtront pas de consensus (Halsey, 2004).

Bref, de manière générale la majorité des répondants avancent l'argument que la participation citoyenne favorise la responsabilisation et l'autonomie des communautés. Imposer une structure étrangère à la culture et à la mentalité locales serait susceptible à créer des problèmes et de la résistance si elle est imposée et sans qu'il ait eu processus d'internalisation par les citoyens. Le vice-président de l'ONG 1 donne l'exemple des coopératives introduites par les entreprises minières pour leurs employés en République démocratique du Congo, qui, à défaut de les protéger ont produit des structures d'exploration criminelle. Concrètement, le citoyen doit avoir une influence et un contrôle déterminants sur les projets de paix pour en comprendre les enjeux et en saisir les solutions. Cependant, la participation ne peut être acquise sans qu'il y ait un intérêt pertinent. De ce fait, un travail d'évaluation des besoins en amont des interventions serait essentiel. Plusieurs de nos répondants ont également souligné l'importance d'identifier les parties intéressées ainsi que leurs besoins et intérêts respectifs, pour, dans la mesure du possible, procéder à une intégration et participation équitables. Outre, l'implication de la société au processus d'identification des problèmes et de négociation des solutions

encourageraient la démocratisation (ex. Ehrhart & Schnabel, 2005), c'est-à-dire le droit de participer au développement du pays et de le former selon les besoins et représentations de la population. Nous pouvons en conclure que la gouvernance de la sécurité et de l'environnement deviendrait une responsabilité civile, c'est-à-dire que les communautés/citoyens assumeraient leur propre sécurité et celles de leur entourage. Une hypothèse qui corrobore avec les affirmations du texte de Dupont et coll., que la société civile détient la capacité d'assurer sa propre sécurité (2003), à condition qu'elle soit investie et puisse assumer son rôle en tant que moteur de changement. En revanche, les organismes d'aide devraient adopter une position de soutien et de facilitateurs. Par contre, l'efficacité du soutien se heurterait à la capacité limitée des institutions à mettre en pratique ces programmes. Nous notons qu'en réponse à ce problème, plusieurs de nos sources suggèrent la décentralisation des responsabilités, c'est-à-dire d'axer les interventions à une échelle locale. Dès lors, deux avantages peuvent être retenus des projets de coopération avec les communautés locales. Premièrement, ils permettent de soulager les gouvernements par rapport aux responsabilités pour assurer le développement et la gouvernance de la sécurité, et deuxièmement, pour développer des outils et programmes précis et adaptés aux besoins locaux, considérant que les problèmes changent d'un endroit à l'autre. D'ailleurs, le directeur d'Adelphi Research explique que selon son expérience les intervenants sur le terrain demandent des outils spécifiques et pragmatiques modelés aux particularités de la zone d'intervention. À ce sujet, une étude qui s'était intéressée au manque de résultats durables dans les réformes des politiques policières des pays en situation postconflit est arrivée à la même conclusion (Peake & Marenin, 2008). Les écrits produits par les théoriciens semblent être peu appréciés par le personnel du terrain étant donné que les projets de recherche sont trop souvent orientés vers l'analyse des grandes structures et difficilement applicables à l'échelle locale. De plus, les chercheurs manquent de connaissances spécifiques à l'égard des structures organisationnelles et opérationnelles pour lesquelles ils s'efforcent de proposer des solutions, et ce, malgré leur volonté (Peake, & Marenin, 2008). Sur le plan du policing, Johnston et Shearing (2011) y ont dédié un ouvrage visant à combler le fossé entre le monde académique et pratique (voir Johnston & Shearing, 2011). Nous constatons que l'efficacité repose également sur le dessein à longue échéance des interventions. Nos résultats indiquent l'importance d'octroyer un temps nécessaire pour que les intervenants internationaux puissent établir une relation de confiance avec la population

locale avant de passer à l'action. Dans un autre ordre d'idée, le changement de mentalité ne s'impose pas, comme nous l'avons mentionné plus haut, mais serait un processus itératif qui demande de la patience et une connaissance profonde du terrain, qui ne peut être acquise sans une présence continue sur le terrain. D'ailleurs, l'absence d'un État de droit exige un contrôle de longue haleine, sachant que les zones en situation postconflit offrent un terrain propice aux activités criminelles et dangereuses, notamment le crime organisé et la corruption (Cockayne & Lupel, 2011; Taylor, et al., 2004). Ces acteurs ou groupes informels échappent facilement au contrôle étatique (Kaldor, 1999), mais sont aussi capables d'une grande mobilité transfrontalière (Raufer, 1998). Ainsi, nous pouvons voir l'intérêt d'une meilleure compréhension de l'insécurité selon une perspective de la gouvernance, qui renforce l'approche participative et coopérative prônée par nos participants. Finalement, nous l'avons déjà soulevé plus haut, la primauté de l'éducation. En effet, la durabilité des changements dépendrait de l'acquisition et du partage des savoirs et des compétences. Plus précisément, le transfert de connaissance et de compétence constituerait la base de l'autonomie et de l'autosuffisance des communautés locales. Ainsi, l'éducation permettrait aux bénéficiaires de l'aide d'hériter du projet, sachant que son financement est d'une durée limitée où l'organisme subventionnaire se retirera tôt ou tard. Donc, la pérennité d'un projet dépend de l'acquisition des compétences nécessaires (technique et la gestion) par les partenaires locaux pour qu'ils puissent continuer à faire progresser le projet. De plus, pour que les efforts de sensibilisation et d'éducation soient efficaces, nos répondants ont rapporté que les décisions et les programmes doivent reposer sur des données scientifiques. White (2008) nous apprend à cet égard, que la science favorise le changement, mais que l'utilisation des résultats est soumise à des processus sociaux et politiques. Par conséquent, les programmes de sensibilisation et d'éducation devraient s'adresser non seulement aux communautés affectées, mais également à tous les acteurs dotés de pouvoir d'influence, par exemple les groupes rebelles et autorités informelles. Pour conclure, le principe de l'acquisition et du partage du savoir et des compétences appuie le processus de paix et favorise le développement durable, ce qui rejoint le troisième principe de l'« environmental peacebuilding » (Conca et al, 2005), qui stipule qu'une paix durable n'est

pas possible sans un plan de gestion à long terme, et que les projets environnementaux sont un outil qui facilite cet objectif⁵².

3.4. Écophilosophies

La dernière section vise à présenter les écophilosophies des personnes ayant participé à nos interviews, c'est-à-dire les rapports existants de l'homme à la nature. Dans un premier temps, nous avons demandé quelle était leur relation avec la nature dans le cadre de leur travail. Ensuite, et de manière plus indirecte, nous avons voulu sonder leurs opinions par rapport au concept du développement durable et de la privatisation des ressources naturelles, deux concepts associés à la gestion de l'environnement. L'idée était de provoquer une discussion faisant ressortir les écophilosophies qui les guident dans leur profession. D'abord, un respect pour l'environnement semble être une qualité intrinsèque de tous les répondants. Cet aspect va de pair avec la profession des répondants. Selon Bart et Marge, la protection de l'écosystème serait d'autant plus pertinente considérant que son bien-être nous permet de survivre.

Je pense que si on détruit la biodiversité de la planète, je parle de faune et flore, ben à la fin on n'aura plus rien pour nous empêcher de nous détruire nous-mêmes parce que c'est un fil conducteur très fort. (Source: Interview_Bart)

Il y a à trouver des solutions qui sont des solutions win-win, parce que le contraire va nous amener à toute fin de vie sur terre. (Source: Interview_Marge)

3.4.1. Valeurs environnementales

Rappelons les écophilosophies présentées dans la recension des écrits, soit l'anthropocentrisme, l'écocentrisme, et le biocentrisme. L'écopédagogue, selon une logique écocentrique et/ou biocentrique, stipule que l'humain doit respecter et reconnaître la nature comme une force qui guide notre vie et qui promeut la paix.

Moi je pense que la nature ou les milieux naturels sont profondément la solution à tout, donc la solution aux conflits, aux incompréhensions. [...] la nature c'est la paix. Il faut juste comprendre

⁵² Voir page 35

qu'on n'est pas plus grand que la nature. [...] Je pense que pour le futur c'est de comprendre que la nature c'est un fil conducteur, qui peut affecter notre spiritualité et aussi notre quotidien dans notre voisinage. (Source: Interview_Bart)

Les autres répondants s'inscrivent dans une logique anthropo- et écocentrique, déclarant que la relation entre l'humain et la nature doit être symbiotique, c'est-à-dire maintenir une balance entre l'activité humaine et la santé écologique.

Je trouve en général de parler de nature, de conservation de la nature, parce que la nature est belle et qu'elle est importante, cela n'a aucun sens dans le monde qu'on est actuellement [dans lequel on vit]. Mon organisation [...] on a des perspectives beaucoup plus utilitaires, qui essayent de dire que les ressources naturelles et l'environnement dans le sens très large, c'est des conditions mêmes de vie sur terre, mais que c'est aussi la base économique qu'elle soit moderne ou pas. (Source: Interview_Marge)

C'est de protéger la ressource pour elle-même et pour assurer l'accès à la population. [...] il faut l'assurer, mais qu'elle soit aussi disponible pour les écosystèmes, pour s'assurer que tout le cycle continue de fonctionner, parce que si l'on assure l'eau que pour les besoins humains, ben inévitablement les écosystèmes vont être dérangés, vont être bouleversés et ultimement cela va avoir un impact sur la santé humaine, sur son utilisation qu'on a besoin de faire de l'eau. (Source: Interview_Lisa)

I don't like to categorize these things [en philosophies], I mean the relationship between the men and the environment should be symbiotic. [...] When I say symbiotic then I mean, again it's a win-win thing. You know you are a human being and you would like to have a safe environment, and by having a safe environment you also have to protect and conserve the environment, whether it is fauna or flora or anything else, or even resources. You do not, just because you are the human being and do whatever you want. (Source: Interview_Abraham)

Ça peut paraître sémantique, mais il ne faut jamais s'enfermer dans une idéologie. [...] les Latins disaient : la vertu, qui est définie comme étant le bonheur et dans le milieu. Les Grecs disaient : toujours dans le milieu est le bonheur. Alors, en quelque part, l'équilibre, cela fait partie de mon modèle à moi, la dimension philosophique de mon modèle, c'est l'épicentre. (Source: Interview_Homer)

Dès lors, nous distinguons ceux qui croient pouvoir maîtriser la nature et ceux qui pensent qu'on devrait s'y adapter parce qu'elle n'est pas contrôlable. Le vice-directeur de l'entreprise d'ingénierie nous explique que la maîtrise de l'environnement est faisable, mais qu'il faut judicieusement explorer l'impact des projets sur l'environnement. À l'opposé, l'écopédagogue propose de réduire ou de repenser les pratiques de contrôle de l'environnement. Il explique

que nos méthodes anthropocentriques sont à la base des problèmes de résiliences, qui vont seulement s'amplifier.

But if you have to exploit something in the environment you also have to look judiciously at this. That's why as an engineer and as a person who works in development and environment and the resources, I would not do anything unless I'm sure that everything that is done there would not harm the environment, would not destroy the environment. (Source: Interview_Abraham)

[I]l y a beaucoup de gens qui lancent des idées philosophiques et qui disent, ce qui fait que l'environnement va mal en ce moment et que nos populations pourraient mal aller et à la création de conflits, c'est qu'on est trop sédentaire, et on essaie trop toujours de stabiliser des milieux environnementaux pour notre agriculture, par exemple, pour l'exploitation X-Y d'un territoire. Et c'est ça qui entraîne des problèmes environnementaux. L'explication est qu'on se tire une balle dans le pied. [...] Nous l'humain on canalise, on draine les champs, on met des canots, des systèmes d'irrigations. [...] cette dynamique-là qui brise notre résilience, parce qu'on se met automatiquement une limitation à notre capacité d'adaptation au changement. Alors c'est un peu une boucle bizarre, mais il faut vraiment l'explorer, parce qu'on se rencontre qu'on est les architectes de nos problèmes. (Source: Interview_Bart)

De manière générale, nous observons un grand respect pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Cependant la majorité de nos répondants argumentent l'importance de tenir compte des besoins humains et économiques puisque ce sont des forces indéniables. Il faudrait plutôt trouver un juste milieu entre les besoins humains et environnementaux, qui sont d'ailleurs interdépendants. Ainsi, nous constatons qu'il serait préférable d'adopter, à l'aide des questions environnementales, des stratégies gagnantes-gagnantes.

3.4.2. Recherche de solutions gagnantes pour tous

L'analyse des écophilosophies s'intéresse, comme le mot l'indique, aux philosophies, plus précisément au statut que l'homme attribue à l'environnement. Or l'étude de celles-ci nous amène à discuter de son utilisation, c'est-à-dire rendre intelligible les valeurs écologiques afin de convaincre de leurs mérites pour la sécurité et le développement durable. En effet, la plupart de nos répondants trouvent futile de parler d'idéologie ou d'idéalisme environnemental. Il serait préférable de proposer des solutions profitables à tout le monde, ce qui inclut l'environnement. Seul le principe d'un scénario gagnant-gagnant, c'est-à-dire

trouver des solutions diplomatiques qui conviennent à tous, permettrait de convaincre les populations locales des mérites associés à l'adoption des valeurs écologiques. En d'autres termes, se soucier de l'environnement bénéficie grandement à la sécurité et au développement durable de la région. Ainsi, la conseillère en communications nous explique que son organisme se situe dans une vision utilitaire; soit qui travaille à l'intégration systématique des questions environnementales.

[J]e suis plus pour une approche qui marche pour tout le monde, c.-à-d. qu'on essaie de trouver une approche plus durable à la gestion plus durable, mais que c'est aussi une approche qui marche, qui a des bénéfices en termes économique et social, etc. [...] si [nom de l'OIG] devait arriver à une situation à une population, qui sont généralement des populations très appauvries, avec très peu d'opportunités économiques ou autres et de leur dire tout simplement d'arrêter d'exploiter les ressources en eau, ou leurs forêts, etc., parce que ce n'est pas bien et qu'il faut conserver la nature, on ne serait pas très loin. Il faut toujours mettre dans un contexte où toutes les dimensions des ressources naturelles et de l'environnement sont représentées. (Source: Interview_Marge)

Elle poursuit en expliquant que le fait d'avoir une conscience environnementale n'empêche pas d'être pragmatique.

[O]n devait perpétuellement combattre cette image très idéaliste et très peu pragmatique de ce que c'est une approche écologique ou d'avoir une conscience environnementale, etc., et constamment de trouver des solutions ou tout le monde gagnait. On gagnait à être plus respectueux devant notre environnement ou à prendre plus en compte la dimension environnementale, mais on gagnait à la fois sur un plan économique ou social. Et c'est qu'avec ça qu'on fait quelque chose. (Source: Interview_Marge)

De plus, penser en termes d'intérêts économiques servirait à améliorer la gestion des ressources hydriques, discute Abraham, le vice-président d'une entreprise privée.

Lately, about dividing shares, you know, countries have come to the understanding. Maybe we share the benefits rather than sharing water by volume. Maybe that one country, let's say Ethiopia for instance, could produce electricity and would sell it to Egypt or Soudan or other places to make some profits out of it. So the water that they have can be put into a profitable use and then you come to the end to a kind of win-win situation, you know. Nobody loses, you know and everybody wins. (Source: Interview_Abraham)

Nous constatons que nos répondants adoptent une perspective utilitariste ou pragmatique des valeurs écologiques dans le but de trouver des solutions diplomatiques qui conviennent à tous, tout en éveillant l'intérêt aux questions environnementales. Les arguments idéologiques,

purement environnementalistes, ne seront pas efficaces pour parvenir au consensus. Passons maintenant aux représentations du concept de développement durable qui nous permettra indirectement d'étudier les écophilosophies de chacun de nos répondants.

3.4.3. Développement durable

Les opinions de nos interviewés par rapport à la définition du concept de développement durable sont assez divergentes. Étant essentiellement rattaché à une pensée économique, il est décrit comme un moyen de prospérer ou de produire un bénéfice sans porter atteinte aux trois éléments du développement, soit l'économie, le social et l'environnement. Traités à égalité, ceux-ci ne peuvent fonctionner sans une participation accrue de la société. Toutefois, sa faisabilité est remise en cause, étant donné que les concepts du développement et de la durabilité sont considérés incompatibles.

C'est le gros bordel. Pour moi personnellement, c'est incongru, ça n'a aucun sens, parce que le concept développement est un concept économique qui gruge la planète. On peut parler de durabilité pour toute sorte de trucs, mais dans un développement, ce n'est pas durable, tout simplement. Le développement ne peut pas être durable, donc c'est une blague selon moi. (Source: Interview_Bart)

For me sustainable development is something you do and you leave it as a project, is beneficial for other. Whoever who would continue would be able to managing that resource in a way that it was managed under a controlled environment, which is a project. (Source: Interview_Abraham)

C'est une approche, j'imagine à l'économie surtout par laquelle on met à arme égale, ou en rapport égalitaire l'amélioration des conditions sociales. Va là-dedans tout ce qui est éducation, santé, etc., l'amélioration des conditions environnementales et l'économie. C'est-à-dire, c'est une approche où les trois éléments sont à égalité. On ne privilégie pas l'économie ou le développement économique. L'économie n'est pas subordonnée à l'amélioration des conditions de vie sur terre en gros. (Source: Interview_Marge)

Ben moi, ça sous-entend que le développement puisse être assuré sur une période prolongée et va au-delà des générations futures, donc s'assurer que le développement à nous nous permet de prospérer sans nuire aux générations futures. Donc c'est un peu ça. (Source: Interview_Lisa)

Pour certains, durabilité, c'est de protéger les petits poissons. Pour moi, c'est bien plus que ça, donc protéger la dignité humaine et transmettre un héritage d'opportunité aux prochaines générations, c'est ça pour moi la durabilité. C'est une approche holistique. La durabilité passe

par la pleine participation de la communauté immédiatement impactée. (Source: Interview_Homer)

Il faut intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et ce concept est fondamental sinon ça ne marche dans la mauvaise direction. Le développement passe par les personnes, et c'est de là que vit la durabilité et non de choses mécaniques. Donc l'intégration du social est nécessaire là-dedans. (Source: Interview_Herbert)

Le vice-directeur de l'ONG 1 poursuit en disant que le développement durable ne peut être un concept universellement applicable, mais plutôt un travail qui demande un ajustement constant vis-à-vis des particularités d'une région.

Le développement durable n'est pas possible, on ne peut pas y arriver parce que c'est un concept dynamique et pas statique. Le concept proposé dans un projet au Canada peut être tout à fait durable, mais pas du tout dans un autre pays, parce que la dynamique entre le cycle social et environnemental n'est pas la même. [...] Le climat, la situation sociale sont des facteurs qui sont partout différents. Aussi le Canada peut se permettre un tas de choses que l'Inde ne peut se permettre parce que les dégâts environnementaux sont plus grands en Inde. [...] La recette doit être réécrite chaque fois, parce que l'environnement, la géographie, le climat, le social et le contexte, etc. est différent. (Source: Interview_Herbert)

Notons que le terme «développement durable» ne connaît pas de consensus parmi nos répondants. La définition et les opinions par rapport au développement durable sont très divergentes. L'analyse des différences d'opinions permettrait de comprendre les droits de l'environnement par rapport au développement économique et social. Ainsi, nous pourrions nous imaginer les positionnements suivants : « L'environnement est-il un moyen pour le développement humain » ou « aurait-il des droits inhérents », et si oui, « quels intérêts doivent-être privilégiés, le développement économique, social ou la protection de l'environnement? » Passons maintenant à la privatisation des ressources naturelles et la position de nos répondants par rapport à son utilisation.

3.4.4. Privatisation

L'appartenance d'une ressource ou d'un milieu naturel à une personne morale ou physique, c'est-à-dire la privatisation, est un sujet controversé et une pratique essentiellement économique. Ainsi, les acteurs du secteur privé cherchent à posséder des ressources naturelles

pour en faire un bien commercial. Opposés à cette pratique sont ceux qui considèrent les ressources naturelles comme des biens communs. Dans la même logique que la section précédente, connaître les opinions relatives à la privatisation permettrait d'analyser le statut octroyé à l'environnement par rapport aux projets développementaux. Or, selon nos répondants, plusieurs ont manifesté leur désaccord par rapport à la privatisation des ressources naturelles, surtout de l'eau, considérant qu'il s'agit d'un bien commun qui doit rester public.

Non je suis complètement contre, parce que le privé est intéressé à une seule et unique chose, donc le profit. Ce n'est pas égal dans la répartition de la richesse, et ça prend très peu la considération de l'environnement (Source: Interview_Bart)

La privatisation de l'eau comme ressource autant que les services d'eau selon moi ne peut que mener à un désastre. En ce sens que privatiser l'eau ça voudrait dire d'en faire un bien commercial et économique, plutôt que de la considérer comme un bien commun auquel toutes les populations ont droit et qu'on a le devoir de préserver et partager. Fait que privatiser l'eau, c'est-à-dire un bien échangeable sur le marché, ce que cela aurait comme conséquence, c'est de faire en sorte que l'eau devient accessible seulement au plus offrant, donc ceux qui ont les moyens de se l'assurer. Donc inévitablement les personnes et populations qui sont désavantagées ce sont les plus pauvres. Ce sont toujours ceux qui vont être privés d'accès à cette ressource qui est essentielle à la survie. Donc à cause de la nature très spéciale de l'eau qui est irremplaçable et essentielle à la vie qui est reconnue universellement comme un droit humain fondamental, on ne doit pas la privatiser, ni en faire un bien économique, parce qu'inévitablement les populations les plus pauvres vont en être privées à terme, donc. [...] les services d'eau c'est une autre composante de la privatisation, mais cela revient un peu au même, parce que quand on a des services qui sont gérés par des municipalités, des services d'eau qu'on considère publics, l'accessibilité de ces services est en général plus grande. Une fois qu'on confie ces services ou l'infrastructure, etc. à des compagnies privées, la plupart du temps et cela a quand même été bien documenté, ce qui en résulte c'est une augmentation des tarifs. Bien souvent une diminution de l'accessibilité à ces services-là toujours à une population plus pauvre. Ce sont les plus pauvres qui finissent par ne plus avoir les moyens de défrayer les coûts liés à ces services ou doivent se priver d'autres choses, parce que l'eau reste essentielle, donc devoir couper sur d'autres besoins qui sont quand même essentiels aussi. Voilà! (Source: Interview_Lisa)

La conseillère en communications d'une organisation intergouvernementale (OIG) adhère aux opinions présentées ci-haut. Par contre, en ce qui concerne les ressources non renouvelables, par exemple le pétrole, un partenariat public-privé serait envisageable.

[N]on je crois que les ressources naturelles sont un bien commun, et qu'elles ne doivent pas appartenir à personnes, si ce n'est aux populations qui en bénéficient ou en ont besoin. Que ce soit des ressources renouvelables ou pas, comme le pétrole ou autres, mon point de vue personnel c'est que ces éléments ne doivent pas être en mains privées ou alors si elles le doivent, exclusivement dans un partenariat public-privé, ou le gouvernement qui est un gouvernement

démocratique et élu par les populations ont un pouvoir de décision, de contrôle. À priori je suis extrêmement défavorable à ça. [...] Je veux bien en discuter, ou alors c'est acceptable cette entremise de partenariat public-privé, la mainmise du privé sur les exploitations minières et pétrolières, etc.; alors là je suis farouchement opposé par la possession des entreprises privées de ressources renouvelables, p. ex. l'eau. L'idée qu'une entreprise pourrait posséder d'une manière ou d'une autre les ressources d'eau d'un pays me ferait peur. (Source: Interview_Marge)

La privatisation peut représenter une façon efficace pour protéger l'environnement, et par conséquent ne devrait pas être catégoriquement rejetée, explique Homer.

Il faut faire attention, faire attention de ne pas tout rejeter parce que certains efforts de privatisation sont des efforts de préservation, alors. [...] Du moment que ça répond, quels que soient les moyens. Je ne sais pas si vous connaissez ce modèle, vous avez une île quelque part, vous la vendez à un organisme de conservation qui va s'en occuper. Voilà de la privatisation. C'est la société civile qui se charge, qui prend les droits de propriété, et sur ces droits de propriété ils ont un programme de gestion environnemental et de protection. Rien contre ça. (Source: Interview_Homer)

Il importe plutôt de distinguer possession et gestion de la ressource. Selon Homer, les ressources naturelles devraient être sous propriété publique tandis que les services (entretien, réparation, etc.) pourraient être délégués au privé. Pour Herbert c'est la gestion des ressources qui compte, et cela nécessiterait le recours au privé pour en assurer la responsabilisation.

Donc je pense que le sous-sol doit toujours appartenir à l'État, et son exploitation doit être soumise à des concessions dont l'État établit les règles. Ça pourrait dire aussi l'exploitation par le secteur privé, évidemment. Surtout par le secteur privé, parce que le secteur public pour l'exploitation des ressources naturelles, je ne connais pas de bons exemples. (Source: Interview_Homer)

Des milliardaires achètent d'énormes terrains dans le but de les protéger et ça marche bien. Certains biens doivent être publics, mais c'est la gestion qui compte. En économie quand on veut un système qui amène la responsabilisation ça amène aussi le secteur privé et la possession par des individus. Bien sûr, il y a des limites, voir les excès que ça donne. (Source: Interview_Herbert)

Abraham rejoint les arguments discutés plus haut, mais ajoute qu'il est important de mettre des mesures de contrôle du privé, puisque la privatisation cause parfois de graves injustices.

The trend now is, because of the government has inefficiencies sometimes in running these pipes of water, then a company can come in and improve the performance. By improving the performance you do savings and by this saving you do sort of enlarge the coverage, you know.

[...] what I want you to do is, I want to give you a contract and you manage for me the collection of water tariffs, because sometimes the government or utilities are unable to do it. And that would be one part of privatization. Or I want you to manage the leakage. You detect the leakage and you fix it. And if the leakage that is 30 % becomes 15 % there is a bonus for you. So it has its advantages. [...], the government owns the assets, or the municipalities or whatever. So it's only to make a contract with a company. (Source: Interview_Abraham)

[...] if you go to poor countries you find that people live in the slams pay more for water than people let's say living in, let's say an urban area. Because in the slums they don't have services, water is not piped sometimes, so they have to buy water from tankers, sometimes it's more expensive. So privatization is not a bad thing but it has to be well balance. (Source: Interview_Abraham)

Pour conclure, nous distinguons des opinions qui sont vigoureusement contre toute forme de privatisation des ressources naturelles et d'autres qui condamnent à quelques exceptions près la possession, mais pas la gestion par le privé. En fait, établir un contrat de gestion augmenterait l'efficacité de la gestion des ressources naturelles selon ces derniers, ce qui est cohérent avec la perspective pragmatique et utilitariste pour trouver des solutions gagnantes pour tous. Enfin, l'analyse des écophilosophies par le biais des questions de privatisation des ressources naturelles permettrait de connaître le rôle de l'environnement vis-à-vis des intérêts humains. Ainsi, il serait possible de découvrir les intérêts réels ou prédominants dissimulés sous un discours de développement durable; c'est à dire : « Les trois agents du développement durable (l'économie, le social et l'environnement) sont-ils traités à égalité et jugés équivalent en importance ? » Passons maintenant à la discussion de ces récits.

3.4.5. Les écophilosophies : Une discussion

L'écosystème, source de services et de biens offerts à toutes les espèces, se heurte au tempérament humain qui désire posséder et contrôler son entourage. « *Bon, lorsqu'on parle de choses qui n'appartiennent à personne on peut avoir de très beaux principes et idéologies, mais la nature humaine elle tente [de] faire des choses plus ou moins bonnes* » (Source: Interview_Herbert). Or, la question se pose : comment améliorer le processus de la coopération environnementale ? Cette problématique nous a menés à nous intéresser aux écophilosophies de nos participants. Ainsi, nous nous sommes inspirés du principe qui sous-

tend qu'une meilleure connaissance des philosophies intrinsèques des intervenants s'avère propice pour améliorer la coopération (White, 2008). Notre analyse a cependant montré qu'une narration basée sur les valeurs écologiques n'apporterait pas de résultats tangibles, mais qu'il serait préférable et même essentiel d'adopter une approche pragmatique et utilitariste dans un objectif de trouver des solutions gagnante-gagnante, c'est-à-dire autant pour l'humain que pour l'environnement. Ainsi, nous nous permettons d'avancer qu'il serait pertinent de confronter les cadres conceptuels de justice environnementale et écologique, sur lesquels s'appuie la criminologie verte, aux discours basés sur le pragmatisme et l'utilitarisme. L'analyse de la « justice environnementale » oriente ces préoccupations vers le bien-être et la sécurité de toutes les personnes, et plus particulièrement des plus vulnérables face aux inégalités relatives à l'environnement. En revanche, la perspective de la « justice écologique » renvoie la responsabilité d'assurer la protection et le bien-être de l'écosystème à l'Homme, compte tenu de sa capacité d'endommager de manière irréversible la faune, la flore et l'espèce humaine elle-même. Ainsi, ces deux concepts de justice discutés sous les perspectives pragmatique et utilitariste permettraient une plus grande appréciation pour les questions écologiques auprès des divers acteurs et donneraient une légitimité à la coopération environnementale.

Cela étant dit, l'analyse a fait ressortir le principe du juste milieu entre les activités humaines et le respect de l'environnement, c'est-à-dire que les intérêts humains n'ont pas priorité sur le bien-être de l'environnement. Ce résultat s'expliquerait par le fait d'une reconnaissance des dangers pour la santé et la survie de l'humanité qui découlent de la détérioration environnementale. Par conséquent, nous qualifions la représentation de l'environnement de nos répondants d'anthropocentrique, mais avec une prise de conscience environnementale plus prononcée. Enfin, ce sont les intérêts humains qui priment, l'environnement n'est pas considéré au même pied d'égalité, mais au service de l'humain. D'après les témoignages recueillis, nous estimons que nos répondants intègrent le concept théorique de la justice environnementale et des droits environnementaux, tel que soulevé par Halsey & White (1998). Cela signifie que leurs réflexions sont déterminées par les répercussions inégales des populations face aux problèmes environnementaux, faisant référence au modèle de la « differential victimisation » (Stretesky & Lynch, 1999), qui stipule que certaines populations

présentent de plus grandes vulnérabilités que d'autres par rapport aux dangers environnementaux, par exemple le changement climatique. Le seul répondant qui manifeste une vision écocentrique, mettant l'intérêt de l'environnement au centre de sa réflexion, est l'écopédagogue Bart, qui, par ailleurs, est le seul répondant à n'avoir aucune expérience dans les régions affectées par la guerre et les crises humanitaires extrêmes. Ainsi, selon ses dires, nous considérons qu'il examine ses actions selon un cadre de justice écologique (Cullinan, 2003), où la protection de la biosphère aurait priorité sur celle des individus.

Selon les informations que nous avons pu obtenir, la notion de justice qui influence les projets de consolidation de la paix serait le résultat des comportements opportunistes et destructeurs des populations en détresse ainsi que des besoins exhibés de celles-ci. Peut-on dire que les professionnels œuvrant dans l'aide internationale se voient obligés d'adopter une mentalité anthropocentrique ainsi que des stratégies axées sur les besoins humains pour pouvoir protéger l'environnement ? Cela reste à vérifier, car notre analyse ne nous permet pas d'y répondre. En revanche, la conscientisation publique par rapport à la destruction des écosystèmes et surtout la quasi-certitude scientifique de l'existence du changement climatique oblige les parties prenantes à s'intéresser aux questions environnementales. En revanche, la théorie du constructivisme social nous apprend que la gestion des ressources naturelles ainsi que la gouvernance environnementale sont des processus déterminés par les interactions sociales (ex. Hannigan, 1995), qui, selon nos données, demande de trouver des solutions aboutissant à un consensus collectif où toutes les parties y gagnent. De plus, l'existence d'un réel danger écologique à l'échelle globale (Hannigan, 1995) oblige l'intégration de mesures de protection de la nature dans la recherche de solutions. Par conséquent, le défi consisterait à trouver des solutions pour que les trois axes du développement durable soient gagnants, c'est-à-dire le système économique, l'écosystème et la population.

En ce qui concerne la privatisation des ressources naturelles, notamment de l'eau, certains rapportent qu'elle permet, le cas échéant, la protection de l'environnement. Cependant, les solutions plus intéressantes parlent du partenariat entre le public et le privé, c'est-à-dire que les ressources sont possédées par le public (les gouvernements et les municipalités), tandis que la gestion et le maintien sont pris en charge par le privé. Il est donc possible de faire un parallèle avec nos résultats des sections précédentes par rapport au potentiel de l'intégration citoyenne

aux opérations de consolidation de la paix. Le concept du public-privé s'avère ainsi opportun pour réduire l'injustice environnementale à condition que les communautés participent au processus de décision et de contrôle. D'ailleurs, la population se verra bénéficier d'une quantité et qualité de l'eau plus haute, grâce à la capacité du privé à assurer une meilleure gestion et protection environnementale. La surveillance du public en revanche aidera à pondérer les actions du privé pour les influencer de manière à ce qu'elles représentent les intérêts de la société. Comme le suggère la gouvernance nodale (Johnston & Shearing, 2003; Wood & Shearing, 2007), il faut tenir compte de l'influence du privé et du public, puisque les deux contribuent à la construction de la sécurité. Par conséquent, il se trouve qu'une structure de gouvernance permettant un partenariat entre les acteurs favoriserait l'équité et la démocratisation des régions postconflits. En effet, nous avançons que l'analyse de la gouvernance de sécurité conforme au modèle de gouvernance nodale soutiendrait ces processus. Les recherches du *Food and Water Watch* au contraire, montrent une image moins optimiste de la privatisation des services dans la pratique, dans la mesure où le droit fondamental à l'eau serait bafoué. Cette pratique toucherait surtout les plus pauvres qui subissent les effets d'une injustice environnementale quant à l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires adéquates (Food & WaterWatch, 2011). Cela dit, Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations unies, a déclaré que le droit fondamental d'accès à l'eau et aux services sanitaires ne signifie pas la gratuité de cette ressource ni de ses services, mais sa disponibilité et son accessibilité pour tous (Deen, 2011). Enfin, respecter le principe du droit fondamental de l'eau onusien doit être l'un des principes fondamentaux de tout projet de coopération environnementale et de gouvernance de la sécurité.

Chapitre 4 : Théorisation de l'apport de l'environnement à la consolidation de la paix.

La recherche scientifique est une méthode parmi d'autres qui nous permet de comprendre et d'expliquer les phénomènes qui nous entourent. Nous avons recours à des modèles qui décrivent le plus objectivement possible le comportement de la nature. Ainsi, au cours de la recherche nous proposons un ensemble d'hypothèses qui sont vérifiées et assemblées pour former un système autonome (Abell, 1980). Ainsi, ce présent chapitre présente des énoncés ou théorèmes pour le développement d'une théorie axée sur le potentiel des questions environnementales dans le cadre de la consolidation de la paix. En effet, nous présentons six concepts centraux que nous avons développés à partir de notre analyse des données. Nous ne proposons pas de solution ou d'outil spécifique, mais des suggestions pratiques dans une perspective macroscopique, qui envisage une situation dans son ensemble. En effet, notre analyse nous permet de tirer des parallèles pour faire des propositions générales afin de contribuer à améliorer la gouvernance de la sécurité dans le cadre de consolidation de la paix.

Sachant que ce chapitre est une modeste contribution en matière de théorisation, nous tentons de proposer un modèle d'intégration des questions environnementales dans le but d'améliorer la gouvernance de sécurité dans le cadre de consolidation de la paix et postconflit. Se situant à l'intersection des problèmes entre la gestion de l'environnement, le développement durable et la sécurité, le but consiste à aborder les questions de gouvernance et de politiques pour développer les capacités de résilience des communautés et des institutions vulnérables face aux imprévisibilités. Cela dit, il nous semble important avant d'entrer dans le vif du sujet et d'introduire brièvement le lecteur au paradigme d'aide (assistance internationale) sur lequel s'appuie notre modèle. Sachant que la gestion de conflit est hautement complexe et demande beaucoup de coordination, l'approche contemporaine de l'assistance internationale adopte un système de mise en œuvre d'aide basé sur les principes et les méthodes des affaires (business principles) (Anderson, Brown, & Jean, 2012). Concrètement, cela signifie pour les organismes d'aide (ex. ONG) qu'elles deviennent des compétitrices assujetties aux conditions imposées par les bailleurs de fonds. Or ces derniers demandent pour la plupart du temps des résultats rapides, mesurables et quantifiables. Notre modèle n'a pas l'ambition de proposer une nouvelle approche à proprement parler, mais avise le lecteur que le principe de compétitivité entre les services d'aides, motivé par la recherche de financement, suscite beaucoup de

critiques (Anderson, et al., 2012). Cela dit, nous proposons que les ONG adoptent une posture de soutien, et ce, par le transfert de connaissance plutôt que de ressources.

1. Sécurité humaine et environnementale :

En ce qui concerne la gouvernance de sécurité dans le cadre postconflit nous sommes arrivés à la conclusion qu'elle doit intégrer les principes de sécurité humaine et environnementale qui agirait positivement sur la sécurité des États-nations. Nous rappelons au lecteur les effets directs et indirects des changements environnementaux anthropogènes et naturels sur la violence qui se manifestent à court et à long terme, et par ailleurs souvent imprévisibles. Nous rappelons également l'instabilité sociale, politique et économique des régions ravagées par la guerre, puisque les institutions étatiques manquent de moyens ou de volonté politique à subvenir aux besoins de leurs populations. De ce fait, notre modèle s'appuie sur l'hypothèse de travailler la résilience des communautés affectées comme objectif de gouvernance de la sécurité, c'est-à-dire augmenter la capacité d'adaptation aux changements environnementaux et sociaux à l'aide de stratégies planifiées et proactives. Par conséquent, notre modèle s'inscrit dans une approche basée sur la résolution de problème adoptant une optique de prévention de l'insécurité. Il importe à l'assistance d'aide internationale de procéder dans un premier temps par une analyse environnementale postconflit des rapports entre les ressources naturelles et les communautés, incluant des études approfondies de l'histoire, de la culture ainsi que de la structure de gestion locale et de gouvernance traditionnelle. Une telle analyse favorise non seulement une compréhension holistique de la situation, mais facilite également le pronostic des impacts sur la dynamique sociale et environnementale causés par les programmes de développement. Dans un deuxième temps, nous recommandons une évaluation du risque basé sur la vulnérabilité des communautés par rapport aux menaces environnementales. Dans un troisième temps, nous préconisons une analyse des besoins afin de cibler les objectifs, mais aussi des actifs (c.-à-d., le savoir, les compétences, capacité, relations, etc.) dans le but de développer les projets à partir du potentiel de la communauté. D'ailleurs, prendre en compte la culture, les structures sociales, et la gouvernance traditionnelle locale est une manière pratique d'inciter une plus grande complaisance, mais semble aussi constituer un respect des récipiendaires de l'aide.

Pour qu'il y ait résilience, il faut garantir une collaboration basée sur la confiance entre les participants et offrir aux communautés un bagage de connaissance et de compétences techniques et de gestion. Il importe donc de déterminer les comportements, les activités et les pensées dommageables à l'environnement et conséquemment aux capacités de résilience pour les remplacer par des solutions adaptées à la réalité régionale. Le changement ne doit pas être imposé, mais commencer par l'individu, c'est-à-dire que la société doit participer au processus de la gouvernance de la sécurité en leur cédant un pouvoir d'intervention et de contrôle. Cela dit, la consolidation des changements locaux ne peut se faire sans qu'il y ait un effort de rapprochement entre société civile et instances gouvernementales. Ainsi, il nous semble important d'encourager les efforts simultanément sur les deux fronts, d'un côté à l'échelle locale, individuels et de l'autre au niveau des ministères chargés de la gouvernance environnementale. Considérant que le processus de réformes et de mise en vigueur d'un État de droit fonctionnel et respecté est très long, des résultats plus rapides peuvent être obtenus en privilégiant la responsabilisation des communautés locales à assumer leur propre sécurité, ainsi qu'à encourager leur capacité d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de l'assistance internationale.

2. Opportunité des situations d'interdépendances :

Les politiques de sécurité demandent des actions communes en raison de la complexité des problèmes interdépendants des situations postconflits. La diversité de parties et d'organismes se mêlant dans cette scène, dont chacun avec un agenda propre à lui, rend une coopération professionnelle difficile. Le manque d'attention pour la sécurité environnementale dans le cadre de gouvernance de sécurité constitue également un autre obstacle. Ainsi, nous proposons de penser en termes d'interdépendance des problèmes et des objectifs de sécurité et développement pour favoriser l'interaction entre les différentes parties prenantes qui ne se verraient normalement pas travailler ensemble. Nous distinguons deux types d'interdépendance qui peuvent être utilisés à notre avantage : premièrement, l'interdépendance des situations par rapport aux ressources naturelles partagées, ainsi qu'aux besoins et vulnérabilités environnementaux et deuxièmement, l'interdépendance des objectifs de sécurité environnementale. La méconnaissance des enjeux environnementaux et la méfiance parmi les

différents groupes sont des caps difficilement franchissables et contribuent à la stagnation ou à l'amplification des problèmes. Ainsi, il nous semble opportun de déterminer dans un premier temps quels sont les problèmes afin d'entamer des négociations entre les parties belligérantes et par la suite encourager la création de projets de gestion ou de conservation des ressources naturelles par le biais de la coopération. Les échanges entre les parties auraient le potentiel de favoriser la compréhension nécessaire pour restaurer la confiance. En outre, les projets environnementaux (notamment la gestion des ressources naturelles) développés et adaptés aux objectifs de gouvernance environnementale dans le cadre des opérations de consolidation de la paix promouvraient la prévention des désastres écologiques et des violences qui en découlent. Afin d'illustrer nos propos sur l'interdépendance, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du projet « Good Water Neighbors », créé par l'ONG EcoPeace/ Friends of the Earth Middle East (Friends of the Earth Middle East, 2005). Le projet se base sur le principe de l'interdépendance de l'eau pour développer la coopération et l'amitié entre les communautés palestiniennes, jordaniennes et israéliennes. De plus, l'organisation vise le rapprochement des environnementalistes des trois nations afin qu'ils puissent ensemble encourager le développement durable et la protection du patrimoine écologique de leurs régions. Puisant à différentes sources, le projet utilise conjointement l'approche Top-Down et Bottom-Up, et s'engage à travailler avec les jeunes, les adultes, les maires et des scientifiques⁵³.

L'interdépendance peut également être perçue comme un tremplin pour la multidisciplinarité entre les experts en sécurité, développement et conservation. De nombreux acteurs s'investissent dans le processus de consolidation de la paix, où chacun apporte ses propres approches, outils et ressources, et par conséquent œuvre de manière plus ou moins autonome. L'idée de l'interdépendance des objectifs communs dont nous faisons la promotion part du principe du besoin de prérequis ou conditions nécessaires pour pouvoir procéder à la reconstruction et au développement durable d'une région ravagée par la guerre. Il est important d'avoir simultanément des objectifs de sécurité et de développement, puisque l'un ne peut être garanti sans l'autre. Ainsi, cela nécessite de trouver les objectifs communs pour encourager les milieux professionnels à se côtoyer. Enfin, nous postulons que

⁵³ Pour plus d'information, voir leur site internet : http://foeme.org/www/?module=projects&record_id=32

l'interdisciplinarité amènerait à trouver de nouvelles solutions basées sur des sources d'information plus larges et diversifiées. Également, connaissant mieux les démarches de chacun il serait plus facile de trouver un terrain d'entente afin de développer des solutions gagnante-gagnantes, c'est-à-dire les meilleures solutions sur le plan social, économique et environnemental. Finalement, la consolidation de la paix peut profiter des expériences, des relations et des outils d'autres communautés d'experts, sachant que les organismes ne bénéficient pas des mêmes ressources (financières). Afin de présenter un exemple, nous renvoyons le lecteur à la section 3.2.3, page 75 de notre présentation des données par rapport à l'idée d'intégrer les projets de gestion des ressources naturelles (ex. conservation des forêts) aux opérations de consolidation de la paix. Ainsi cela permet aux écologistes de disposer d'un meilleur financement et à tout le monde de bénéficier des expériences et des connaissances des autres pour minimiser les impacts non-intentionnels des interventions.

3. Avantages des interventions locales :

La lenteur des processus de réformes étatiques et les besoins souvent pressants de la population nous ont amené à nous orienter vers le développement des capacités locales. Nous rappelons au lecteur que les conflits contemporains se caractérisent par des violences locales et irrégulières, et en conséquence demandent des interventions d'aide précises et adaptées aux spécificités du contexte et des problèmes qui se manifestent. Sachant que les communautés pauvres, notamment rurales, dépendent directement des ressources naturelles pour leurs gagne-pain, ils sont aussi les premiers à être affectés par les problèmes environnementaux. Cette situation malheureuse peut cependant être utilisée pour faciliter la participation et la complaisance des populations affectées au processus de consolidation de la paix. À condition qu'elles soient sensibilisées aux questions de la sécurité environnementale, la probabilité que ces personnes soient enclines à contribuer aux projets environnementaux augmente et jetterait les bases pour que la communauté participe aux réformes de la gouvernance environnementale. Évidemment, les initiatives doivent intégrer les questions de moyens d'existence et promouvoir l'autonomie et l'indépendance des communautés. Ainsi, il est postulé que les interventions ciblées sur les problèmes rencontrés par les communautés

amènent de meilleurs résultats vis-à-vis des méthodes traditionnelles, c'est-à-dire légales, bureaucratiques et politiques, et surtout Top-Down.

De plus, les particularités propres à chaque région et à chaque conflit demandent de circonscrire davantage les travaux aux spécificités et besoins locaux pour pouvoir mieux les adapter, c'est-à-dire développer des instruments ou des méthodes conformes aux problèmes locaux et aux capacités des institutions. À titre d'exemple, imaginons un projet scientifique qui vise à développer un plan de gestion de l'eau pour améliorer la sécurité des femmes dans leur quotidien quand elles vont chercher l'eau de la rivière. Pour le chercheur cela signifie a priori de bien connaître le contexte local et d'acquérir une connaissance profonde des structures et capacités institutionnelles auxquelles il s'intéresse pour pouvoir dresser un tableau précis de la situation sécuritaire des femmes. Il pourrait également être utile de se faire une idée de la relation entre la communauté et la source d'eau utilisée, c'est-à-dire observer s'il existe un lien spirituel ou culturel et comment celui-ci forge leur identité. Bref, il serait peut-être plus important d'investir du temps sur le terrain pour permettre aux intervenants de s'immerger dans la culture et l'environnement afin de mieux appréhender les problèmes, les besoins et les capacités des habitants et de leur région respective.

4. Approche participative :

L'investissement des citoyens dans le processus de gouvernance est le sujet de ce quatrième énoncé. Nous voulons rappeler au lecteur que nous adhérons au changement d'un système d'hégémonie d'élite vers un système d'intégration sociale du développement, et ce, pour deux raisons principales : premièrement pour des questions de pratique par rapport au déroulement de projets environnementaux et deuxièmement pour des questions de durabilité et de pérennité de ces interventions. Dans un premier temps, les communautés locales et autres participants potentiels représentent des sources d'informations importantes qui permettent aux organismes d'aides d'obtenir des données approfondies et longitudinales relatives à l'environnement local, culture locale, structure locale et gouvernance traditionnelle. Ces données permettent aux opérations de consolidation de la paix d'être adaptés au contexte et aux besoins des populations affectées. Dans un deuxième temps, garantir la continuité d'un projet et des

bénéfices qui en découlent, stimule un intérêt de la part de la population qui tend à s'investir pour ultimement s'approprier le projet. Le processus d'intégration permet au peuple de revendiquer ses intérêts et ses besoins éprouvés. En revanche, les organismes d'aide sont appelés à prendre en compte les structures locales établies et encourager la gestion autonome et indépendante des projets environnementaux par les communautés. Or, les fournisseurs d'aide assurent un soutien qu'ils vont progressivement diminuer au fur et à mesure l'avancement du projet et s'engagent à ce que le contact et la coopération se développent entre les instances gouvernementales et les responsables ou leaders du projet. L'interaction entre la société et le gouvernement est une étape importante pour que les intérêts et les demandes des communautés soient pris en compte et intégrés au processus de développement pour finalement institutionnaliser le changement. Notre modèle insiste pour que toutes les parties prenantes participent dès le début aux opérations de paix et qu'elles leur soient accordées le même degré de participation. Pour être efficace, il importe aux organismes d'aide sur le terrain de gagner la confiance des gens. Afin de garantir la durabilité du développement, il est impératif que l'assistance internationale adopte le principe d'acquisition permanente de connaissance et son partage, en plus d'encourager la participation du public. L'éducation des populations locales et la mise en place d'un système de partage d'informations/données sont des conditions essentielles qui rendent possible la pérennité d'un projet. Outre le fait qu'il est nécessaire de sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux, des efforts doivent être faits pour créer des leaders ou des promoteurs locaux qui vont s'assurer que le savoir acquis perdure après le retrait du personnel international et l'épuisement des fonds. Autrement dit, les communautés doivent hériter du projet qu'ils ont aidé à mettre en place, et ce, par le biais de formations nécessaires pour qu'il puisse être conduit indépendamment.

5. Coopération environnementale :

Selon notre modèle, la coopération environnementale est un outil alternatif aux méthodes politiques et juridiques qui dominent (Ehrhart, et al., 2002; Tschirgi, 2004) dans le cadre de consolidation de la paix, du développement et de la conservation de l'environnement. De manière générale, notre modèle adopte une vision de non-criminalisation des groupes ou des individus pour encourager le dialogue et le partenariat. Il n'est pas question de l'appliquer

avec rigueur, mais de l'utiliser comme code de pratique. De toute manière, il est plus réaliste de considérer la coopération environnementale comme un outil complémentaire. Les mesures coercitives/pénales demeurent nécessaires dans un objectif de dissuasion d'actes criminels. Cela dit, nous partons de l'hypothèse que la criminalisation décourage le rapprochement de certains groupes pour la négociation et la coopération. Les préjugés contre l'environnement – nous n'employons pas le mot « crime » puisqu'il comporte une connotation de punition plutôt que de réconciliation – sont souvent des dommages collatéraux ou sinon des conséquences d'une gouvernance environnementale défaillante découlant de l'incompréhension et de la peur de ne plus pouvoir subvenir à leurs besoins. Nous argumentons qu'il serait plus opportun de faire de la sensibilisation auprès des auteurs aux comportements destructeurs pour l'environnement dont les conséquences se répercutent sur la sécurité des populations. Pour interpellier la motivation des individus et la population en tant que telle, les intérêts et besoins humains doivent figurer au premier rang des discussions de sécurité environnementale et les intégrer dans les projets de sensibilisation et d'éducation. Cela ne signifie toutefois pas de prioriser les intérêts humains au détriment de l'équilibre écologique, soit l'écosystème, mais plutôt de les mettre en avant. N'oublions pas qu'à court et long terme, la sécurité de l'humain et de l'État dépend du bien-être de l'environnement. Ainsi, le dialogue nous semble un élément crucial pour lutter contre la méconnaissance et les préjugés qui règnent entre les différents acteurs.

Le dialogue doit s'ouvrir à tous les acteurs impliqués, déjà parce que l'on constate une multitude d'acteurs qui opèrent sur la scène conflictuelle, dont certains possèdent un pouvoir de contrôle social (informel), politique et économique. De plus, ce qui était une affaire essentiellement politique semble aujourd'hui projeter une image qui ressemble plutôt à des dynamiques de criminalité. Pour les experts en sécurité, cela signifie d'intégrer à leurs opérations la négociation avec les bandes criminalisées, les groupes terroristes, etc. S'ouvrir au dialogue avec les groupes informels et de violence servirait à répondre aux questions de gestion et de responsabilité en matière de sécurité et de développement, plus précisément se pose la question : « qui assume quelle responsabilité sociétale pour prendre en charge quel aspect de la sécurité ? ». S'inspirant de la théorie du *fonctionnalisme systémique* de Parsons (1971), celui explique que la complexité des actions de gestion d'un système social nécessite

de le diviser en sous-groupes. Par ailleurs, le système social ne serait pas formé par un ensemble d'acteurs, mais plutôt par l'interaction de ces derniers et de ces groupes. Ainsi, les différentes structures sociales seraient déterminées par les relations entre les acteurs ainsi que par leurs processus de motivations. Cela étant dit, pour que les interactions entre les différents acteurs/groupes soient complémentaires et harmonieuses, toutes les parties seraient tenues de se conformer aux attentes de l'autre (Parsons, 1971). La croissance des échanges et des interactions entre les individus résultant de l'intégration sociale internationale (Badie, 2008 p. 81) impose des initiatives de promotion de la solidarité – voir aussi de solidarité internationale – comme mode de régulation des sociétés. Autrement dit, les unités constitutives d'un système de gouvernance ont besoin de coordination, d'interdépendance et de commune identification pour pouvoir coexister (Parsons, 1971). Selon notre modèle, la coopération environnementale et la gestion des ressources naturelles (GRN) sont des outils qui génèrent une cohésion sociale en sensibilisant les problèmes des autres pour ultimement être capables de résoudre les siens. Ainsi, les projets de coopération environnementale représentent des alternatives aux méthodes bureaucratiques et légales.

Dans le cadre de la consolidation de la paix, nous nous intéressons en premier lieu aux réformes de la gouvernance environnementales à l'aide de la coopération environnementale et des projets de GRN, deux outils avec des objectifs qui se recoupent. À ce stade, il serait adéquat de faire la différence entre l'analyse des causes de conflits et l'analyse du potentiel des questions environnementales pour initier les réformes. La première, considérée comme une approche négative, a pour but d'évaluer les problèmes et menaces de la détérioration environnementale. La deuxième en revanche est vue comme une approche positive, parce qu'elle cherche les situations d'interdépendances pour inciter le dialogue et si possible la coopération entre participants. Actuellement, les opérations de consolidation de la paix utilisent principalement l'approche négative dans le cadre des interventions pour l'environnement. Malgré les questions souvent sensibles d'allocation et d'exploitation des ressources naturelles, nous estimons néanmoins que la coopération environnementale possède le potentiel de rebâtir la confiance à l'aide des questions essentielles de survie et de bien-être d'une région. Il nous semble que les controverses autour de cette méthode sont simplement dues à son manque d'utilisation (Conca & Wallace, 2009). Bien que les obstacles pour

stabiliser la paix des régions en situations postconflits soient multiples et complexes, les projets environnementaux permettent au moins de commencer et d'aborder des problématiques importantes à l'égard des populations locales affectées par la violence. Bref, les deux formes d'analyses doivent être exploitées. Finalement, nous voulons préciser que l'importance que nous portons aux questions environnementales ne justifie pas un dogmatisme environnemental qui incite à occulter d'autres aspects essentiels pour la gouvernance de la sécurité et le développement durable. De ce fait, les projets environnementaux servent d'outils ou de levier pour assoir la paix.. La narration environnementale doit être utilisée stratégiquement et non de manière exclusive, pour ne pas négliger les autres enjeux.

6. Approche stratégique :

White (2008) prétend que les écophilosophies ont un impact important sur la manière dont les criminologues interprètent les crimes écologiques, ainsi que la victimisation de l'humain et de l'environnement local. Par conséquent, la relation entre information et émotion mérite d'être analysée. Le mémoire partait de l'hypothèse qu'il serait possible d'améliorer la coopération environnementale en connaissant les représentations mentales sous-jacentes des experts en consolidation de la paix par rapport à la nature. Nous avons toutefois constaté qu'une narration basée sur les écophilosophies semble peu productive, considérant que les intervenants doivent gérer une situation dont les besoins sont divers et la vie des gens en danger. De plus, les discussions entourant les philosophies écologiques amèneraient possiblement à des réticences à la coopération et ultimement à une perte de temps et d'énergie pour les experts d'aide internationale. Il n'empêche que nous ne voulons pas discréditer les écophilosophies, bien au contraire, elles sont importantes dans les réflexions relatives à la sécurité. Bref, nous voulons souligner que les tentatives visant à améliorer la coopération devraient davantage s'orienter vers le processus d'action, c'est-à-dire de penser en termes de stratégie de sécurité, qui nous semble de toute manière la préoccupation dominante des intervenants d'aide. Les réflexions de sécurité doivent être issues des récentes recherches scientifiques, sachant que la manière dont la sécurité est conçue ou imaginée façonne les procédures de gouvernance (Wood & Shearing, 2007). Cela s'applique également à la sécurité environnementale avec l'exception que les preuves scientifiques irréfutables se font rare dans ce domaine, sinon prennent beaucoup de

temps. De ce fait, les discours en matière de sécurité environnementale se heurtent au manque de preuves en béton.

Notre vision de la sécurité reflète les idées constructivistes, mais également celles des écoles critiques (Jackson & Sørensen, 2010). Ces dernières coïncident avec notre modèle en matière de représentation et d'approche de résolution des problèmes sur plusieurs points. Premièrement, elles parlent de nouvelles menaces provenant de forces économiques et sociales globales, ainsi que des carences environnementales qui figureraient parmi les grands dangers de notre temps. Ensuite, l'idée consiste à diminuer les interventions d'intérêts militaires et de renforcer les efforts d'analyse en matière d'insécurité humaine. Quant aux approches stratégiques, elles doivent promouvoir une vision positive avec des solutions optimistes (David, 2006). Enfin, puisque nous considérons que les problèmes environnementaux sont le fruit d'une construction sociale (Hannigan, 1995), nous suggérons d'adopter des stratégies basées sur le dialogue et la coopération pour améliorer la compréhension des besoins et diminuer les conflits d'intérêts. Les approches fondées sur le partage des données et du savoir serviront à cerner les problèmes et collectivement trouver des solutions.

Conclusion et recherches futures

Avant de procéder à un résumé de nos résultats principaux, nous voudrions souligner que ce mémoire s'est inspiré du principe de la multidisciplinarité pour explorer l'objet d'étude. Bien que l'objectif fût d'apporter une contribution scientifique à la criminologie verte, nous nous sommes inspirés de données et de savoirs provenant de différents champs d'études, dont principalement les Relations internationales et les études sur la sécurité. De plus, tout au long de notre étude nous avons plaidé pour une vision pluridisciplinaire de la criminologie verte.

La conclusion selon laquelle la sécurité environnementale et la sécurité humaine sont interdépendantes forme la base de nos réflexions. Nous avons démontré que les problèmes environnementaux, notamment les ressources naturelles, influencent directement et indirectement la dynamique des conflits, créant un cycle vicieux, et par conséquent mettent en danger la sécurité de l'humain. Pour ces raisons, nous avons suggéré que les réformes de gouvernance environnementale doivent constituer un objectif prépondérant de la consolidation de la paix. En se concentrant sur un contexte postconflit, nos résultats ont également révélé à quel point appréhender la sécurité humaine sur le plan de résilience s'avère pertinent. Il en résulte que la sécurité des personnes doit passer par un travail de renforcement des capacités d'adaptation des communautés vulnérables ainsi que des institutions face aux changements environnementaux. Dans ce sens, la participation citoyenne représenterait une stratégie indispensable compte tenu du manque chronique de capacité ou de volonté politique et institutionnelle à stabiliser la paix et le développement des régions postconflits. Afin de permettre le développement de la résilience face aux changements environnementaux, il serait indispensable que l'aide internationale adopte une posture de support à travers le transfert de connaissance et de compétence pour faciliter la responsabilisation et l'autonomie des communautés locales afin de permettre à ces dernières un développement durable.

L'analyse a également révélé le besoin fondamental d'une approche intégrative des questions environnementales pour les opérations de consolidation de la paix. Commencant par une évaluation postconflit approfondie, les questions environnementales doivent constituer la pierre angulaire des préoccupations pour la gouvernance de la sécurité. Ainsi, nous avons expliqué l'utilité et le potentiel des outils de gestion des ressources naturelles et de coopération environnementales pour adresser les problèmes de sécurité. Il est question de considérer les mesures de contrôle des ressources de conflit (ex. diamant, bois, etc.), mais

également d'utiliser les problèmes, les vulnérabilités et les besoins des parties (belligérants) pour favoriser la coopération. Dans ce sens, notre analyse suggère de chercher les situations d'interdépendance, qui serait propice à rebâtir la confiance entre ennemis et à offrir un tremplin pour le dialogue et ultimement le développement de partenariat. Cette idée s'applique non seulement aux groupes belligérants, mais aussi à tous les acteurs impliqués dans le processus de paix. Au lieu d'une recherche axée sur les problèmes et les vulnérabilités, l'accent est mis sur les intérêts et les objectifs communs des différents groupes de travail. Ceci permettrait premièrement, de briser les frontières et les préjugés entre les intervenants et professionnels, deuxièmement de promouvoir l'interdisciplinarité et finalement de trouver des méthodes et outils inédits pour la consolidation de la paix. Les résultats de notre dernière section portant sur les écophilosophies de nos interviewés, ont révélé une prédisposition pour l'anthropocentrisme avec une forte conscience environnementale. Cela dit, nos répondants prétendent adopter des approches pragmatiques et utilitaristes dont l'objectif serait toujours de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde tout en respectant l'intégrité de l'écosystème.

Avant de conclure avec quelques pistes de recherches futures, nous aimerions brièvement ajouter deux propos qui nous tiennent à cœur. Le 18 novembre 1992, peu après le Sommet de la terre 1992 tenu à Rio, a été rendu public un document intitulé « World Scientists' Warning to Humanity » ou « Avertissement des scientifiques du monde à l'humanité ». Composé d'environ 1700 scientifiques distingués de 71 pays, dont la plupart sont des lauréates du prix Nobel, l'introduction de ce document déclare :

Les êtres humains et la nature vont se heurter de plein fouet. Les activités humaines infligent de graves dommages, souvent irréversibles, à l'environnement et à des ressources cruciales. À moins qu'on ne les réfrène, plusieurs de nos pratiques actuelles mettront gravement en péril l'avenir que nous voulons pour l'espèce humaine et les règnes végétal et animal; elles pourraient à tel point altérer le monde vivant qu'il serait incapable de soutenir la vie comme nous la connaissons. Des changements fondamentaux s'imposent d'urgence si nous voulons éviter la collision que notre trajectoire présente rend inévitable⁵⁴ (Suzuki, 2003, p. 16).

À l'instar de cette déclaration, il faut s'engager à trouver un équilibre entre le rationnel et l'émotionnel pour être capable de faire changer les mentalités et les comportements des gens

⁵⁴ Pour la version anglaise : <http://www.ucsusa.org/about/1992-world-scientists.html>

afin de développer une conscience environnementale au sein des pays postconflits et dans le monde entier d'ailleurs. Il incombe aux intervenants engagés dans les opérations de paix en collaboration avec les scientifiques et la société civile de faire véhiculer les données scientifiques sous forme d'histoires qui touchent le cœur et l'esprit des individus. Ni la science, ni les récits ne sont capables de faire changer les choses, mais l'unisson des deux nous semble l'approche à laquelle souscrire. De surcroît, en raison d'un processus de mondialisation, la criminologie doit affronter de nouveaux défis à caractère transnationaux, exigeant de repenser ses priorités relatives à la sécurité : « *If we are to grasp, and challenge, the major sources of social injustice, and global insecurity, we need to move beyond the state – territorial principle* » (Aas, 2007, p. 297). Cette perspective est nécessaire si nous voulons protéger et préserver la santé environnementale des actes de destruction au point où la nature ne peut plus maintenir la vie (South, 2010).

Recherches ultérieures

1) Plusieurs critiques ont été formulées à l'égard des méthodes de régulations conventionnelles, soit les mesures légales/coercitives, d'où notre accent mis sur les approches souples, dont la promotion du dialogue et la coopération visant à réduire les interventions forcées. Cela dit, de futures recherches pourraient s'inspirer du modèle d'une réponse adaptée aux réactions des acteurs ou « responsive regulation » de Braithwaite (2002). Il s'agit d'un modèle dynamique de justice qui s'ajuste au fur et à mesure de l'évolution de la situation et qui encourage la responsabilité individuelle. Plutôt que de répondre aux crimes par une sanction dictée par les lois, le modèle—promeut d'abord le dialogue pour persuader le contrevenant de se conformer aux règles et sanctionne graduellement en augmentant la sévérité de la punition avec le temps⁵⁵. Ce modèle pourrait s'avérer utile pour les opérations de consolidation de la paix, dans la mesure où il serait adapté au contexte postconflit. Enfin, des études ultérieures pourraient évaluer l'impact et l'efficacité de ce modèle pour l'« environmental peacebuilding ».

⁵⁵ Voir la pyramide régulatrice d'Ayres et Braithwaite (1992).

2) Notre étude a révélé un problème de coordination ou un faible intérêt des différents intervenants à vouloir coopérer. En conséquence, chacun ignore les efforts fournis, les besoins et les capacités des autres, ce qui expliquerait en partie les disparités et l'inefficacité de certains programmes à stabiliser la paix. De ce fait, nous suggérons de promouvoir les programmes d'éducation opérationnelle dans le but de faire connaître à d'autres organismes (notamment les partenaires potentiels, les donateurs, le personnel de l'administration des relations internationales, les think tanks, etc.) les réalités du terrain. Cela permettrait une meilleure compréhension de ce qui est nécessaire et faisable en pratique et favoriserait de nouveaux partenariats. En parallèle, il serait nécessaire de développer des plateformes intelligentes de partage et de rencontre professionnelles, tant académiques que pratiques, pour permettre aux intervenants de rapidement trouver les nouvelles études et instruments disponibles. Sachant que les praticiens souffrent généralement d'un manque chronique de temps pour lire en détail les recherches scientifiques, il serait avantageux de mettre à disposition une synthèse des éléments les plus importants et pratiques. Selon nous, la plateforme devrait aussi intégrer une option permettant aux intéressés de télécharger les profils détaillés des organismes, dans un objectif de faciliter la recherche et le contact de partenariats potentiels.

3) Finalement, au fil de nos recherches, nous nous sommes rendu compte que l'efficacité des actions humanitaires présente davantage de lacunes que celles en consolidation de la paix. Une des critiques principales porte sur la difficulté de mettre en place des interventions de longue haleine, que nous associons en partie aux échecs pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles. Les recherches ultérieures pourront tenter d'intégrer un volet développemental, permettant un rendement plus durable des actions. Plus précisément, nous considérons que l'environnement et notamment la gestion des ressources naturelles sont des facteurs importants pour la sécurité et le développement dans le cadre des opérations humanitaires, étant donné qu'ils sont associés au bien-être, aux moyens de subsistance, à la santé, et à la réduction des risques de catastrophe, etc. Nous recommandons une meilleure formation du personnel humanitaire en matière environnementale, c'est à dire dans le développement des outils d'évaluation et de conceptualisation environnementale.

Bibliographie

- Aas, K. F. (2007). Analysing a world in motion - Global flows meet "criminology of the other". *Theoretical Criminology*, 11(2), 283 - 303
- Abell, G., O. (1980). *Realm of the Universe*. Philadelphia: Saunders College.
- Ali, H. S. (2003). Environmental Planning and Cooperative Behavior: Catalyzing Sustainable Consensus. *Journal of Planning Education and Research*, 23, 165-176
- Ali, S. H. (2007). *Peace parks : conservation and conflict resolution* Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Anderson, M. B., Brown, D., & Jean, I. (2012). *Time to Listen: Hearing People on the Receiving End of International Aid*. Cambridge, MA: CDA Collaborative Learning Projects.
- Annan, K. (2005). In larger freedom: Towards development, security and human rights for all. New York: United Nations - General Assembly.
- Assemblée générale (2 Décembre 2004). *Un monde plus sûr : notre affaire à tous. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565)*.
- Ayres, I., & Braithwaite, J. (1992). *Responsive regulation : transcending the deregulation debate*. New York: Oxford University Press.
- Badie, B. (2008). *Le diplomate et l'intrus : l'entrée des sociétés dans l'arène internationale*. Paris: Fayard.
- Bayley, D., & Shearing, C. (2001). The new structure of policing: description, conceptualization, and research agenda. Washington, DC: National Institute of Justice.
- Beirne, P. (2004). From Animal Abuse to Interhuman Violence? A critical Review of the Progression thesis. *Society and Animals*, 12(1), 39 - 65
- Beirne, P. (2007). Animal rights, Animal Abuse and Green Criminology. Dans P. Beirne & N. South (Dir.), *Issues in Green Criminology*. Devon: Willan Publishing.
- Beirne, P., & South, N. (2007). *Issues in Green Criminology: Confronting Harms Against Environments, Humanity and other Animals*. Devon: Willan Publishing.
- Ben-Ari, E. (2008). Human Security, the Military and the (Israeli) State: "In-Between Organisations' at Checkpoints. Dans M. Den Boer & J. De Wilde (Dir.), *The Viability of Human Security* (pp. 127-147). Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Bencala, K. R., & Dabelko, D. G. (2008). Water Wars: Obscuring Opportunities. *Journal of International Affairs*, 61(2), 21-33
- Berger, P. L., & Luckmann, T. (1966). *The Social Construction of Reality. A treatise in the sociology of knowledge*. Garden City, N.Y.: Doubleday.
- Bergeron, H., Sural, Y., & Valluy, J. (1998). L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? *Politix*, 11(41), 195-223
- Bessa, L. F. M., de Oliveira, M. M. G., Abers, R., & Salomão, C. S. T. (2005). The Gree Governance in Brazilian Cerrado *Green Governance, Green Peace: A Program of International Exchange in Environmental Governance, Community Resource Management, and Conflict Resolution*: Initiative for Peacebuilding.

- Bisschop, L. (2012). Is it all going to waste? Illegal transports of e-waste in a European trade hub. *Crime, Law and Social Change*, 58(3), 221-249
- Biswas, A. K. (2007). Où vas-tu, monde de l'eau. Dans J. Bindé (Dir.), *Signons la paix avec la terre: Quel avenir pour la planète et pour l'espèce humaine?* (pp. 53-68). Paris: UNESCO/Albin Michel.
- Boniface, P. (2003). *Le monde contemporain: grandes lignes de partage*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Braithwaite, J. (2002). *Restorative justice & responsive regulation*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Braithwaite, J. (2006). Peacemaking Networks and Restorative Justice. Dans J. Fleming & J. Wood (Dir.), *Fighting Crime Together: The Challenges of Policing and Security Network*. Sydney: University of New south Wales Press.
- Brauch, H. G. (2005). Threats, Challenges, Vulnerabilities and Risks in Environmental Human Security. *Source, 1*
- Brauch, H. G. (2007). Environmental and Security in the Middle East: Conceptualizing Environmental, Human, Water, Food, Health and Gender Security. Dans C. Lipchin, E. Pallant, D. Saranga & A. Amster (Dir.), *Integrated Water Resources Management and Security in the Middle East* (pp. 121-161). Dordrecht (The Netherlands): Springer.
- Buckles, D. (1999). *Cultivating peace : conflict and collaboration in natural resource management* Ottawa: International Development Research Center.
- Calvo, E. J. (2006). *Le combat contre le trafic des migrants au Canada: Contrôle migratoire d'abord, lutte au crime organisé ensuite*. (Université de Montréal, Montréal).
- Canadian Council for International Cooperation. (2009). *Fragile environment, fragile state: what role for conflict-sensitivity and peacebuilding?* Communication présenté the CCIC policy roundtable on reclaiming the commons: promoting a north-south agenda for environmental justice in January 14, 2009, Ottawa, Ontario, Canada.
- Carbonnier, G. (2009). Private Sector. Dans V. Chetail (Dir.), *Post-Conflict Peacebuilding - A Lexicon*. Oxford (NY): Oxford University Press.
- Carius, A. (2006). Environmental Cooperation as an Instrument of Crisis Prevention and Peacebuilding: Conditions for Success and Constraints *Environmental Peacebuilding*. Berlin: Adelphi Consult.
- Carius, A., Dabelko, G. D., & Wolf, t. A. (2004). Water, Conflict, and Cooperation *The United Nations and Environmental Security* (Vol. 10). Washington, DC.
- Central Coast Community Congress Working Party. (2003). Building Your Community: How to Get Started. An Asset Based Community Development Tool Kit. *Making Headway*. Repéré à http://www.communitybuilders.nsw.gov.au/91_2.html
- Charmaz, K. (2006). *Constructing Grounded Theory: A Practical Guide Through Qualitative Analysis*. London: Sage.
- Clemens, W. C. (2004). *Dynamics of international relations : conflict and mutual gain in an era of global interdependence*. Toronto: Rowman & Littlefield Publishers.
- Cockayne, J., & Lupel, A. (2011). *Peace operations and organised crime : enemies or allies?* London: Routledge.
- Cohen, S. (2001). *States of denial: Knowing About Atrocities and Suffering*. Cambridge: Polity Press.

- Collier, P., Elliott, L., Hegre, H., Hoeffler, A., Reynal-Querol, M., & Sambanis, N. (2003). breaking the conflict trap : civil war and development policy. Dans The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank (Dir.). Washington, DC.
- Collier, P., & Hoeffler, A. (2001). Greed and Grievance in Civil War. Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Commission de la consolidation de la paix. (n.d.). La commission de la consolidation de la paix. Repéré le 20. novembre 2012 à <http://www.un.org/fr/peacebuilding>
- Commission des Droits de L'homme. (6 juillet 1994). Examen des faits nouveaux intervenus dans les domaines dont la sous-commission s'est déjà occupée - Droit de l'homme et environnement. Dans Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (Dir.). Genève, Suisse: Nations Unies, Conseil Economique et Social.
- Commission on Human Security. (2003). Human Security Now. New York, NY: United Nations Commission on Human Security.
- Conca, K. (2002). The Case for Environmental Peacemaking. Dans K. Conca & G. D. Dabelko (Dir.), *Environmental Peacemaking*. Washington, DC.: Woodrow Wilson Center Press.
- Conca, K., Carius, A., & Dabelko, G. D. (2005). La paix par la coopération environnementale. Dans H. F. Michael Renner, Erik Assadourian (Dir.), *L'état de la planète 2005 - Redéfinir la sécurité mondiale* (pp. 175 - 190). Genève, suisse: Worldwatch Institute.
- Conca, K., & Dabelko, G. D. (2002). Conclusion: The Problems and Possibilities of Environmental Peacemaking. Dans K. Conca & G. D. Dabelko (Dir.), *Environmental Peacemaking*. Washington, DC.: Woodrow Wilson Center Press.
- Conca, K., & Wallace, J. (2009). Environment and Peacebuilding in War-torn Societies: Lessons from the UN Environment Programme's Experience with Postconflict Assessment. *Global Governance*, 15(4), 485-505
- Conca, K., Wu, F., & Neukirchen, J. (2003). Is There a Global Rivers Regime? The Principled Content of International River Agreements. *Research Report of the Harrison Program on the Future Global Agenda* (Vol. September). College Park, MD: University of Maryland.
- Cremer, R. D., de Bruin, A., & Dupuis, A. (2001). International sister-cities - Bridging the global-local divide. *American Journal of Economics and Sociology*, 60(1), 377 - 401
- Cullinan, C. (2003). *Wild Law: A Manifesto for Earth Justice*. London: Green Books in Association with the Gaia Foundation.
- Dabelko, D. G. (2006). *From Threat to Opportunity: Exploiting Environmental Pathways to Peace*. Communication présenté Environment, Peace and the Dialogue Among Civilizations and Cultures, Tehran, Islamic Republic of Iran.
- Dabelko, G. D. (2008). An Uncommon Peace: Environment, Development and the Global Security Agenda, Environment. *Science and Policy for Sustainable Development*, 50(3), 32-45
- David, C.-P. (2006). *La Guerre et la Paix: Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. (3^e éd.). Paris: Presses de Sciences Po
- De Lint, W. (1997). The Constable Generalist as Exemplary Citizen, Networker and Problem-Solver: Some implications. *Policing and Society*, 6, 247-264
- Deen, T. (2011, 3. august). Water as a Basic Human Right Has a Market Price, Says U.N. Chief, *IPS-Inter Press Service*. Repéré à <http://www.ipsnews.net/2011/08/water-as-basic-human-right-has-a-market-price-says-un-chief/>

- Deslauriers, J. P., & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. P. e. al. (Dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Paris, Casablanca: Gaëtan Morin.
- Devin, G. (2009). *Faire la paix*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Dubet, F. (1994). L'expérience sociale et l'action. Dans F. Dubet (Dir.), *Sociologie de l'expérience* (pp. 91-134). Paris: Le Seuil.
- Dunlap, R. E., & Michelson, W. M. (2002). *Handbook of Environmental Sociology*. Westport, CT.: Greenwood Press.
- Dupont, B., Grabosky, P., & Shearing, C. (2003). The governance of security in weak and failing states. *Criminal Justice*, 3(4), 331-349
- EcoPeace / Friends of the Earth Middle East. (2008). Environmental Peacebuilding Theory and Practice: A Case Study of the Good Water Neighbours Project and In Depth Analysis of the Wadi Fukin / Tzur Hadassah Communities. Amman, Bethlehem, and Tel Aviv: EcoPeace / Friends of the Earth Middle East.
- Ehrhart, H.-G., & Schnabel, A. (2005). Post-conflict societies and the military: Recommendations for security sector reform. Dans A. Schnabel & H.-G. Ehrhart (Dir.), *Security sector reform and post-conflict peacebuilding* (pp. 315-322). Tokyo, New York, Paris: United Nation University Press.
- Ehrhart, H.-G., Schnabel, A., & Blagescu, M. (2002). Towards more effective assistance in Security Reform - Policy Brief *Hamburger Informationen zur Friedensforschung und Sicherheitspolitik* (Vol. 34). Hamburg: Institute for Peace and Security Policy at the University of Hamburg.
- Environmental Justice Foundation. (n.d.). Environmental security is a human right. Repéré le 08. août 2012 à <http://www.ejfoundation.org/>
- Environmental Peacebuilding. (2013). Welcome to Environmental Peacebuilding. Repéré à <http://www.environmentalpeacebuilding.org/>
- Environmental Protection Agency. (2013). Environmental Justice. Repéré le 06 juin 2012 à <http://www.epa.gov/environmentaljustice/>
- European Security Strategy (12 December 2003). *A Secure Europe in a Better World*. Brussels, . Repéré à <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/78367.pdf>
- Food & WaterWatch. (2011). Water = Life : How Privatization Undermines the Human Right to Water (Vol. July). Washington, DC.: Food & WaterWatch.
- Friends of the Earth Middle East. (2005). Good Water Neighbors: A model for Community development Programs in Regions of Conflict: Developing Cross-Border Community Partnerships to Overcome Conflict and Advance Human Security. Dans Friends of the Earth Middle East (FoEME) (Dir.). Amman, Bethlehem, and Tel Aviv: EcoPeace / Friends of the Earth Middle East.
- Garland, D. (2001). *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago, Ill.: University of Chicago Press.
- General Assembly (2010). *The human right to water and sanitation* (A/RES/64/292). United Nations General Assembly.
- GEO Haïti. (2010). GEO Haïti 2010: Le rapport sur l'état et les perspectives de l'environnement GEO Haïti 2010. Dans Programme des Nations Unies pour l'Environnement (Dir.). Nairobi, Kenya.

- Glaser, B. G., & Strauss, A. A. (2010). *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative* Paris: A. Colin.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine Publishing Company.
- Gleick, P. (2011). Report Launch: The World's Water, Vol. 7 *Environmental Change and Security Program*. Washington, DC: Woodrow Wilson International Center for Scholars.
- Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, 24, 3-17
- Goldstein, H. (1990). *Problem-Oriented Policing*. Philadelphia: Temple University Press.
- Gunningham, N. (2009). The New Collaborative Environmental Governance: The Localization of Regulation. *Journal of Law and Society*, 36(1), 145-166
- Gusfield, J. (2009). *La culture des problèmes publics : l'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris: Economica.
- Halsey, M. (2004). Against Green Criminology. *British Journal of Criminology*, 44(6), 833 - 853
- Halsey, M., & White, R. (1998). Crime, Ecophilosophy and Environmental harm. *theoretical Criminology*, 2(3), 345 - 371
- Hannigan, J. (2006). *Environmental Sociology*. (2^e éd.). London: Routledge.
- Hannigan, J. A. (1995). *Environmental Sociology : A Social Constructionist Perspective*. London: Routledge.
- Harari, N. (2008). *Environmental Peacebuilding in the Middle East: Analysis of Different Efforts to Foster Peace in the Region through Environmental Cooperation*. (Universität Bern).
- Hjern, B., & Hull, C. (1982). Implementation Research as Empirical Constitutionalism. *European Journal of Political Research*, 10(2), 105-115
- Homer-Dixon, T. (1994). Environmental scarcities and violent conflict: Evidence from cases. *International Security*, 19, 5-40
- Houdret, A. (2004, September 8-11. 2004). *Water as a security concern - conflict or cooperation?* Communication présenté 5th Pan-European Conference of International Relations, The Hague.
- Howitt, R. (2001). *Rethinking Resource Management: Justice, Sustainability and Indigenous Peoples*. London: Routledge.
- Human Rights Council (2011). *The human right to safe drinking water and sanitation* (A/HRC/18/L.1). United Nations General Assembly.
- Human security centre (2005). *Human security Report 2005: War and Peace in the 21st century* New York, NY: Oxford University Press.
- Humphrys, G., & Williams, M. (2005). Cross-Disciplines, Cross-Cultures: The Environment as Social Construction. Dans G. Humphrys & M. Williams (Dir.), *Presenting and Representing Environments* (pp. 1-15). Dordrecht, The Netherlands: Springer.
- Jackson, R., & Sørensen, G. (2010). *Introduction to International Relations - Theories & Approaches*. (4th^e éd.). Oxford, NY: Oxford University Press.
- Jacoby, K. (2001). *Crimes Against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*. Berkeley, Ca.: University of California.
- Jeong, H.-W. (2005). *Peacebuilding in postconflict societies : strategy and process*. Boulder, Colo: L. Rienner Pub.

- Jodelet, D. (2008). Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales. *Connexions* 89(1), 25-46
- Johnston, L. (1992). *The rebirth of Private Policing*. London: Routledge.
- Johnston, L., & Shearing, C. (2003). *Governing security : explorations in policing and justice*. London: Routledge.
- Johnston, L., & Shearing, C. (2011). *Innovative Possibilities: Global Policing Research and Practice*. Oxon: Routledge.
- Kaldor, M. (1999). *New and Old Wars: Organized Violence in a Global era*. Standford, CA: Standford University Press.
- Kangaspunta, K., & Marshall, I. H. (2009). *Eco-crime and justice: Essays on environmental crime*. Turin: UNICRI.
- Khagram, S., & Saleem, A. (2006). Environment and Security. *Annual Review of Environment and Resources*, 31, 395-411
- Kimberley Process. (n.d.). Historique et fondements. Repéré le 17. janvier 2013 à <http://www.kimberleyprocess.com/fr/web/kimberley-process/kp-basics>
- Kliot, N. (1994). *Water resources and Conflict in the Middle East*. London: Routledge.
- Kramer, A. (2004). Water and conflict (Policy briefing for USAID). Berlin, Bogor, Washington, DC: Adelphi Research, Center for International Forestry Research, Woodrow Wilson International Center for Scholars.
- Laperrière, A. (1997a). La théorisation ancrée (grounded theory): démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 309 - 340). Boucherville: Gaetan Morin.
- Laperrière, A. (1997b). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 365-389). Boucherville: Gaétan Morin.
- Le Billon, P. (2001). The political ecology of war: natural resources and armes conflicts. *Political Geography*, 20, 561 - 584
- Le Billon, P. (2003). Fuelling War: Natural Resources and Armed Conflicts. Dans R. M. Berdal (Dir.), *Adelphi Paper 357*. Oxford: Oxford University Press.
- Le Prestre, P. (2005). *L'environnement et relation internationales: Les défis de l'écopolitique mondiale*. Paris: Armand Colin.
- Létourneau, C. (2010). Maintien de la paix. *Lexique*. Repéré le 20 décembre 2012 à <http://www.operationspaix.net/72-resources/details-lexique/maintien-de-la-paix.html>
- Levy, J. S. (2007). International Sources of Interstate and Intrastate War. Dans C. A. Crocker, F. O. Hampson & P. Aall (Dir.), *Leashing the Dogs of War - Conflict Management in a Divided World* (pp. 17-38). Washington D.C.: United States Institute of Peace Press.
- Lorenzo, N. (2010). The big grey elephants in the backyard of Huelva, Spain. Dans R. White (Dir.), *Global Environmental Harm - Criminological perspectives* (pp. 193 - 209). Portland, Or.: Willan Publishing.
- Low, N., & Gleeson, B. (1998). *Justice, Society and Nature - An exploration of political ecology*. New York, NY.: Routledge.
- Lynch, M. (1990). The Greening of Criminology: A perspective on the 1990s'. *The Critical Criminologist*, 2(3), 1-12

- Lynch, M. J., & Stretesky, P. B. (2003). The meaning of green: Contrasting criminological perspectives. *Theoretical Criminology*, 7(2), 217-238
- Margat, J. (2007). Quelles crises de l'eau au XXI^e siècle. Dans J. Bindé (Dir.), *Signons la paix avec la terre: Quel avenir pour la planète et pour l'espèce humaine?* (pp. 77-86). Paris UNESCO/Albin Michel.
- Mathews, J. T. (1989). redefining Security. *Foreign Affairs*, 68(2), 162-177
- Matthew, R., & McDonald, B. (2004). Networks of threats and vulnerability: lessons from environmental security research (Vol. 10, pp. 36-42): ESCP Report.
- Meško, G., Bančić, K., Eman, K., & Fields, C. B. (2011). Situational crime-prevention measures to environmental threats. Dans G. Meško, D. Dimitrijević & C. B. Fields (Dir.), *Understanding and managing threats to the environment in South Eastern Europe* (pp. 40-68). Dodrecht: Springer.
- Meško, G., South, N., & White, R. (2013). Editors' Introduction. *Crime Law and Social Change*, 59 (3), 249-250
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 15, 229-247
- Mohamed, Y. A., & Egemi, O. (2012). Environmental Governance in Sudan: An Expert Review. Dans United Nations Environment Programme (Dir.). Nairobi, Kenya.
- Moira Feil, Diana Klein, & Westerkamp, M. (2009). Regional cooperation on environment, economy and natural resource management: How can it contribute to peacebuilding? *IFP Regional cooperation on environment, economy and natural resource management Cluster: Initiative for Peacebuilding*.
- Ngoc, A. C., & Wyatt, T. (2013). A Green Criminological Explanation of Illegal Wildlife Trade in Vietnam. *Asian Journal of Criminology*, 8, 129-142
- O'Brien, K., Wolf, J., & Sygna, L. (2009). GECHS Synthesis: Human security in an Era of Global Change. *IHDP Update*, june(2)
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (Collection U. Sciences sociales^e éd.). Paris: Armand Colin.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2005). L'analyse qualitative à l'aide des catégories conceptualisantes. Dans P. Paillé & A. Mucchielli (Dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 147-179). Paris Armand Colin.
- Parker, C., & Braithwaite, J. (2003). Regulation. Dans P. Cane & M. Tushnet (Dir.), *Oxford Handbook of legal Studies*. Oxford: Oxford University Press.
- Parsons, T. (1971). *The system of modern societies*. Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.
- Peake, G., & Marenin, O. (2008). Their reports are not read and their recommendations are resisted: the challenge for the global police policy community. *Police Practice and Research: An International Journal*, 9(1), 59-69
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrrière, R. Mayers & A. Pires (Dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (Vol. 113-169). Montréal Gaétan Morin.
- PNUD. (1994). rapport mondial sur le développement humain 1994. Dans Programme des nations unies pour le développement (Dir.). Paris.
- PNUE, & CNUEH. (1999). Le conflit du Kosovo: ses conséquences sur l'environnement et les établissements humains. Dans Programme des Nations Unies pour l'environnement &

- Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Dir.). Hertfordshire, Royaume-Uni.
- Postel, S. L., & Wolf, A. T. (2001). Dehydrating conflict. *Foreign Policy*, 60-67
- Potter, G. (2010). What is Green Criminology. *Sociology Review*, november, 8-12. Repéré à <http://www.greencriminology.org/monthly/WhatIsGreenCriminology.pdf>
- Pressman, J., & Wildavsky, A. (1984). *Implementation: how great expectations in Washington are dashed in Oakland : or, why it's amazing that federal programs work at all, this being a saga of the Economic Development administration as told by two sympathetic observers who seek to build morals on a foundation of ruined hopes*. (3^e éd.). Berkeley: University of California Press.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2009). Du conflit à la consolidation de la paix: Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement: Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- Quivy, R., & van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Ramcharan, B. G. (2009). Peace Process. Dans V. Chetail (Dir.), *Post-Conflict Peacebuilding - A Lexicon*. Oxford (NY): Oxford University Press.
- Raufer, X. (1998). *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*. Paris: PUF.
- Roberto, M. I. (2009, April 7-9). *Advocacy Coalition Framework: An Approach to Critical Theory and Belief Systems in Policy Making*. Communication présenté Annual Convention of the British Political Studies Association, Manchester, UK.
- Rugumamu, S. M. (2009). Does the UN Peacebuilding Commission Change the Mode of Peacebuilding in Africa? *UN Peacebuilding Commission in Africa* (Vol. 8). Berlin, New York: Friedrich Ebert Stiftung.
- Sardin, T. R., & Kitsuse, J. I. (1994). A Prologue to Constructing the Social. Dans T. R. Sardin & J. I. Kitsuse (Dir.), *Constructing the Social* (pp. 1 - 18). London, UK: Sage Publication Ltd.
- Sassòli, M. (2009). The Concept of Security in International Law Relating to Armed Conflicts. Dans C. M. Bailliet (Dir.), *Security: A Multidisciplinary Normative Approach* (pp. 7-22). Leiden, Boston: Martinus Nijhoff Publishers.
- Schrijver, N. (2010). *Development without Destruction - The UN and Global Resource Management*. Bloomington, Indianapolis: Indiana University Press.
- Schubert, R., Schellnhuber, H. J., Buchmann, N., Epiney, A., Griebhammer, R., Kulesa, M., et al. (2008). *Climate Change as a Security Risk*. London et Sterling, VA: Earthscan.
- Serfati, C., & Le Billon, P. (2007). Guerres pour les ressources: Une face visible de la mondialisation. *Écologie & Politique*, 34(1), 15-31
- Smith, M. (1998). *Ecologism: Towards Ecological Citizenship*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press.
- South, N. (2007). The "corporate colonisation of nature": Bio-prospecting, bio-piracy and the development of green criminology. Dans P. Beirne & N. South (Dir.), *Issues in Green Criminology: Confronting Harms Against Environments, Humanity and other Animals* (pp. 230 - 247). Devon: Willan Publishing.
- South, N. (2010). The ecocidal tendencies of late modernity: transnational crime, social exclusion, victims and rights. Dans R. White (Dir.), *Global Environmental Harm - Criminological perspectives* (pp. 228 - 247). Portland, Oregon: Willan Publishing.

- South, N., & Beirne, P. (2006). *Green Criminology*. (2^e éd.). Hampshire, UK: Ashgate Publishing Limited.
- Starr, J. R. (1991). Water wars. *Foreign Policy*, 82, 17-36
- Stigen, J., & Fauchald, O. K. (2009). Environmental Security and the UN Security Council. Dans C. M. Bailliet (Dir.), *Security: A multidisciplinary Normative Approach* (pp. 313-342). Leiden, Boston: Martinus Nijhoff Publishers.
- Strauss, A., & Corbin, J. (1998). *Basics of qualitative research : techniques and procedures for developing grounded theory* Thousand Oaks, Ca.: Sage Publication.
- Strauss, A., & Corbin, J. (2003). L'analyse des données selon la grounded theory. Procédures de codage et critères d'évaluation. Dans D. Céfai (Dir.), *L'enquête de terrain* (pp. 363-379). Paris: Editions de la Découverte.
- Stretesky, P., & Lynch, M. (1999). Corporate Environmental Violence and Racism. *Crime, law and Social Change*, 30, 163 - 184
- Sunderlin, W. D. (2003). *Ideology, Social Theory, and the Environment*. Laham, MD: Rowman & Littlefield Publishers, Inc.
- Suzuki, D. (2003). *L'équilibre sacré - Redécouvrir sa place dans la nature*. Vancouver, BC: Fides.
- Taylor, M., Aaser, J., Huser, A., & Jennings, K. (2004). Economies of Conflict - The Next Generation of Policy Responses. Dans M. Taylor (Dir.), *Report of the expert consultation on conflict economies and development* (Vol. 4). Oslo: Fafo.
- TEEB. (2010). Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB.: The Economics of Ecosystems & Biodiversity.
- The National Security Strategy of the United Kingdom (March 2008). *Security in an interdependent world*. Norwich: The Stationery Office.
- Tschirgi, N. (2004). Post-Conflict Peacebuilding Revisited: Achievements, Limitations, and Challenges. New York: WSP International/IPA Peacebuilding Forum Conference.
- UNEP. (2011). Livelihood Security: Climate Change, Migration and Conflict in the Sahel. Dans United Nations Environment Programme (Dir.). Nairobi, Kenya.
- United Nations Environment Programme. (2007). Conflict and the Environment. *Sudan Post-Conflict Environmental Assessment* (Vol. June, pp. 83). Nairobi, Kenya: United Nations Environment Programme.,.
- United Nations Peacebuilding Support Office. (2007). Peacebuilding & United Nations. Repéré le 10. october 2012 à <http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pbun.shtml>
- Wachholz, S. (2007). "At risk": climate change and its bearing on women's vulnerability to male violence. Dans P. Beirne & N. South (Dir.), *Issues in Green Criminology: Confronting Harms Against Environments, Humanity and other Animals* (pp. 161 - 185). Devon: Willan Publishing.
- Walter, J. (2002). Word Desasters Report - Focus on reducing risk. Dans I. F. o. R. C. a. R. C. Societies (Dir.), *Word Desasters Report* (Vol. 2002). Geneva: International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies.
- Weber, M. (1946). Politics as a vocation. Dans H. H. Gerth & C. Wright Mills (Dir.), *From Max Weber: Essays in Sociology*. Oxford: Oxford University Press.
- Weber, M. (1971). *Économie et société*. Paris: Plon.
- White House (March 2006). *National Security Strategy of the United States of America*. Washington, DC. Repéré à <http://www.comw.org/qdr/fulltext/nss2006.pdf>

- White, R. (2005). Green/Environmental Criminology. *Special issue of Current Issues in Criminal Justice*, 16, 3
- White, R. (2008). *Crimes Against Nature – Environmental Criminology and ecological justice*. Portland, Oregon: Willan Publishing.
- White, R. (2010). Globalisation and environmental Harm. Dans R. White (Dir.), *Global Environmental Harm - Criminological perspectives* (pp. 3 - 19). Portland, Or.: Willan Publishing.
- Williams, C. (1996). An Environmental Victimology. *Social Justice*, 23(4), 16-40
- Wolf, A., Natharius, J., Danielson, J., Ward, B., & Pender, J. (1999). International River Basins of the world. *International Journal of Water resources Development*, 15 (4), 387-427
- Wolf, A. T., Kramer, A., Carius, A., & Dabelko, G. D. (2005). Gestion des conflits liés à l'eau et coopération. Dans H. F. Michael Renner, Erik Assadourian (Dir.), *L'état de la planète 2005 - Redéfinir la sécurité mondiale* (pp. 97 - 114). Genève, suisse: Worldwatch Institute.
- Wolf, A. T., Yoffe, S. B., & Giordano, M. (2003). International waters: identifying basins at risk. *Water Policy*, 5, 29-60
- Wood, J., & Shearing, C. (2007). *Imagining security*. Portland, Or: Willan Pub.
- World Commission On Environment and Development. (1987). *Our Common Future*. New York: Oxford University Press.
- Worldwatch Institute (2005). *L'état de la planète 2005 - Redéfinir la sécurité mondiale*. Genève, suisse: Worldwatch Institute.
- Yokoyama, M. (2007). Environmental pollution by Corporations in Japan. Dans H. L. Pontel & G. Geis (Dir.), *International Handbook of White-Collar and Corporate Crime* (pp. 327-346). New York: Springer.

Annexe 1 : Fiche signalétique

1. coordonnées de l'entretien :

- Nom, Prénom : _____
- date : _____
- heures : _____
- lieu : _____
- durée : _____ heures et _____ minutes
- technique de cueillette : enregistreuse notes
- langue parlée à l'interview : _____

2. caractéristiques sociales de l'interviewé :

a) variables sociologiques :

- Sexe : F M
- Age : _____
- Nationalité : _____
- lieu de résidence : _____

b) variables stratégiques :

- Domaine(s) d'étude(s) : _____
- Profession précédente : _____
- Profession : _____
- Employeur : _____
- Expérience comme praticien(ne) : _____ années
(Travail sur le terrain)
- Expériences comme théoricien(ne): _____ années
(Travail de recherche, Think Tank, etc.)

Annexe 2 : Sources de données

Tableau 1 : Sources de données – Description détaillée des participants avec cotes

Interviews	
Nom	Description
<i>Bart</i>	<p><u>Profession</u> : Écopédagogue (indépendant), affilié à un organisme national à but non lucratif. Spécialisé sur les systèmes fluviaux.</p> <p><u>Éducation</u> : Environnement</p> <p><u>Expérience</u> : 10 ans en environnement</p> <p><u>Âge</u> : 30 ans</p> <p><u>Nationalité</u> : Canadienne/Québécoise</p>
<i>Abraham</i>	<p><u>Profession</u> : Vice-Président du département pour l'environnement d'une grande entreprise d'ingénierie privée; directeur d'un comité d'eau régional, membre de « World Water Council »; et fondateur d'une compagnie de génie-conseil en eau.</p> <p><u>Éducation</u> : Ingénierie des ressources en eau</p> <p><u>Expérience</u> : 40 ans en ingénierie</p> <p><u>Âge</u> : 68 ans</p> <p><u>Nationalité</u> : Canadienne</p>
<i>Marge</i>	<p><u>Profession</u> : Conseillère en communication et évaluation et chargée de projet pour une organisation intergouvernementale (OIG).</p> <p><u>Expérience</u> : 6 ans au sein de l'OIG et n.d. au sein d'un parti politique.</p> <p><u>Éducation</u> : Baccalauréat en littérature anglaise et française et maîtrise en littérature française.</p> <p><u>Âge</u> : environ 40 ans</p> <p><u>Nationalité</u> : suisse</p>
<i>Herbert</i>	<p><u>Profession</u> : Vice-Président d'une ONG de développement international (ONG 1). Conseiller en relations internationales pour le gouvernement canadien.</p> <p><u>Éducation</u> : Ingénieur physicien, économiste</p> <p><u>Expériences</u> : 38 ans</p> <p><u>Âge</u> : 67 ans</p> <p><u>Nationalité</u> : Canadienne</p>
<i>Homer</i>	<p><u>Profession</u> : Membre indépendant d'une ONG de développement international (ONG 1), il est dans le domaine de l'enseignement pour cette ONG.</p> <p><u>Éducation</u> : sciences commerciales.</p> <p><u>Expériences</u> : 38 ans en diplomatie</p> <p><u>Âge</u> : 60 ans</p> <p><u>Nationalité</u> : Canadienne</p>
<i>Lisa</i>	<p><u>Profession</u> : Conseillère en eau et éducation pour une ONG spécialisée dans le domaine de l'eau (ONG 2).</p> <p><u>Éducation</u> : Relations internationales</p> <p><u>Expérience</u> : 5 ans au sein de l'ONG 2 et en tant qu'agente de plaidoyer</p> <p><u>Âge</u> : 30 ans</p>

	<u>Nationalité</u> : Canadienne
<i>Maggie</i>	<u>Profession</u> : Chargée d'un projet régional pour une ONG spécialisée dans le domaine de l'eau (ONG 2). <u>Éducation</u> : Anthropologie et sociologie <u>Expérience</u> : 14 années au sein de l'ONG 2 <u>Âge</u> : 41 ans <u>Nationalité</u> : Canadienne

Tableau 2 : Sources de données - Description détaillée des Webcast avec cotes

Webcasts		
Acronyme	Nom et titre	Description
<i>G. Dabelko</i>	<i>Geoffrey Dabelko</i> : Directeur de l'Environmental Change and Security Program (ECSP) au Wilson Center	<u>Titre de la présentation</u> : An Uncommon Peace: Environment, Development, and the Global Security Agenda. <u>Nom du colloque</u> : Finding Common Ground Among Conservation, Development, and Security. <u>Organisateur</u> : 2011 WWF FullerSymposium (2011) <u>Source</u> : Video 16 sur http://worldwildlife.org/projects/2011-fuller-science-for-nature-symposium
<i>M. Palmer</i>	<i>Martin Palmer</i> : Secrétaire général de l'alliance des religions pour la préservation	<u>Titre de la presentation</u> : Touching Hearts and Minds - The Experience of the faiths In Changing Lives and the Planet. <u>Nom du colloque</u> : Finding Common Ground Among Conservation, Development, and Security. <u>Organisateur</u> : WWF Fuller Symposium (2011) <u>Source</u> : Vidéo 7 sur http://worldwildlife.org/projects/2011-fuller-science-for-nature-symposium
<i>M. Renner</i>	<i>Michael Renner</i> : Chercheur pour WorldWatch Institute	<u>Titre des interviews</u> : - "Improving Environmental Peacebuilding by Moving From the Technical to the Social" - "Creating Positive Opportunities From Disasters" <u>Nom du blog</u> : "New Security Beat", the blog of the Woodrow Wilson Center's Environmental Change and Security Program. <u>Source 1</u> : http://www.newsecuritybeat.org/2011/03/watch-michael-renner-on-improving-environmental-peacebuilding-by-moving-from-the-technical-to-the-social/#.UoPaHuKQOM0 <u>Source 2</u> : http://www.newsecuritybeat.org/2011/07/watch-michael-renner-on-creating-positive-opportunities-from-disasters/#.UoPc5OKQOM0
<i>D. Smith</i>	<i>Dan Smith</i> :	<u>Titre du colloque</u> : "Climate Adaptation, Development, and

<p><i>A. Carius</i></p>	<p>secrétaire général de « International Alert »</p> <p>&</p> <p><i>Alexander Carius</i> : Directeur général d'Adelphi Research</p>	<p>Peacebuilding in Fragile States: Finding the Triple-Bottom Line”, le 28 mars 2011.</p> <p><u>Organisateur:</u> The Environmental Change and Security Programme, Wilson Center</p> <p><u>Source:</u></p> <p>http://wilsoncenter.org/event/climate-adaptation-development-and-peacebuilding-fragile-states-finding-the-triple-bottom-line</p>
-------------------------	---	---

Tableau 3 : Sources de données – Description détaillée des documents avec cotes

Documents	
Acronyme	Référence
<i>Banque asiatique de développement, 2012 (BAD, 2012)</i>	<u>Référence:</u> Asian Development Bank (2012) Participatory Irrigation Management : How can participation contribute to the sustainable management of irrigation and drainage systems for agriculture? Independent evaluation (March), p. 1-4.
<i>Bromwich, 2009a</i>	<u>Référence:</u> Bromwich, B. (2009a) Analysing Resource Constraints as One Dimension of the Conflict in Darfur, Environment and Conflict in Africa, dans Environment and Conflict in Africa: Reflections on Darfur; Marcel Leroy (ed.),UPEACE Africa Programme: Addis Ababa, Ethiopia; p.110-122.
<i>Castro, 2009</i>	<u>Référence:</u> Castro, P. (2009) Communities and Natural Resource Conflicts in Africa : Reflections on Conflict Management Options for Peace-building in Darfur, dans Environment and Conflict in Africa: Reflections on Darfur; Marcel Leroy (ed.),UPEACE Africa Programme: Addis Ababa, Ethiopia; p. 341-354.
<i>Bromwich, 2009b</i>	<u>Référence:</u> Bromwich, B. (2009b) Environmental Impacts of Conflict : The Loss of Governance and Routes to Recovery, dans Environment and Conflict in Africa: Reflections on Darfur; Marcel Leroy (ed.),UPEACE Africa Programme: Addis Ababa, Ethiopia; p.309-319.
<i>Leroy, 2009</i>	<u>Référence:</u> Leroy, M. (2009) Some Conclusions on Environment, Conflict and Darfur, dans Environment and Conflict in Africa: Reflections on Darfur; Marcel Leroy (ed.),UPEACE Africa Programme: Addis Ababa, Ethiopia; p. 361-370
<i>Secrétariat international de l'Eau, 2009 (SIE,</i>	<u>Référence:</u> Fluet, Marie-Joëlle, L. Vescovi et A. I. Bokoye. 2009. Water and Climate Change: Citizen Mobilization, a Source of Solution. Side Publication Series.

2009)	World WaterDevelopment Report – 3. Dialogue Paper. UNESCO et WWAP.
<i>Tarlock, 2008</i>	<u>Référence</u> : Tarlock, A. Dan (2008) Water Security, Fear Mitigation and International Water Law (The Larson-King Symposium: Water, Catalyst of Life and Strife: A Threat to Security or a Vital Opportunity to Foster Cooperation?). Hamline Law Review, Vol. 31, pp. 703-728.
<i>Boiral & Verna, 2005</i>	<u>Référence</u> : Boiral, O., & Verna, G. (2005) a place de l'environnement dans la consolidation de la paix, dans Y., Conoir, & G. Verna (Eds.), Faire la paix – concepts et pratiques de la consolidation de la paix. Saint-Nicolas (QC) : Les presses de l'université Laval, p. 317-341.
<i>Bruch & Nakayama, 2011</i>	<u>Référence</u> : Bruch, C., & Nakayama, M., (2008), Harnessing Natural Resources for Peacebuilding: Lessons From U.S. and Japanese Assistance, (colloque organisé par le <i>Environmental Change and Security Programme</i> , Wilson Center le 20 juillet 2011). Washington (DC) : Environmental law institute

Tableau 4 : Critères de diversification externe et interne dans un échantillon homogénéisé (Professionnels du domaine des opérations de paix)

CRITÈRES DE DIVERSIFICATION EXTERNE		
Interview (7)	<u>Noms fictifs</u> : Bart; Abraham; Marge; Herbert; Homer; Lisa; Maggie.	
Webcast (4)	<u>Noms des personnes</u> : George Dabelko; Martin Palmer; Michael Renner; Dan Smith et Alexander Carius.	
Documents (9)	<u>Auteurs</u> : Banque asiatique de développement; Brendan Bromwich; Peter Castro; Marcel Leroy; le Secrétariat international de l'eau; Dan A. Tarlock; Olivier Boiral & Gérard Verna; Carl Bruch & Mikiyasu Nakayama.	
CRITÈRES DE DIVERSIFICATION INTERNE		
GROUPE	CRITÈRES	RÉPARTITION
Interview (7)	1- Profession	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président (2) • Indépendant/freelance (2) • Conseiller/conseillère (2) • Chargé(e) de projet (2)

	2- Domaines d'études	<ul style="list-style-type: none"> • Anthropologie et sociologie (1) • Relations internationales (1) • sciences commerciales (2) • Ingénieur (2) • littérature anglaise et française (1) • Environnement (1)
	3- Expérience de travail	<ul style="list-style-type: none"> • 5 à 20 années (4) • Plus que 20 années (3)
	4- Affiliation	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation non gouvernementale (4) • Organisation intergouvernementale (1) • Entreprise privée (1) • organisme national à but non lucratif (1)
	5- Âge	<ul style="list-style-type: none"> • 30 à 50 ans (4) • 50 ans et plus (3)
	6- Sexe	<ul style="list-style-type: none"> • Homme (4) • Femme (3)
Webcast (4)	1- Colloque (2)	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes choisies et retranscrites (4) • Organisateur (2)
	2- Interview (2)	<ul style="list-style-type: none"> • Personne (1)
Document (9)	1- Article scientifique (3)	<ul style="list-style-type: none"> • Auteurs (3)
	2- Rapport (6)	<ul style="list-style-type: none"> • Auteurs (9)

Annexe 3 : Grille de questions : semi-structurée

Question de départ :

Je cherche à connaître le potentiel de la coopération environnementale et son éventuel rôle dans la promotion de la paix, sécurité humaine et environnementale (environmental peacebuilding). Pour cela, ma recherche s'intéresse en particulier aux projets de la gestion de l'eau dans la sphère communautaire, c'est-à-dire, par l'approche Bottom-Up. De plus, je m'intéresse aux philosophies et idéologies des spécialistes du « environmental peacebuilding » par rapport à la nature et comment ils mettent en pratiques l'aspect environnemental dans leur vie professionnelle.

Fil conducteur

Partie 1 : (Environnement et paix/sécurité)

- 1) Parlez-moi de vos tâches, fonctions, rôles, responsabilités au sein de l'organisme
- 2) Quels sont vos travaux/projets en cours ou envisagés?
 - a) Quel regard portez-vous sur ces travaux/projets?
 - b) Quelle pertinence donnée à ces travaux/projets?
- 3) Quel rôle devrait jouer l'environnement dans la gestion de conflit (dans la mesure d'améliorer la sécurité) ?
 - a) Et, est-ce un avenir dans la consolidation de la paix (et sécurité) ?
- 4) Quelle est votre position/opinion par rapport à la gestion environnementale et promotion de la paix (environmental peacebuilding)?
 - a) Quel est son potentiel dans le domaine de la sécurité à votre avis?
 - b) Pour quel problème serait-il le plus approprié?
 - c) À quoi devrait ressembler l'application de la coopération environnementale/ gestion environnementale/questions environnementales...?

Partie 2 : (Approche du participant, son opinion sur le potentiel en sécurité et paix)

Extrait du rapport du PNUE 2009 : *« Tirer parti des possibilités de coopération environnementale afin de contribuer à la consolidation de la paix : chaque État doit utiliser et préserver ses ressources naturelles essentielles, telles que les forêts, l'eau, les terres fertiles, l'énergie et la biodiversité. Les questions environnementales peuvent ainsi constituer un point d'ancrage ou un catalyseur efficace pour améliorer le dialogue, renforcer la confiance, exploiter les intérêts communs et élargir la coopération entre des groupes divisés et entre les États. »*

- 1) Je m'intéresse aux projets de coopération environnementale (rendu populaire par le PNUE) par l'approche Bottom-Up ou communautaire, c'est-à-dire, la gestion, protection, distribution, etc. des ressources; nettoyage des environnements pollués
 - a) Dans la conceptualisation de vos projets, quelle place donnez-vous à la collaboration avec les populations locales
 - b) Et voyez-vous un bénéfice en matière de sécurité humaine et environnementale avec cette coopération

- 2) À quoi devrait ressembler l'application de la coopération environnementale par l'approche ascendante sur le terrain ?
 - a) Avez-vous un exemple concret, toujours dans une optique d'amélioration de la sécurité humaine et environnementale.
 - b) Quand vous parlez de pérennité des projets, que voulez-vous dire avec? Autrement dit, vos projets ont-ils une visée à long terme et comment est-ce réalisé?

- 3) Quels sont les désavantages de la coopération environnementale ?

- 4) Les projets de « coopération environnementale » ont-ils un avenir dans la sphère communautaire ?

Partie 3 : (Écophilosophies et idéologies)

Le manque de recherche en criminologie par rapport à la relation entre l'homme et la nature, ses philosophies et idéologies, m'amène à ma deuxième partie de l'interview!

Il existerait trois éco-philosophies distinctes, soit l'anthropocentrisme, le biocentrisme et l'écocentrisme. La première, voit dans l'Être humain une espèce supérieure au reste, qui aurait le droit de modifier son environnement en guise de développement de la société humaine. La deuxième, considère l'homme comme une espèce parmi les autres, ayant une valeur égale aux autres organismes sur terre. Cependant, la préservation et le bien-être de l'environnement ont priorité. Finalement, la troisième considère que l'humain est ni plus ni moins important vis-à-vis aux autres espèces, toutefois, la seule capable d'altérer de façon radicale l'environnement. Pour cette raison, il aurait l'unique responsabilité de s'assurer que ces comportements / méthodes de production ne dépassent pas les limites de l'écosphère de notre planète.

- A. La valeur de la nature dans votre travail? / quelle est sa place?
 - a. Quel rôle attribuez-vous à la nature dans le travail de consolidation de la paix?
- B. Que pensez-vous du terme de « développement durable »
- C. Que pensez-vous de la privatisation des ressources naturelles
 - a. Dans quel contexte seriez-vous favorable/défavorable
 - b. Pour quelles ressources seriez-vous favorable/défavorable
- D. Auriez-vous quelque chose d'autre à ajouter et que nous n'aurions pas abordé ici?